

Les bâtiments du "banc" de Paspébiac seront restaurés

par Michel DAVID

PASPEBIAC — Réclamée depuis des années, la restauration des vieux bâtiments du "banc" de Paspébiac est maintenant en bonne voie d'être réalisée.

Vestiges d'une époque dont la mémoire gaspésienne retient comme "le temps des Robin", ce groupe de bâtiments des XVIIIe et XIXe siècles constitue de précieux témoins de l'histoire de l'Est du Québec.

L'incendie de 1964 n'a laissé intact qu'une faible partie du village élevé au lendemain de la conquête, ce qui ne rend que plus impérieuse la préservation de ce qui en reste. La plupart des édifices sont d'ailleurs la propriété du gouvernement québécois.

Le milieu

En 1972, suite à la publication du plan d'aménagement du parc

industriel de pêche de Paspébiac recommandant la destruction ou le déménagement des bâtiments, un groupe de citoyens entreprenait d'inlassables démarches pour en assurer la survie.

En 1977, le Comité pour la sauvegarde des bâtiments historiques de Paspébiac (CSBHP) remettait au ministère des Affaires culturelles du Québec un document réclamant leur classement comme monuments historiques.

L'été suivant, le CSBHP entreprenait une vaste consultation auprès de la population et des organismes du milieu pour déterminer quelle vocation il convenait de donner au "banc". Le résultat de cette enquête a donné lieu à la publication d'un "dossier d'utilisation des monuments historiques", présenté officiellement le 21 juin dernier, date anniversaire de l'incendie de 1964.

Car si la préservation du patrimoine demeure une nécessité, la restauration des bâtiments doit, aux yeux du comité, répondre aux besoins réels du milieu. Etant donné son ampleur, le projet devrait permettre aux travailleurs de la région de trouver un emploi pendant un certain temps. Il pallierait également la pénurie de locaux à vocation communautaire.

Les bâtiments

Une date inscrite sur une des pierres de taille de l'ancienne "Poudrière" en situe la construction à 1788. Elle est actuellement inutilisée et très bien conservée. Sa vocation serait essentiellement touristique et limitée à la saison estivale.

L'"Huilière" remonte à la fin du XIXe siècle. Les murs sont en maçonnerie de pierres et de briques, sur fondation de pierre. Elle

est inutilisée, mais son état exigeait des travaux majeurs. Le bâtiment serait utilisé toute l'année. On y retrouverait le centre administratif du "banc", le secrétariat et le service d'accueil.

Datant du début du XIXe siècle, le "Hangar Robin" est l'un des premiers bâtiments construits sur le "banc". Entièrement de bois revêtu de bardeaux de cèdre et d'une toiture de tôle ondulée, il compte trois étages.

Le rez-de-chaussée sert actuellement d'entrepôt. Les autres étages sont inutilisés. Le hangar devra être nettoyé et aménagé mais ne subira, aucune modification structurelle. Il deviendrait un atelier d'artisanat ouvert au public.

Le "B.B." (Le Bouillillier and Brothers) est le plus spectaculaire des bâtiments de Paspébiac. Construit vers 1815, il est entièrement de bois recouvert de bardeaux et compte six étages. Il sera utilisé comme centre d'interprétation de la pêche.

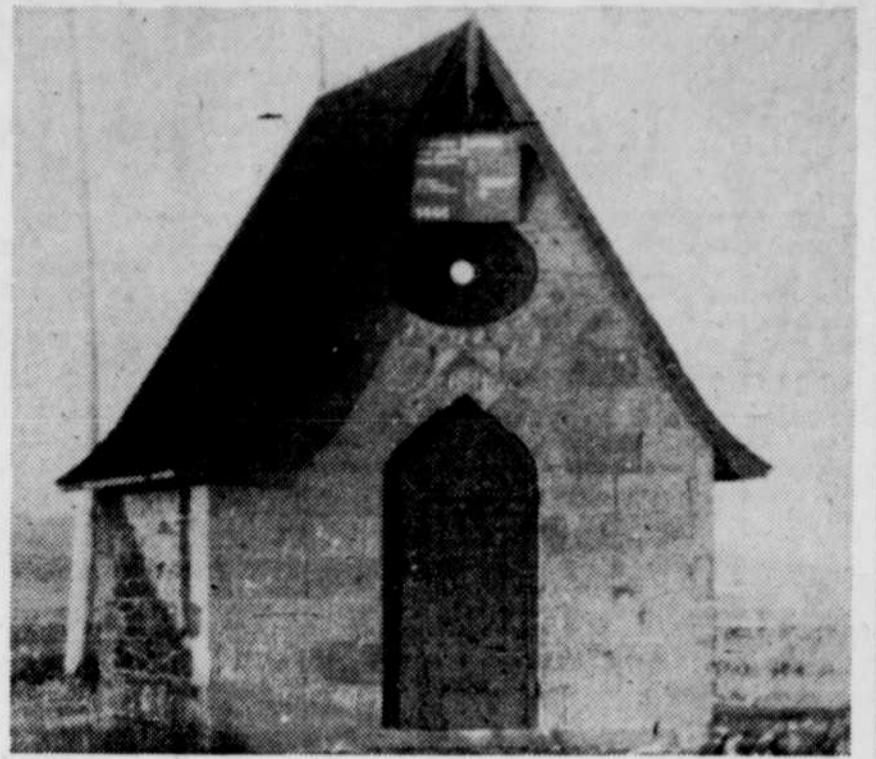
Possiblement construite au début des années 1800, la "Forge", actuellement utilisée comme entrepôt, est en bois recouvert de bardeaux et compte deux étages. On souhaiterait y voir installer divers ateliers (menuiserie, soudure, etc.) créateurs d'emplois sous forme coopérative.

Vraisemblablement du même âge que la forge, la "Charpenterie", également faite de bois et de bardeaux de cèdre, est utilisée comme entrepôt par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Son état de conservation est excellent. Ce bâtiment serait transformé en maison pour les jeunes et en lieu de divertissement.

D'autres bâtiments situés sur le banc ainsi qu'à Paspébiac ne demandent pas de restauration immédiate. Il s'agit du "cook room", qui sert de cafétéria aux employés de l'usine de poisson, du hangar à farine et de l'ancien coffre-fort du magasin général des Robin. L'ancienne ferme des Robin est actuellement utilisée comme hôtel et appartient toujours à la Robin, Jones and Withman.

Décision

Le ministère des Affaires culturelles a déjà accordé une subvention de \$18,000 pour le nettoyage du "B.B." qui est animé cet été par un groupe d'étudiants. Une subvention de \$20,000 a également été accordée à l'architecte Jean-Luc Heyvan pour la confection des plans et devis de restauration. Le MAC devra maintenant décider s'il financera l'ensemble du projet.



Bâtie en 1788, la poudrière aurait une vocation touristique et saisonnière.

Epoque connue comme celle du crève ou marche

PASPEBIAC — Robin, vous connaissez?

Si ce nom peut vous rappeler aux Anglais un célèbre redresseur de torts du 12e siècle, en Gaspésie, il demeure étroitement associé au plus grand exploitateur que la péninsule ait connu, Charles Robin, fondateur de la Charles Robin Company, aujourd'hui la Robin, Jones and Withman Ltd, qui règne sur l'industrie de la pêche pendant un siècle et demi.

C'est en 1766, trois ans après le traité de Paris, que le jeune Robin — il a alors 23 ans — originaire de l'île anglo-normande de Jersey, débarque pour la première fois au Canada. Les débuts sont difficiles. Ses installations sont pillées pendant la révolution américaine. Découragé, il rentre à Jersey où il séjourne durant cinq ans.

Il revient pourtant et fonde la Charles Robin Company, qui se spécialise dans le commerce du poisson, encore qu'elle s'occupe aussi de bois et de fourrure. L'entreprise installe son siège social à Paspébiac qui, au tournant du XIXe siècle, est devenu un important centre de pêche.

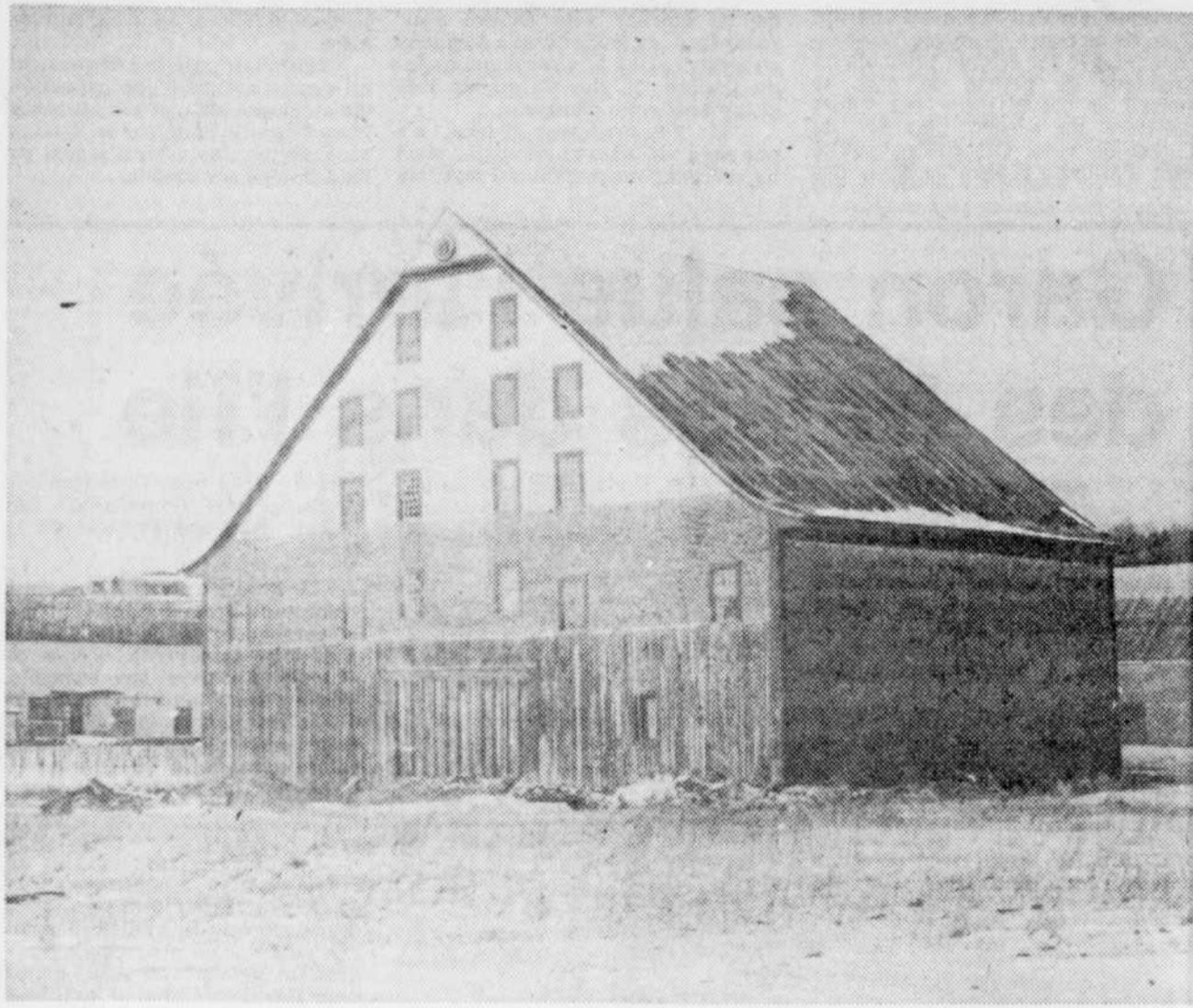
C'est l'époque de la révolution industrielle en Grande-Bretagne, celle du capitalisme sauvage, des profits illimités et des salaires de famine. La recette est simple et

Robin l'applique avec l'art du grand chef.

En visite pastorale en 1811, Monseigneur Plessis écrit: "Paspébiac est l'endroit central du grand commerce de la morue des MM. Robin (...). Les habitants auxquels ils se sont rendus nécessaires sont des espèces de serfs entièrement sous leur dépendance (...). Un des grands principes de Robin est de ne permettre aucune innovation (...). Les écoles sont prosrites. Pas besoin d'instruction pour eux, écrivait M. Philipp Robin à ses commis; s'ils étaient instruits, seraient-ils plus habiles à la pêche?"

Les anciens de la région se souviennent encore du temps des Robin. Selon Albert Fulham, "les hommes menés comme des chiens. J'ai connu Jones, j'ai connu Withman, y'en ont fait souffrir c'monde-là... j'ai vu, j'ai été ouvrier là. Y nous organisaient dans nos contrats, nous faisaient travailler même le dimanche, on était prisonnier, fallait toujours travailler. C'était l'époque de crève ou marche".

Les Robin ne dominent plus l'industrie de la pêche. Leur souvenir se perpétue cependant dans les magasins que la Robin, Jones and Withman Ltd possède toujours en Gaspésie.



Le "B.B." date de 1815 et serait utilisé comme centre d'interprétation de la pêche.

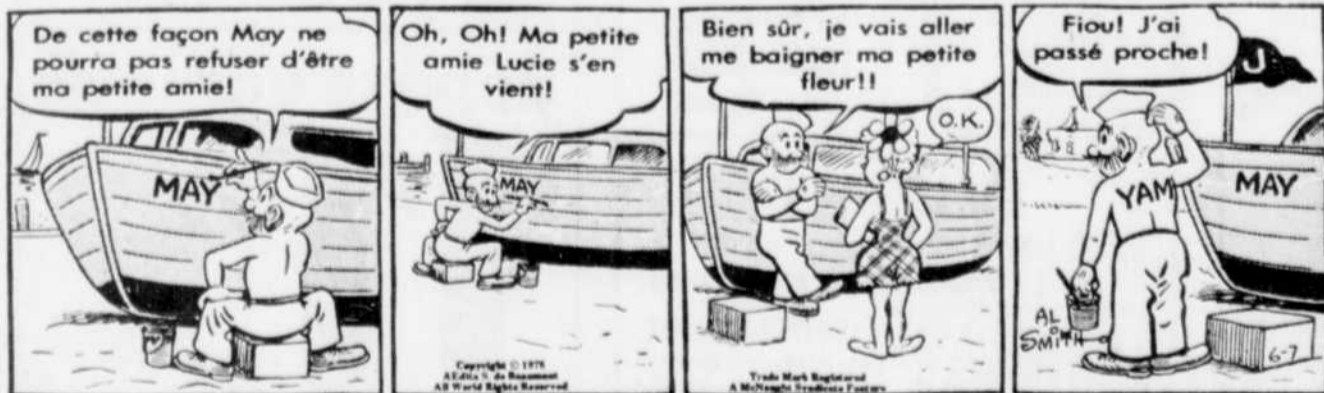
PEANUTS



Dr BEAUDOC



MUTT et JEFF



SOURIS MIQUETTE



SCAMP



HAGAR L'HORRIBLE



BLONDINETTE



LES PIERRAFEU



Début du dragage à la mine de sel des îles de la Madeleine

par Michel DAVID

GROSSE-ÎLE — Les travaux de dragage ont commencé en fin de semaine dernière à la mine de sel des îles de la Madeleine.

Les Mines Seleine Inc. ont en effet croqué un contrat de \$5 millions à la compagnie Sceptre, de Longueuil, pour creuser, dans la lagune de Grande Entrée, un chenal de 7,5 kilomètres qui permettra l'accès au quai de chargement du sel. Le tout devrait être complété à la fin de l'automne 1980.

Environnement

Conformément aux recommandations formulées par le Centre de recherches écologiques de Montréal, les travaux devront être menés en

respectant scrupuleusement le fragile environnement des îles.

Selon les termes du contrat, le dragage de certaines sections ne devra débuter qu'après la rentrée du homard et du hareng, vers le mi-juillet, et sera interrompu du 1er au 31 octobre, alors que la baisse de la température de l'eau déclenche une nouvelle période de migration.

Des écrans protecteurs flottants seront également mis en place afin de diminuer la turbidité (trouble) de l'eau. D'autres mesures visent à la stabilisation de la dune et des aires de dépôt par la végétation.

Autres travaux

Sur l'emplacement de la mine,

les travaux de construction des fondations de deux édifices destinés à abriter l'administration et les services devraient être complétés à la mi-juillet. Un contrat de l'ordre de \$350,000 pour l'érection de ces bâtiments doit être accordé sous peu.

Sous terre, 450 des 1,200 mètres de galeries prévus pour accéder aux infrastructures souterraines ont été excavés depuis le 1er avril dernier. Ces travaux consistent en l'excavation d'un tunnel en spirale entre le niveau de 160 mètres, complété l'an dernier, et le niveau de 223 mètres.

Un programme de forage au diamant sera mis sur pied au début d'août afin d'augmenter les réserves de minerai à ce dernier niveau.

Rappelons que la mine doit entrer en opération au printemps 1982.

Convention

Les Mines Seleine Inc. ont en outre par ailleurs venues à une entente de trois ans avec leurs 28 employés syndiqués, membres des Métallurgistes unis d'Amérique.

Le contrat qui se terminera le 1er juillet 1983 prévoit des augmentations de salaire totalisant 28 pour 100, assorties d'une clause de vie chère. Les deux parties se sont également entendues sur les clauses touchant à la sécurité d'emploi, la formation professionnelle, la sécurité au travail et le régime d'invalidité à long terme.

Ouverture d'une maison des jeunes à Matane "La Lucarne"

MATANE — Une nouvelle maison des jeunes, baptisée "La Lucarne", vient d'ouvrir ses portes à Matane.

Mise sur pied par un groupe de 22 personnes bénévoles et quelque 22 jeunes, La Lucarne est le huitième établissement à joindre les rangs du Regroupement des maisons de jeunes du Québec. Des maisons existent également à Mont-Joli, Rimouski, Québec (2), Port-Cartier, Châteauguay et Greenfield Park.

Dans une région où les ressources mises à la disposition des jeunes sont peu développées, la maison des jeunes vise à regrouper les jeunes autour d'un projet collectif auquel ils pourront s'identifier. Les principales activités graviteront autour d'ateliers, de cours, de rencontres, de sessions d'information, de visites ou d'excursions.

Financement

Un programme d'emplois d'été pour étudiants du gouvernement fédéral permet actuellement à cinq d'entre eux de travailler à la maison. Le CLSC de Matane a cotisé pour \$2,000, l'ordre des Mooses pour \$1,000, de même que la ville de Matane. Les autres revenus totalisent \$1,500.

Cet argent devrait permettre

d'acquitter le loyer de la maison pendant un an. Mais il faudra aussi payer les salaires et le matériel. La population sera donc mise à contribution au cours de campagnes de financement qui se dérouleront cet été et l'automne prochain.

Le ministère des Affaires socia-

les du Québec a pour sa part refusé de participer au financement de la maison de Matane. A moins que le ministère ne revise sa position, La Lucarne sera le seul établissement faisant partie du Regroupement des maisons de jeunes du Québec à qui une subvention aura été refusée.

Le festival forestier bat son plein, à Saint-Vianney

par Michel DAVID

SAINT-VIANNEY — Cette année encore, le petit village de Saint-Vianney, dans le comté de Matane, sera l'hôte de la foresterie internationale.

Le 6e Festival international du

travailleur forestier, placé sous la présidence d'honneur du président de la Fédération des caisses d'épargne économique du Québec, M. Eric Forest, vient en effet de s'ouvrir.

Jusqu'au 13 juillet prochain, les meilleurs coupeurs de bois de France, de Belgique, de la Suisse, des États-Unis, du Canada et du Québec se disputeront les honneurs des 14 épreuves inscrites aux championnats provinciaux et internationaux.

Les compétitions se dérouleront les fins de semaine. De nombreuses activités sont toutefois prévues durant la semaine du 7 au 11: expositions, théâtre, spectacles, soirée canadienne, etc.

Le curé Roy

L'idée de tenir un tel festival est

née au début des années 1970, alors que la population du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie luttait contre la volonté gouvernementale de fermer les paroisses de l'arrière-pays.

Pour les initiateurs du festival, il s'agissait d'organiser un événement qui symboliserait la détermination des habitants de Saint-Vianney, forestiers à 90 pour 100.

A l'origine de ce mouvement, le curé Jean-Guy Roy, en poste depuis 1967, dont on apprenait dernièrement la réception à l'Ordre du Canada. Énergique, entêté, et même un peu politicien sur les bords, le curé Roy, tout comme son festival, témoigne de la volonté de survivre qui anime les forestiers de Saint-Vianney et de l'ensemble de la région de la Matapédia.

en bref



Meilleur tireur

Lors d'une récente remise de diplômes, à l'école de recrues des Forces canadiennes, à Saint-Jean, le soldat Jean Vallée a remporté le trophée du général Gutknecht, décerné au meilleur tireur du cours. Ci-dessus, l'adjudant N. Lapalme présente le trophée au soldat Vallée, à droite, qui est le fils de M. et Mme Benoît Vallée, du rang Saint-Grégoire, à Saint-Etienne de Lauzon.

Acquisition d'archives

GASPE — Le Musée régional de Gaspé annonce l'acquisition récente d'un fonds d'archives concernant l'ancienne compagnie de pêche "William Hyman et Fils", de Grande-Grève. Il s'agit d'anciens livres de comptabilité qui font revivre les activités de cette compagnie de 1861 à 1923. Cette collection a été acquise de Mme Ghislaine Comeau, de Grande-Rivière.

Directeur à Matane

MATANE — La Commission d'emploi et d'immigration du Canada informe la population de la nomination de M. Denis Fortin à titre de directeur du centre d'emploi du Canada à Matane. Originaire de Matane, M. Fortin occupait précédemment le poste de directeur adjoint au centre de Rimouski.

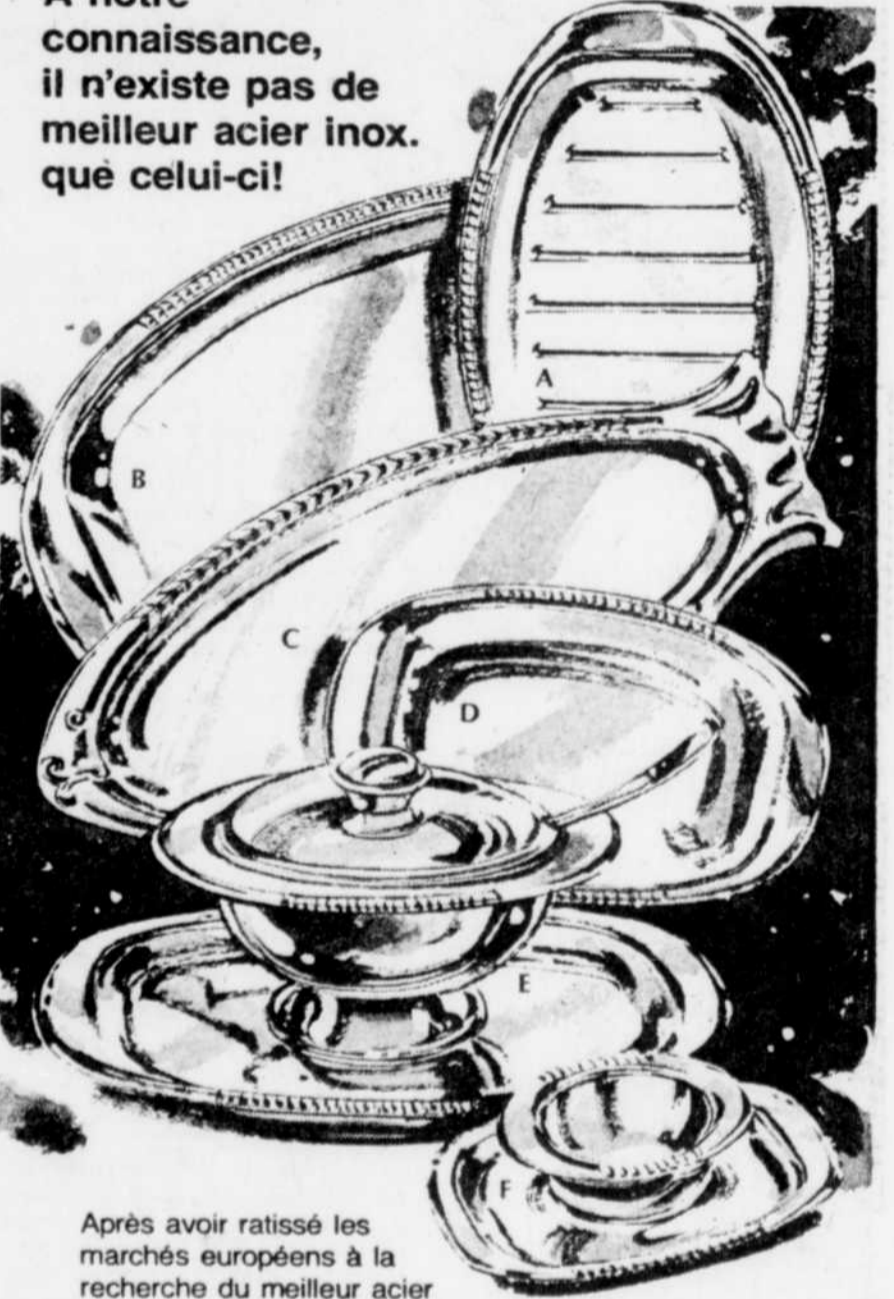
Spectacle annulé

MATANE — Le théâtre d'été de Matane, La Saumonière, ne présentera pas "Le Don Juan chrétien", de Jacques Ferron, comme il avait initialement été prévu. Des difficultés financières obligent la troupe à annuler ce spectacle qui devait être présenté du 17 juillet au 17 août. Les représentations de "La veuve et le varech" se poursuivent toutefois jusqu'au 13 juillet.

Art populaire

BAIE-SAINT-PAUL — Un colloque sur l'art populaire aura lieu au Centre d'art de Baie-Saint-Paul, les 9, 10 et 11 août prochain. Les thèmes abordés seront: l'art populaire dans ses manifestations publiques et privées; idéologie et art populaire; idéologie et art populaire (de discours). La conférence d'ouverture sera prononcée par M. Patrick Morgan.

A notre connaissance, il n'existe pas de meilleur acier inoxydable que celui-ci!



Après avoir ratissé les marchés européens à la recherche du meilleur acier inoxydable, notre acheteur a finalement trouvé cette collection dans une petite usine moderne, près de Corte Cerro, dans les montagnes italiennes.

Selon l'avis de notre acheteur distingué, cet inox est incomparable par sa qualité, son design et son prix.

- A. Plat à asperges, 14 3/4", \$19.95.
- B. Plateau, 17 3/4" x 12", \$26.95. Autres non illustrés: 15 3/4" x 10 1/2", \$22.95 et 13 3/4" x 9 1/2", \$18.95.
- C. Plat à poisson, 20 1/2", \$31.95.
- D. Légumier ou corbeille à pain, \$18.95.
- E. Belle soupière avec plateau et louche, \$75.
- F. Saucière sur plateau, \$21.95.

16, DE LA FABRIQUE 692-3822 PLACE QUEBEC 529-0231 PLACE STE-FOY 653-4035
 PLACE FLEUR DE LYS 529-0303 PLACE DU ROYAUME Chicoutimi

BIRKS
JOAILLIERS

Amélioration de routes dans le comté de Matane

MATANE — Le ministère des Transports du Québec consacrera \$9,5 millions à l'amélioration des routes du comté de Matane, durant l'été et l'automne 1980.

Au début du mois d'août, des travaux de l'ordre de \$3 millions seront entrepris sur la route 132, au niveau de Saint-Joachim-de-Tourelle et Ruisseau Castor, sur une distance de 5,8 kilomètres.

Un second contrat de \$4 millions sera accordé à l'automne pour la réfection de 4 kilomètres de la route 132, entre Ruisseau Castor et Cap-au-Renard.

Une somme additionnelle de \$2,5 millions sera consacrée à l'amélioration du réseau routier intercommunal dans une douzaine de localités, entre

Saint-Octave-de-Métis et Sainte-Anne-des-Monts.

Subventions PAT

Le ministère du Travail et de la Main-d'œuvre du Québec a par ailleurs autorisé des subventions totalisant \$267,000 pour huit projets qui seront réalisés dans le comté de Matane cet été, dans le cadre du programme d'aide au travail (PAT).

Les organismes subventionnés sont: les villes de Matane et de Sainte-Anne-des-Monts, la télévision communautaire de Matane, l'association chasse et pêche Les Capucins, la ZEC Tourelle des Monts, la Corporation du centre des loisirs de Saint-René de Matane, la Société d'histoire de Matane et l'Association des handicapés gaspésiens de Matane.

Bloc en psychiatrie, à l'hôpital des Monts

SAINT-ANNE-DES-MONTS — Le Conseil régional de la santé et des services sociaux de la région 01 a obtenu du ministère des Affaires sociales l'autorisation d'une marge de crédit de l'ordre de \$550,000 pour la construction d'un bloc de services en psychiatrie au centre hospitalier des Monts, à Sainte-Anne-des-Monts.

Ce nouveau bloc de services comprendra une clinique externe en psychiatrie, des salles de thérapie et des bureaux pour les professionnels. Les travaux devraient commencer à l'automne 1980 et durer près d'un an.

Cette construction permettra de compléter la vocation du centre hospitalier des Monts dans son rôle d'équipe de base au niveau de l'organisation régionale des services en santé mentale, telle que prévue dans le plan de développement du CRSS-01, adopté en novembre 1978.

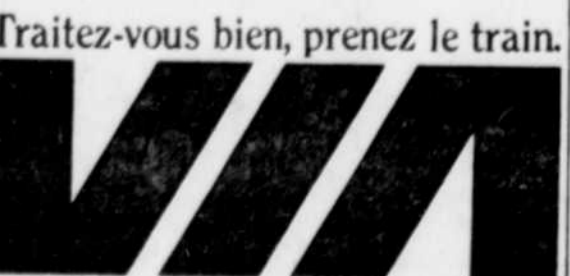
L'équipe de base en santé mentale localisée à Sainte-Anne-des-Monts desservira les territoires du CLSC Grande-Vallée et du centre de santé de Murdochville, où seront localisées deux équipes dites de secteur.

RENOVATEUR DE BAIGNOIRES ENR.
LAVABOS - TOILETTES
RÉEMBALLAGE
 A DOMICILE
 CHOIX DE COULEURS
 PRIX COMPÉTITIF
 ESTIMATION GRATUITE
 Charles Couture
 (418) 524-5391

Économisez \$24
Québec/Toronto
\$48 aller-retour

Profitez de ce tarif aller-retour 1-3 jours de VIA. L'aller peut s'effectuer tous les jours, sauf le vendredi. Pour tous détails, communiquez avec un agent de voyages ou VIA.

*Gare de Sainte-Foy



RAPPORT DU CANDIDAT CONCERNANT LES DÉPENSES D'ÉLECTION

SOMMAIRE DES DÉPENSES D'ÉLECTION

CIRCSCRIPTION **LOUIS-HEBERT**

CANDIDAT **JEAN-PAUL RHEAUME**

NOMBRE DE DONATEURS **4**

MONTANT

CONTRIBUTIONS \$ **530**

DÉPENSES D'ÉLECTION PAYÉES \$ **527 60**

CRÉANCES IMPAYÉES — NIL

— NON CONTESTÉES \$ **NIL**

— CONTESTÉES \$ **NIL**

TOTAL DES DÉPENSES D'ÉLECTION \$ **527 60**

LIMITE PERMISE \$ **32,081 25**

L'AGENT OFFICIEL **Michel Germain**

Le rapport complet concernant les dépenses d'élection peut être examiné à mon bureau par tout électeur durant les six mois qui suivent la date où j'ai reçu ledit rapport.

DATE REÇU **13 juin 1980**

PRÉSIDENT D'ÉLECTION **Renald Lévesque**

ADRESSE **3086, de la Paix, Ste-Foy, G1X 1B5**

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR en vertu de la Loi électorale du Canada

A. M. Michel Germain,
Agent officiel de M. Jean-Paul Rhéaume, candidat à l'élection de député à la Chambre des Communes du Canada tenue le 18e jour de février 1980 dans la circonscription de Louis-Hébert, 2854, Delorimier, Ste-Foy, (Québec).

J'ai vérifié le rapport du candidat concernant les dépenses d'élection et le sommaire qui contient ce rapport, pour la candidature de M. Jean-Paul Rhéaume dans l'élection mentionnée ci-dessus. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances. Lorsqu'il s'agit d'une candidature, quelle qu'elle soit, les procédés de vérification ne permettent pas de déterminer l'ampleur des opérations qui auraient pu être omises des registres comptables et j'ai donc axé ma vérification sur les opérations financières consignées dans les registres comptables du candidat.

A mon avis, le rapport concernant les dépenses d'élection de M. Jean-Paul Rhéaume présente fidèlement les opérations à l'égard desquelles l'article 63 exige la présentation d'états détaillés dans le rapport du candidat qui sont consignés dans les registres comptables du candidat.

Je déclare, de plus, que les montants paraissant dans le sommaire des dépenses d'élection, notamment des contributions de \$530.00 et un montant total des dépenses d'élection de \$527.60 sont les mêmes que les totaux correspondants paraissant dans le rapport.

Gilles Kelley
Comptable agréé
Charlesbourg, le 18 mars 1980

Les bâtiments du "banc" de Paspébiac seront restaurés

par Michel DAVID

PASPEBIAC — Réclamée depuis des années, la restauration des vieux bâtiments du "banc" de Paspébiac est maintenant en bonne voie d'être réalisée.

Vestiges d'une époque dont la mémoire gaspésienne retient comme "le temps des Robin", ce groupe de bâtiments des XVIIIe et XIXe siècles constitue de précieux témoins de l'histoire de l'Est du Québec.

L'incendie de 1964 n'a laissé intact qu'une faible partie du village élevé au lendemain de la conquête, ce qui ne rend que plus impérieuse la préservation de ce qui en reste. La plupart des édifices sont d'ailleurs la propriété du gouvernement québécois.

Le milieu

En 1972, suite à la publication du plan d'aménagement du parc

industriel de pêche de Paspébiac recommandant la destruction ou le déménagement des bâtiments, un groupe de citoyens entreprenait d'inlassables démarches pour en assurer la survie.

En 1977, le Comité pour la sauvegarde des bâtiments historiques de Paspébiac (CSBHP) remettait au ministère des Affaires culturelles du Québec un document réclamant leur classement comme monuments historiques.

L'été suivant, le CSBHP entreprenait une vaste consultation auprès de la population et des organismes du milieu pour déterminer quelle vocation il convenait de donner au "banc". Le résultat de cette enquête a donné lieu à la publication d'un "dossier d'utilisation des monuments historiques", présenté officiellement le 21 juin dernier, date anniversaire de l'incendie de 1964.

Car si la préservation du patrimoine demeure une nécessité, la restauration des bâtiments doit, aux yeux du comité, répondre aux besoins réels du milieu. Etant donné son ampleur, le projet devrait permettre aux travailleurs de la région de trouver un emploi pendant un certain temps. Il palliera également la pénurie de locaux à vocation communautaire.

Les bâtiments

Une date inscrite sur une des pierres de taille de l'ancienne "Poudrière" en situe la construction à 1788. Elle est actuellement inutilisée et très bien conservée. Sa vocation serait essentiellement touristique et limitée à la saison estivale.

L'"Huilière" remonte à la fin du XIXe siècle. Les murs sont en maçonnerie de pierres et de briques, sur fondation de pierre. Elle

est inutilisée, mais son état exigeait des travaux majeurs. Le bâtiment serait utilisé toute l'année. On y retrouverait le centre administratif du "banc", le secrétariat et le service d'accueil.

Datant du début du XIXe siècle, le "Hangar Robin" est l'un des premiers bâtiments construits sur le "banc". Entièrement de bois revêtu de bardeaux de cèdre et d'une toiture de tôle ondulée, il compte trois étages.

Le rez-de-chaussée sert actuellement d'entrepôt. Les autres étages sont inutilisés. Le hangar devra être nettoyé et aménagé mais ne subira, aucune modification structurelle. Il deviendrait un atelier d'artisanat ouvert au public.

Le "B.B." (Le Bouthillier and Brothers) est le plus spectaculaire des bâtiments de Paspébiac. Construit vers 1815, il est entièrement de bois recouvert de bardeaux et compte six étages. Il sera utilisé comme centre d'interprétation de la pêche.

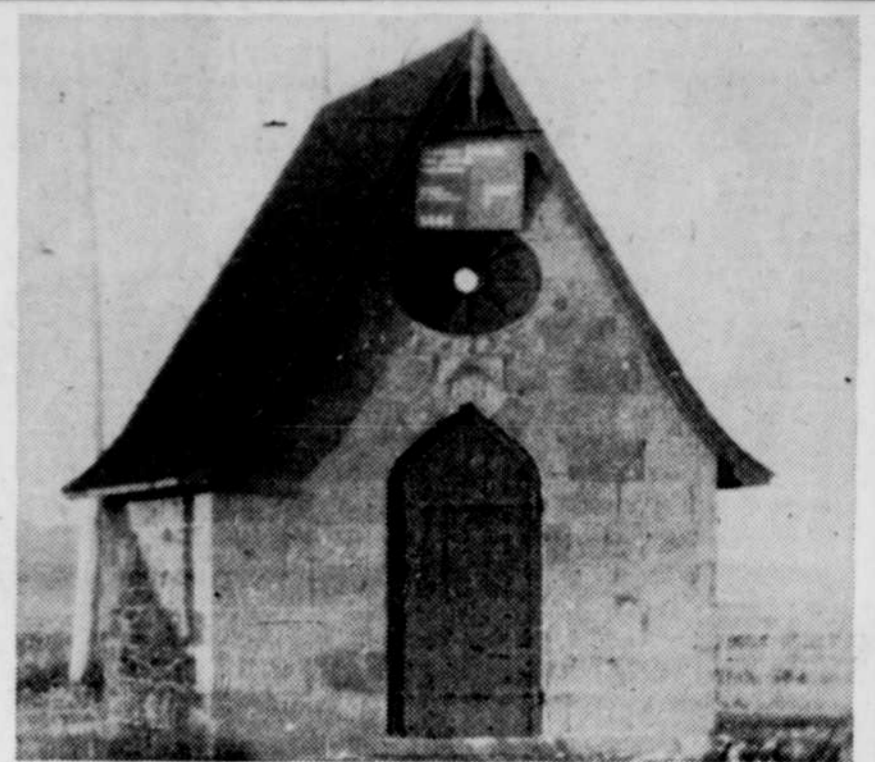
Possiblement construite au début des années 1800, la "Forge", actuellement utilisée comme entrepôt, est en bois recouvert de bardeaux et compte deux étages. On souhaiterait y voir installer divers ateliers (menuiserie, soudure, etc.) créateurs d'emplois sous forme coopérative.

Vraisemblablement du même âge que la forge, la "Charpenterie", également faite de bois et de bardeaux de cèdre, est utilisée comme entrepôt par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Son état de conservation est excellent. Ce bâtiment serait transformé en maison pour les jeunes et en lieu de divertissement.

D'autres bâtiments situés sur le banc ainsi qu'à Paspébiac ne demandent pas de restauration immédiate. Il s'agit du "cook room", qui sert de cafétéria aux employés de l'usine de poisson, du hangar à farine et de l'ancien coffre-fort du magasin général des Robin. L'ancienne ferme des Robin est actuellement utilisée comme hôtel et appartient toujours à la Robin, Jones and Withman.

Décision

Le ministère des Affaires culturelles a déjà accordé une subvention de \$18.000 pour le nettoyage du "B.B." qui est animé cet été par un groupe d'étudiants. Une subvention de \$20.000 a également été accordée à l'architecte Jean-Luc Heyvan pour la confection des plans et devis de restauration. Le MAC devra maintenant décider s'il financera l'ensemble du projet.



Bâtie en 1788, la poudrière aurait une vocation touristique et saisonnière.

Epoque connue comme celle du crève ou marche

PASPEBIAC — Robin, vous connaissez?

Si ce nom peut vous rappeler aux Anglais un célèbre redresseur de torts du 12e siècle, en Gaspésie, il demeure étroitement associé au plus grand exploitateur que la péninsule ait connu, Charles Robin, fondateur de la Charles Robin Company, aujourd'hui la Robin, Jones and Withman Ltd, qui régna sur l'industrie de la pêche pendant un siècle et demi.

C'est en 1766, trois ans après le traité de Paris, que le jeune Robin — il a alors 23 ans — originaire de l'île anglo-normande de Jersey, débarque pour la première fois au Canada. Les débuts sont difficiles. Ses installations sont pillées pendant la révolution américaine. Découragé, il rentre à Jersey où il séjourne durant cinq ans.

Il revient pourtant et fonde la Charles Robin Company, qui se spécialise dans le commerce du poisson, encore qu'elle s'occupe aussi de bois et de fourrure. L'entreprise installe son siège social à Paspébiac qui, au tournant du XIXe siècle, est devenu un important centre de pêche.

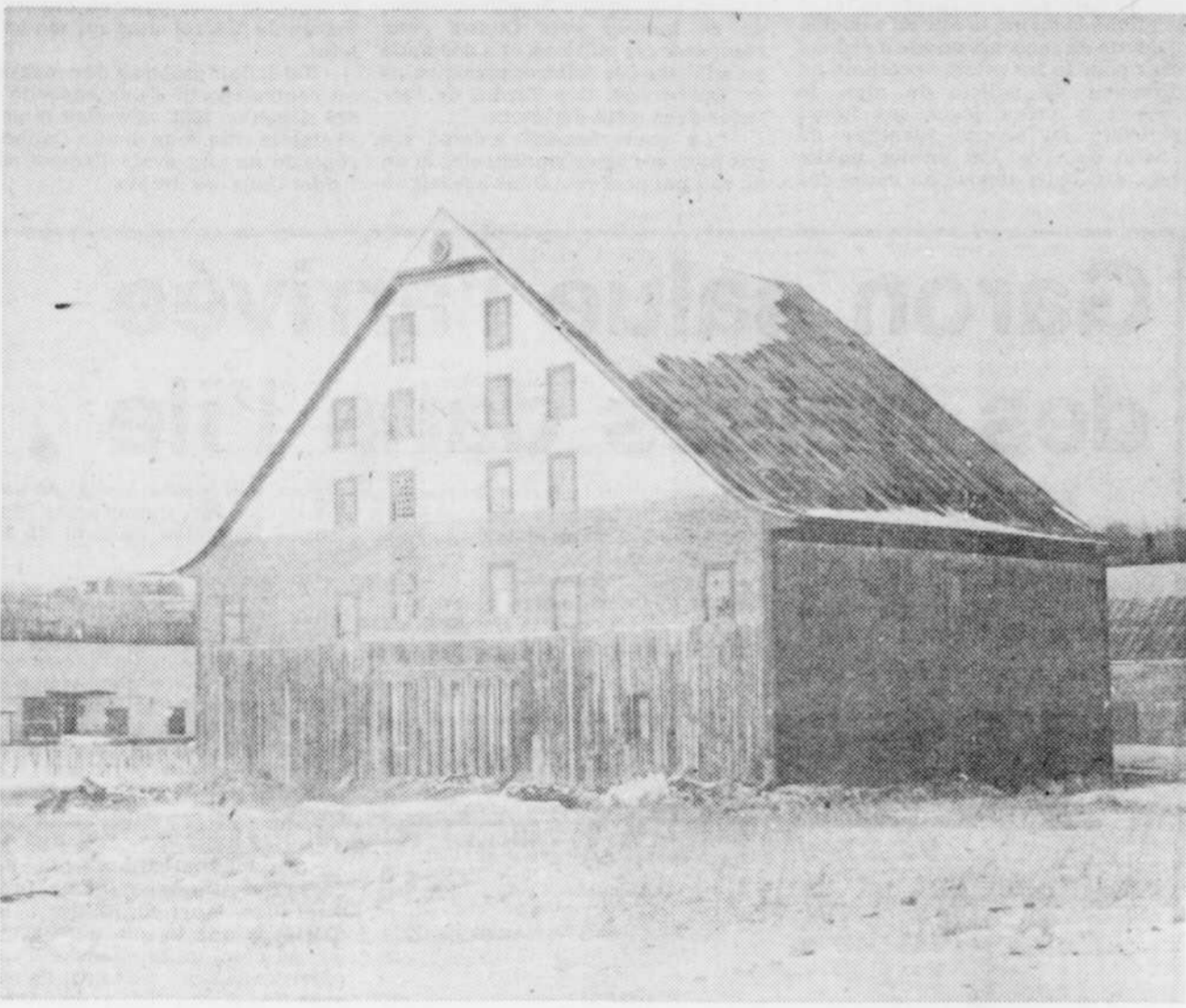
C'est l'époque de la révolution industrielle en Grande-Bretagne, celle du capitalisme sauvage, des profits illimités et des salaires de famine. La recette est simple et

Robin l'applique avec l'art du grand chef.

En visite pastorale en 1811, M. Plessis écrit: "Paspébiac est l'endroit central du grand commerce de la morue des MM. Robin (...). Les habitants auxquels ils se sont rendus nécessaires sont des espèces de serfs entièrement sous leur dépendance (...). Un des grands principes de Robin est de ne permettre aucune innovation (...). Les écoles sont prosrites. Pas besoin d'instruction pour eux, écrivait M. Philipp Robin à ses commis; s'ils étaient instruits, seraient-ils plus habiles à la pêche?"

Les anciens de la région se souviennent encore du temps des Robin. Selon Albert Fulham, "les hommes menés comme des chiens. J'ai connu Jones, j'ai connu Withman, y'en ont fait souffrir c'monde-là... j'ai vu, j'ai été ouvrier là. Y nous organisaient dans nos contrats, nous faisaient travailler même le dimanche, on était prisonnier, fallait toujours travailler. C'était l'époque de crève ou marche".

Les Robin ne dominent plus l'industrie de la pêche. Leur souvenir se perpétue cependant dans les magasins à la Robin, Jones and Withman Ltd possède toujours en Gaspésie.



Le "B.B." date de 1815 et serait utilisé comme centre d'interprétation de la pêche.

PEANUTS



Dr BEAUDOC



MUTT et JEFF



SOURIS MIQUETTE



SCAMP



HAGAR L'HORRIBLE



BLONDINETTE



LES PIERRAFEU





En grève depuis jeudi dernier

Aucun règlement en vue à la Caisse de Sainte-Marie

par Paul-Henri DROUIN
 SAINTE-MARIE — Le piquetage aux portes d'entrée de la Caisse populaire de Sainte-Marie de Beauce se poursuit et tout indique que ce conflit de travail qui dure depuis jeudi dernier est loin d'être réglé, car aucune séance de conciliation entre les deux parties n'est prévue.
 C'est ce qu'a laissé entendre, hier au SOLEIL, Mlle Solange Thivierge, porte-parole du Syndicat des 36 employés de cette institution financière du Mouvement Desjardins, du bureau local 57 et affilié à la FTQ.
 Selon Mlle Thivierge, "tant et aussi longtemps que la partie patronale ne consentira pas à déposer de nouvelles offres sur les nombreuses clauses en litige d'un deuxième contrat de travail, les grévistes maintiendront des lignes de piquetage".
 Selon les renseignements obtenus de la partie syndicale, les principaux points en litige pour les 36 employés syndiqués de la Caisse populaire de Sainte-Marie de Beauce sont:

- modifications à nos horaires de travail;
 - amélioration du régime de congé et du régime de vacances;
 - un congé de maternité de 39 semaines;
 - un régime de déficit de caisse pour protéger les nouveaux caissiers;
 - le pouvoir de contester les évaluations de nos postes;
 - des salaires valables en 1980;
 - une clause d'indexation pour maintenir notre pouvoir d'achat.
- Du côté salarial, a déclaré Mlle Thivierge, "l'offre de la partie patronale est de 8 pour 100 la première année et 6 pour 100 la seconde année, alors que la demande syndicale est

de 12 pour 100 la première année et 8 pour 100 la seconde année avec une clause d'indexation pour la deuxième année excédant 6 pour 100".
 "Ne pouvant obtenir ce qu'ils réclament, ajouta Mlle Thivierge, c'est dans une proportion de 80 pour 100 que les 36 employés syndiqués de la Caisse populaire de Sainte-Marie ont voté en faveur de la grève acquiescée depuis le 1er mai dernier."
 On rappelle qu'en novembre 1978, pour la signature d'une première convention collective de travail, les employés syndiqués de la Caisse populaire de Sainte-Marie furent impliqués dans un conflit de travail d'une durée de 12 jours.
 Joint par téléphone à son bureau, Mlle Madeleine Faucher, gérante à la Caisse populaire de Sainte-Marie de Beauce, n'a voulu faire aucun commentaire pour le moment.

Aide pour améliorer les services communautaires

par Paul-Henri DROUIN
 du bureau du Soleil
 SAINTE-JOSEPH — Six municipalités de la circonscription de Beauce-Nord recevront des subventions totalisant \$357,000 dans le cadre du Programme d'amélioration des équipements communautaires (PAEC), du gouvernement du Québec.
 C'est ce qu'a révélé, hier, au SOLEIL, le député de Beauce-Nord, M. Adrien Ouellette, en mentionnant "que cette aide financière servira à défrayer 25 pour 100 des coûts et dépenses d'immobilisations encourues dans la réalisation de projets spéciaux nécessitant des investissements de près de \$1.5 million".
 "L'objectif principal du PAEC, d'expliquer M. Ouellette, est de favoriser une amélioration de la qualité et des conditions de vie de la communauté municipale, tout en permettant la réalisation de projets créateurs d'emplois".
 Le député Ouellette se dit satisfait "de constater que les municipalités de sa circonscription ont répondu à l'appel du gouvernement du Québec et profitent du PAEC pour

l'amélioration ou la mise en place d'équipements communautaires en milieu municipal".
 La liste de municipalités subventionnées dans la circonscription de Beauce-Nord, de même qu'une brève description des projets qui se partagent le montant de \$357,000 est la suivante:
Beauceville
 Une subvention de \$90,000 pour la construction d'un complexe municipal, au 2e étage de la caserne des pompiers de Beauceville et qui nécessitera des investissements de \$360,000.
Saint-Odilon
 Pour la réfection de divers bâtiments municipaux nécessitant des investissements de \$38,000 cette municipalité rurale qu'est Saint-Odilon recevra une subvention du PAEC au montant de \$9,550.
Sainte-Marie
 De son côté, la ville de Sainte-Marie de Beauce pour l'aménagement de deux parcs urbains dans les

secteurs Carter et Saint-Jean, recevra une subvention de \$15,600 sur des investissements totalisant \$62,200.
Pintendre
 L'aménagement d'un parc communautaire à Saint-Louis-de-Pintendre, nécessite des investissements de \$270,000 et pour la réalisation de ce projet la municipalité de cet endroit recevra une subvention de \$67,500.
Saint-Jean-Chrysostome
 Pour la construction d'une piscine intérieure et d'une annexe, ainsi que pour l'éclairage du terrain de baseball, la municipalité de Saint-Jean-Chrysostome dépensera \$672,400 et se verra attribuer par le PAEC une subvention totalisant \$168,100.
Saint-Isidore
 Une subvention de \$6,250 pour la rénovation de la salle communautaire de Saint-Isidore qui nécessitera des investissements de l'ordre de \$25,000.

RENOVATEUR DE BAINOIRES ENR.
LAVABOS - TOILETTES
 RÉEMAILLAGE
 A DOMICILE
 CHOIX DE COULEURS
 PRIX COMPÉTITIF
 ESTIMATION GRATUITE
 Charles Couture
 (418) 524-5391

Économisez \$24
 Québec* / Toronto
\$48 aller-retour

Profitez de ce tarif aller-retour 1-3 jours de VIA. L'aller peut s'effectuer tous les jours, sauf le vendredi. Pour tous détails, communiquez avec un agent de voyages ou VIA.

Traitez-vous bien, prenez le train.

RAPPORT DU CANDIDAT CONCERNANT LES DÉPENSES D'ÉLECTION
 SOMMAIRE DES DÉPENSES D'ÉLECTION
 CIRCONSCRIPTION: **LOUIS-HEBERT**
 CANDIDAT: **JEAN-PAUL RHEAUME**

NOMBRE DE DONATEURS	4
MONTANT	
CONTRIBUTIONS	\$ 530
DÉPENSES D'ÉLECTION PAYÉES	\$ 527 60
CRÉANCES IMPAYÉES — NON CONTESTÉES	NIL
— CONTESTÉES	NIL
TOTAL DES DÉPENSES D'ÉLECTION	\$ 527 60
LIMITE PERMISE	32,081 25
L'AGENT OFFICIEL	Michel Germain

Le rapport complet concernant les dépenses d'élection peut être examiné, à mon bureau par tout électeur durant les six mois qui suivent la date où j'ai reçu ledit rapport.

DATE REÇU: **13 juin 1980**
 PRÉSIDENT D'ÉLECTION: **Renald Lévesque**
 ADRESSE: **3086, de la Paix, Ste-Foy, G1X 1B5**

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR
 en vertu de la Loi électorale du Canada
 A. M. Michel Germain,
 Agent officiel de M. Jean-Paul Rhéaume, candidat à l'élection de député à la Chambre des Communes du Canada tenue le 18e jour de février 1980 dans la circonscription de Louis-Hébert, 2854, Delorimier, Ste-Foy, (Québec).

J'ai vérifié le rapport du candidat concernant les dépenses d'élection et le sommaire que contient ce rapport, pour la candidature de M. Jean-Paul Rhéaume dans l'élection mentionnée ci-dessus. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances. Lorsqu'il s'agit d'une candidature, quelle qu'elle soit, les procédés de vérification ne permettent pas de déterminer l'ampleur des opérations qui auraient pu être omises des registres comptables et j'ai donc axé ma vérification sur les opérations financières consignées dans les registres comptables du candidat.

A mon avis, le rapport concernant les dépenses d'élection de M. Jean-Paul Rhéaume présente fidèlement les opérations à l'égard desquelles l'article 63 exige la présentation d'états détaillés dans le rapport du candidat qui sont consignés dans les registres comptables du candidat.

Je déclare, de plus, que les montants paraissant dans le sommaire des dépenses d'élection, notamment des contributions de \$530.00 et un montant total des dépenses d'élection de \$527.60 sont les mêmes que les totaux correspondants paraissant dans le rapport.

Gilles Kelley
 Comptable agréé
 Charlesbourg, le 18 mars 1980

Salaire haussé de 15.5%

par Paul-Henri DROUIN
 SAINTE-GEORGES — Au nom de ses quelque 1,100 membres, le Syndicat des enseignants de la Chaudière (SEC) a signé, en fin de semaine, une nouvelle convention de travail avec les commissions scolaires du territoire de la Chaudière, pour trois ans et demi, rétroactive au 1er juillet 1979.
 Ce contrat qui prendra fin le 31 décembre 1982, accorde des augmentations salariales en moyenne de 7.2 pour 100 et de 8.3 pour 100, portant le salaire annuel moyen d'un enseignant à \$22,000 en 1980 puis à \$26,000 en 1981.
 M. Lucien Roy, porte-parole du SEC, "s'est dit satisfait de l'entente conclue avec la Commission scolaire régionale de la Chaudière (CSRC) et les commissions scolaires de Beauceville, des Erables, de Saint-Joseph, de Langevin et des Cèdres".
 Selon les renseignements obtenus, cette nouvelle convention collective de travail pour les enseignants de la Chaudière comprend l'entente intervenue au niveau national entre la CEQ, le gouvernement du Québec et la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, ainsi que l'entente intervenue au niveau local entre le SEC et les commissions scolaires de la Chaudière.
 "C'est ce qui fait, ajouta M. Roy, qu'au niveau national l'entente contient les objets à forte incidence monétaire tels le salaire, la charge de travail et la sécurité d'emploi".
 Aussi, l'entente de niveau local détermine l'application de ces objets, les relations entre les enseignants et leur employeur tels les mécanismes de participation, la réglementation des absences, les mesures et sanctions disciplinaires, certains aspects relatifs à l'emploi, la démission, le bris de contrat et surtout les critères d'affectation et de mutation des enseignants.
 "Même si la négociation a été difficile par moment, particulièrement sur les critères d'affectation et de mutation, ajouta M. Lucien Roy, nous pouvons affirmer que les relations entre les parties sont demeurées cordiales parce que le syndicat et les commissions scolaires ont toujours travaillé à maintenir un excellent climat de relation de travail".
 Sans entrer dans les détails du contenu, notre interlocuteur a mentionné que la nouvelle convention met un accent particulier sur le critère "ancienneté" pour l'affectation des enseignants.
 "Cependant, a-t-il dit, ce critère est pondéré par celui de la capacité, ce qui fait en somme, si deux personnes postulent un poste, le plus ancien l'obtiendra à la condition de pouvoir faire le travail".
 De son côté, le directeur du personnel à la CSRC, M. Borromée Bourque, s'est dit satisfait de l'entente conclue entre les parties, malgré le nombre énorme d'heures de préparation et de rencontre, et l'investissement en ressources humaines et monétaires que cela exige.
 M. Bourque ajouta: "Les commissions scolaires comme le syndicat croient à l'utilité et même à la nécessité de la négociation locale car elle permet d'adopter la convention nationale aux besoins particuliers du milieu".



en bref
Meilleur tireur
 Lors d'une récente remise de diplômes, à l'école de recrues des Forces canadiennes, à Saint-Jean, le soldat Jean Vallée a remporté le trophée du général Gutknecht, décerné au meilleur tireur du cours. Ci-dessus, l'adjudant N. Lapalme présente le trophée au soldat Vallée, à droite, qui est le fils de M. et Mme Benoit Vallée, du rang Saint-Grégoire, à Saint-Etienne de Lauzon.

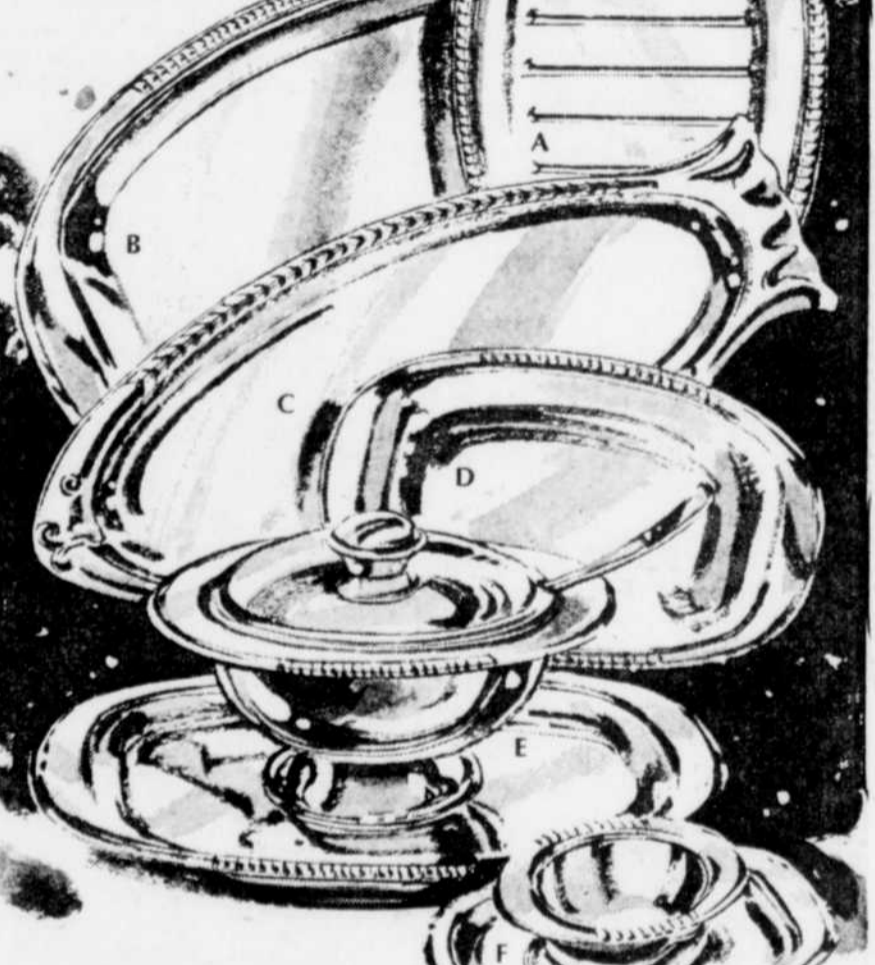
Acquisition d'archives
 GASPE — Le Musée régional de Gaspé annonce l'acquisition récente d'un fonds d'archives concernant l'ancienne compagnie de pêche "William Hyman et Fils", de Grande-Grève. Il s'agit d'anciens livres de comptabilité qui font revivre les activités de cette compagnie de 1861 à 1923. Cette collection a été acquise de Mme Ghislaine Comeau, de Grande-Rivière.

Directeur à Matane
 MATANE — La Commission d'emploi et d'immigration du Canada informe la population de la nomination de M. Denis Fortin à titre de directeur du centre d'emploi du Canada à Matane. Originaire de Matane, M. Fortin occupait précédemment le poste de directeur adjoint au centre de Rimouski.

Spectacle annulé
 MATANE — Le théâtre d'été de Matane, La Saumonière, ne présentera pas "Le Don Juan chrétien", de Jacques Ferron, comme il avait initialement été prévu. Des difficultés financières obligent la troupe à annuler ce spectacle qui devait être présenté du 17 juillet au 17 août. Les représentations de "La veuve et le varech" se poursuivent toutefois jusqu'au 13 juillet.

Art populaire
 BAIE-SAINT-PAUL — Un colloque sur l'art populaire aura lieu au Centre d'art de Baie-Saint-Paul, les 9, 10 et 11 août prochain. Les thèmes abordés seront: l'art populaire dans ses manifestations publiques et privées; idéologie et art populaire; idéologie et art populaire (le discours). La conférence d'ouverture sera prononcée par M. Patrick Morgan.

A notre connaissance, il n'existe pas de meilleur acier inoxydable que celui-ci!



Après avoir ratissé les marchés européens à la recherche du meilleur acier inoxydable, notre acheteur a finalement trouvé cette collection dans une petite usine moderne, près de Corte Cerro, dans les montagnes italiennes.

- Selon l'avis de notre acheteur distingué, cet inox. est incomparable par sa qualité, son design et son prix.
- A. Plat à asperges, 14 3/4", \$19.95.
 - B. Plateau, 17 3/4" x 12", \$26.95. Autres non illustrés: 15 3/4" x 10 1/2", \$22.95 et 13 3/4" x 9 1/2", \$18.95.
 - C. Plat à poisson, 20 1/2", \$31.95.
 - D. Légumier ou corbeille à pain, \$18.95.
 - E. Belle soupière avec plateau et louche, \$75.
 - F. Saucière sur plateau, \$21.95.

16, DE LA FABRIQUE 692-3822 PLACE QUEBEC 529-0231 PLACE STE-FOY 653-4035
 PLACE FLEUR DE LYS 529-0303 PLACE DU ROYAUME Chicoutimi
BIRKS JOAILLIERS

Les bâtiments du "banc" de Paspébiac seront restaurés

par Michel DAVID

PASPEBIAC — Réclamée depuis des années, la restauration des vieux bâtiments du "banc" de Paspébiac est maintenant en bonne voie d'être réalisée.

Vestiges d'une époque dont la mémoire gaspésienne retient comme "le temps des Robin", ce groupe de bâtiments des XVIIIe et XIXe siècles constitue de précieux témoins de l'histoire de l'Est du Québec.

L'incendie de 1964 n'a laissé intact qu'une faible partie du village élevé au lendemain de la conquête, ce qui ne rend que plus impérieuse la préservation de ce qui en reste. La plupart des édifices sont d'ailleurs la propriété du gouvernement québécois.

Le milieu

En 1972, suite à la publication du plan d'aménagement du parc

industriel de pêche de Paspébiac recommandant la destruction ou le déménagement des bâtiments, un groupe de citoyens entreprenait d'inlassables démarches pour en assurer la survie.

En 1977, le Comité pour la sauvegarde des bâtiments historiques de Paspébiac (CSBHP) remettait au ministère des Affaires culturelles du Québec un document réclamant leur classement comme monuments historiques.

L'été suivant, le CSBHP entreprenait une vaste consultation auprès de la population et des organismes du milieu pour déterminer quelle vocation il convenait de donner au "banc". Le résultat de cette enquête a donné lieu à la publication d'un "dossier d'utilisation des monuments historiques", présenté officiellement le 21 juin dernier, date anniversaire de l'incendie de 1964.

Car si la préservation du patrimoine demeure une nécessité, la restauration des bâtiments doit, aux yeux du comité, répondre aux besoins réels du milieu. Etant donné son ampleur, le projet devrait permettre aux travailleurs de la région de trouver un emploi pendant un certain temps. Il palliera également la pénurie de locaux à vocation communautaire.

Les bâtiments

Une date inscrite sur une des pierres de taille de l'ancienne "Poudrière" en situe la construction à 1788. Elle est actuellement inutilisée et très bien conservée. Sa vocation serait essentiellement touristique et limitée à la saison estivale.

L'"Huilière" remonte à la fin du XIXe siècle. Les murs sont en maçonnerie de pierres et de briques, sur fondation de pierre. Elle

est inutilisée, mais son état exigerait des travaux majeurs. Le bâtiment serait utilisé toute l'année. On y retrouverait le centre administratif du "banc", le secrétariat et le service d'accueil.

Datant du début du XIXe siècle, le "Hangar Robin" est l'un des premiers bâtiments construits sur le "banc". Entièrement de bois revêtu de bardeaux de cèdre et d'une toiture de tôle ondulée, il compte trois étages.

Le rez-de-chaussée sert actuellement d'entrepôt. Les autres étages sont inutilisés. Le hangar devra être nettoyé et aménagé mais ne subira, aucune modification structurelle. Il deviendrait un atelier d'artisanat ouvert au public.

Le "B.B." (Le Bouthillier and Brothers) est le plus spectaculaire des bâtiments de Paspébiac. Construit vers 1815, il est entièrement de bois recouvert de bardeaux et compte six étages. Il sera utilisé comme centre d'interprétation de la pêche.

Possiblement construite au début des années 1800, la "Forge", actuellement utilisée comme entrepôt, est en bois recouvert de bardeaux et compte deux étages. On souhaiterait y voir installer divers ateliers (menuiserie, soudure, etc.) créateurs d'emplois sous forme coopérative.

Vraisemblablement du même âge que la forge, la "Charpenterie", également faite de bois et de bardeaux de cèdre, est utilisée comme entrepôt par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Son état de conservation est excellent. Ce bâtiment serait transformé en maison pour les jeunes et en lieu de divertissement.

D'autres bâtiments situés sur le banc ainsi qu'à Paspébiac ne demandent pas de restauration immédiate. Il s'agit du "cook room", qui sert de cafétéria aux employés de l'usine de poisson, du hangar à farine et de l'ancien coffre-fort du magasin général des Robin. L'ancienne ferme des Robin est actuellement utilisée comme hôtel et appartient toujours à la Robin, Jones and Withman.



Bâtie en 1788, la poudrière aurait une vocation touristique et saisonnière.

Epoque connue comme celle du crève ou marche

PASPEBIAC — Robin, vous connaissez?

Si ce nom peut vous rappeler aux Anglais un célèbre redresseur de torts du 12e siècle, en Gaspésie, il demeure étroitement associé au plus grand exploitateur que la péninsule ait connu, Charles Robin, fondateur de la Charles Robin Company, aujourd'hui la Robin, Jones and Withman Ltd, qui régna sur l'industrie de la pêche pendant un siècle et demi.

C'est en 1766, trois ans après le traité de Paris, que le jeune Robin — il a alors 23 ans — originaire de l'île anglo-normande de Jersey, débarque pour la première fois au Canada. Les débuts sont difficiles. Ses installations sont pillées pendant la révolution américaine. Découragé, il rentre à Jersey où il séjourne durant cinq ans.

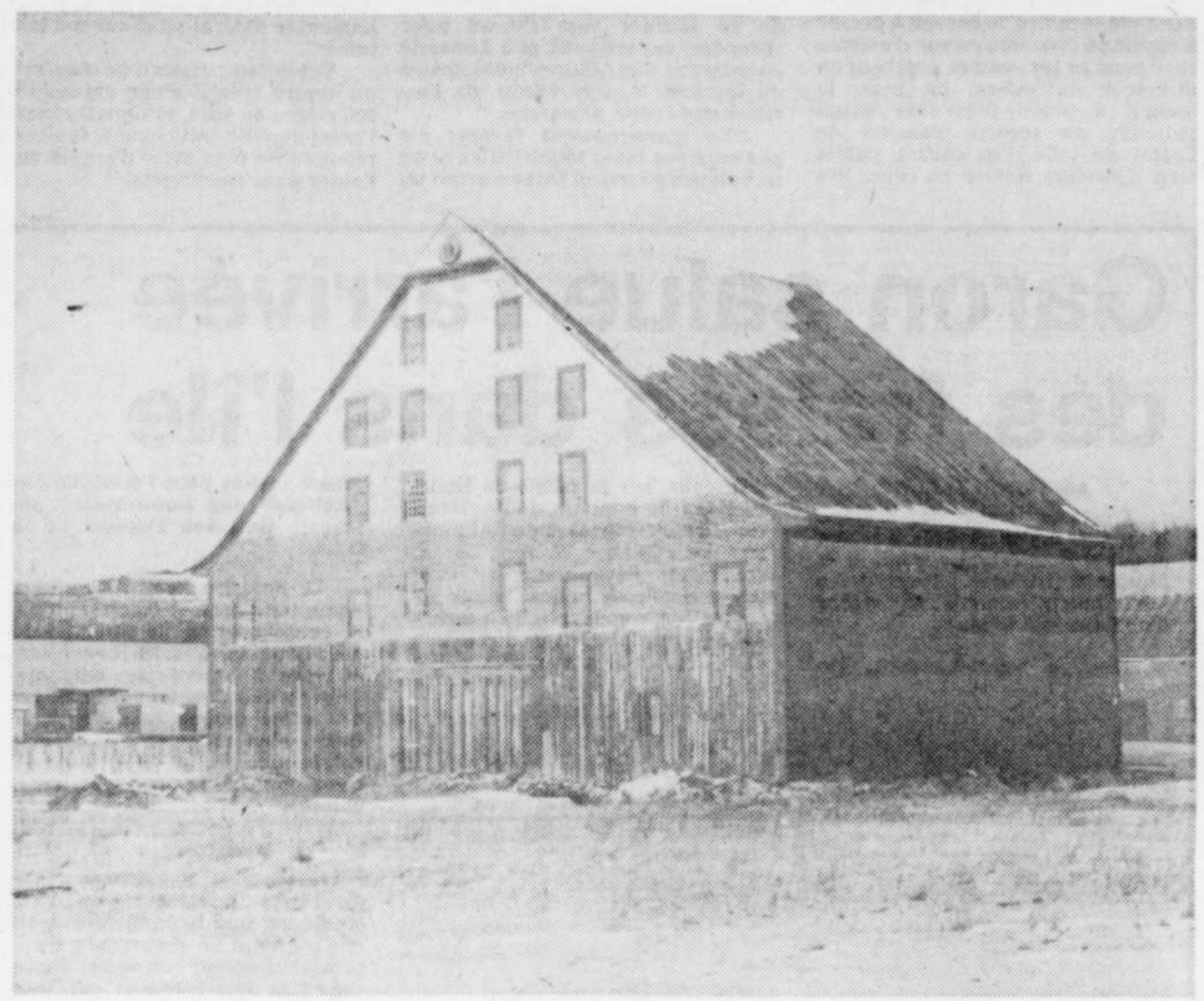
Il revient pourtant et fonde la Charles Robin Company, qui se spécialise dans le commerce du poisson, encore qu'elle s'occupe aussi de bois et de fourrure. L'entreprise installe son siège social à Paspébiac qui, au tournant du XIXe siècle, est devenu un important centre de pêche.

C'est l'époque de la révolution industrielle en Grande-Bretagne, celle du capitalisme sauvage, des profits illimités et des salaires de famine. La recette est simple et Robin l'applique avec l'art du grand chef.

En visite pastorale en 1811, Monseigneur Plessis écrit: "Paspébiac est l'endroit central du grand commerce de la morue des MM. Robin (...). Les habitants auxquels ils se sont rendus nécessaires sont des espèces de serfs entièrement sous leur dépendance (...). Un des grands principes de Robin est de ne permettre aucune innovation (...). Les écoles sont prosrites. Pas besoin d'instruction pour eux, écrivait M. Philipp Robin à ses commis; s'ils étaient instruits, seraient-ils plus habiles à la pêche?"

Les anciens de la région se souviennent encore du temps des Robin. Selon Albert Fulham, "les hommes menés comme des chiens. J'ai connu Jones, j'ai connu Withman, y'en ont fait souffrir c'monde-là... j'ai vu, j'ai été ouvrier là. Y nous organisaient dans nos contrats, nous faisaient travailler même le dimanche, on était prisonnier, fallait toujours travailler. C'était l'époque de crève ou marche".

Les Robin ne dominent plus l'industrie de la pêche. Leur souvenir se perpétue cependant dans les magasins de la Robin, Jones and Withman Ltd possédés toujours en Gaspésie.



Le "B.B." date de 1815 et serait utilisé comme centre d'interprétation de la pêche.

PEANUTS



SCAMP



Dr BEAUDOC



HAGAR L'HORRIBLE



MUTT et JEFF



BLONDINETTE



SOURIS MIQUETTE



LES PIERRAFEU



Cégep de La Pocatière

L'entrepreneur local a perdu le contrat d'agrandissement

par Réal LABERGE
du bureau du Soleil
LA POCATIÈRE — Les démarches de révision entreprises par le constructeur local et plus bas soumissionnaire, Paul Martin Inc., ont été infructueuses. Ce sont les Entreprises Bon Conseil Ltée, de Québec, qui ont obtenu hier le contrat des travaux de reconstruction physique du cégep de La Pocatière. Les travaux de près de \$6 millions commenceront le 28 juillet prochain.

"Nous avons reçu l'approbation qu'a entérinée le Conseil des ministres, la semaine dernière, et nous signons aujourd'hui le contrat d'agrandissement et de réaménagement avec le plus bas soumissionnaire jugé conforme par le contentieux du

ministère de l'Éducation", a précisé hier au SOLEIL le directeur général du cégep, M. Jacques Fournier.

On se rappellera que l'annonce de cette recommandation gouvernementale a pris tout le monde par surprise, en fin de mai. Le choix favorisait une entreprise venant au troisième rang dans l'ordre des prix, avec \$5.889.000 et un coût de \$77.000 supérieur à l'offre présentée par le plus bas soumissionnaire, qui était par surcroît une entreprise locale d'envergure provinciale.

Décision contestée

Suite à la décision prise rapidement par le conseil d'administration du cégep de La Pocatière de confier

les travaux à l'entreprise de Québec, afin d'éviter d'autres délais à l'égard d'une réalisation retardée depuis déjà près de six ans, M. Paul Martin a fait étudier par deux firmes d'avocats les offres présentées par les treize entrepreneurs généraux qui ont répondu aux appels d'offres. Les offres de prix variaient de \$5.812.000 à \$6.195.000.

Toutes à rejeter

"Les deux firmes en sont arrivées à la même conclusion que chacune des soumissions pouvait être rejetée", a affirmé hier le propriétaire de Paul Martin Inc.

Dans le cas de l'offre présentée par sa propre entreprise et le deuxième soumissionnaire, M. Martin a fait

part au SOLEIL que le rejet gouvernemental reposait sur la mention "inclus", qui était indiquée à quatre endroits, en regard de travaux spécialisés compris dans d'autres sous-contrats déjà mentionnés sur la formule de soumission.

Quant à la soumission présentée par les Entreprises Bon Conseil Ltée, de l'avis des conseillers légaux consultés par M. Martin, elle devait être rejetée. Et cela pour des erreurs telles que des déclarations inexactes sur les prix des sous-contrats.

D'autant plus, a signalé M. Paul Martin que son entreprise s'est justement fait refusé l'obtention d'un contrat pour la construction d'une école, il y a quelques années, "parce que les prix déclarés pour les sous-contrats, dans les formules de soumission, n'étaient pas ceux qui étaient exactement offerts".

Dans les circonstances, M. Martin a dit trouver pour le moins intrigant qu'un gouvernement refuse de prendre la même décision, à l'égard de situations identiques, étant donné que dans les deux cas de l'école qu'on lui a refusée, et du contrat du cégep de La Pocatière accordé à l'entrepreneur de Québec, la décision gouvernementale devait se référer au même arrêté en conseil no 2380, de 1961.

Au jugement de la population

Remarquait qu'il n'avait rien à reprocher aux membres du conseil d'administration du cégep de La Pocatière, qui n'ont fait qu'appliquer des décisions prises par le ministre de l'Éducation, dans des circonstances impliquant d'éventuels délais probablement interminables s'ils agissaient autrement, M. Martin a dit laisser au jugement de la population "la décision de bon gouvernement de M. René Lévesque".

Ce qui n'empêche pas la compagnie Paul Martin Inc. de prendre pour acquis, ainsi que l'a déjà écrit un journaliste du SOLEIL, "qu'il s'agit peut-être de quelques relents référendaires du 20 mai dernier".

Rappelons qu'à la suite d'appels d'offres lancés en avril dernier pour un agrandissement des locaux loués à long terme au collège de Sainte-Anne et un réaménagement interne évalué globalement à \$5.349.000, le cégep a retenu trois soumissions, le 14 mai dernier, entre autres celle de Paul Martin Inc., le plus bas soumissionnaire, à \$5.812.000.

Mais à la fin de mai dernier, conformément aux conclusions d'une analyse effectuée par le Service juridique du ministère de l'Éducation, on recommandait à l'administration du cégep de La Pocatière la soumission des Entreprises Bon Conseil Ltée, "la plus basse conforme aux règlements régissant les appels d'offres publics relatifs à la construction d'établissements scolaires".

Selon MM. François Beaulieu et Jacques Fournier, respectivement directeur du service de l'équipement et directeur général du cégep, ce jargon semblait signifier que "certaines instructions aux soumissionnaires n'avaient pas été respectées dans la façon de compléter le formulaire des soumissions, notamment en ce qui a trait à la liste des sous-traitants".

A tout événement, a confirmé hier au SOLEIL M. Jacques Fournier, les travaux de reconstruction physique vont être commencés par les Entreprises Bon Conseil Ltée, de Québec, dès la fin des vacances d'été du secteur de la construction, ou plus précisément le 28 juillet prochain.

Dans Beauce-Nord

Aide pour améliorer les services communautaires

par Paul-Henri DROUIN
du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — Six municipalités de la circonscription de Beauce-Nord recevront des subventions totalisant \$357.000 dans le cadre du Programme d'amélioration des équipements communautaires (PAEC), du gouvernement du Québec.

C'est ce qu'a révélé, hier, au SOLEIL, le député de Beauce-Nord, M. Adrien Ouellette, en mentionnant "que cette aide financière servira à défrayer 25 pour 100 des coûts et dépenses d'immobilisations encourues dans la réalisation de projets spéciaux nécessitant des investissements de près de \$1,5 million".

"L'objectif principal du PAEC, d'expliquer M. Ouellette, est de favoriser une amélioration de la qualité et des conditions de vie de la communauté municipale, tout en permettant la réalisation de projets créateurs d'emplois".

Le député Ouellette se dit satisfait "de constater que les municipalités de sa circonscription ont répondu à l'appel du gouvernement du Québec et profitent du PAEC pour

l'amélioration ou la mise en place d'équipements communautaires en milieu municipal".

La liste de municipalités subventionnées dans la circonscription de Beauce-Nord, de même qu'une brève description des projets qui se partagent le montant de \$357.000 est la suivante:

Beauceville

Une subvention de \$90.000 pour la construction d'un complexe municipal, au 2e étage de la caserne des pompiers de Beauceville et qui nécessitera des investissements de \$360.000.

Saint-Odilon

Pour la réfection de divers bâtiments municipaux nécessitant des investissements de \$38.000 cette municipalité rurale qu'est Sint-Odilon recevra une subvention du PAEC au montant de \$9.550.

Sainte-Marie

De son côté, la ville de Sainte-Marie de Beauce pour l'aménagement de deux parcs urbains dans les

secteurs Carter et Saint-Jean, recevra une subvention de \$15.600 sur des investissements totalisant \$62.200.

Pintendre

L'aménagement d'un parc communautaire à Saint-Louis-de-Pintendre, nécessite des investissements de \$270.000 et pour la réalisation de ce projet la municipalité de cet endroit recevra une subvention de \$67.500.

Saint-Jean-Christostome

Pour la construction d'une piscine intérieure et d'une annexe, ainsi que pour l'éclairage du terrain de baseball, la municipalité de Saint-Jean-Christostome dépensera \$672.400 et se verra attribuer par le PAEC une subvention totalisant \$168.100.

Saint-Isidore

Une subvention de \$6.250 pour la rénovation de la salle communautaire de Saint-Isidore qui nécessitera des investissements de l'ordre de \$25.000.

Lauzon blâmée de laisser traîner les négociations

LAUZON — Dans un communiqué de presse, le Syndicat national des employés municipaux de Lauzon déplore la détérioration des relations entre la ville et les syndiqués.

Selon le syndicat, les négociations pour le renouvellement de la convention collective expirée le 31 décembre 1979 durent déjà depuis 8 mois. La cité de Lauzon a désigné 3 employés cadres pour les représenter au cours des négociations.

Après 10 séances, 11 points sont encore en litige en plus des salaires. Les représentants de la partie patronale n'ont pas de mandat et ne font que transmettre les décisions du conseil sur chaque demande ou contre-proposition. En conséquence,

le syndicat demande de négocier avec les membres du conseil en vue d'en arriver à une entente si possible.

De plus, on se souvient que l'hiver passé, 16 employés permanents ont été mis à pied à cause des conditions météorologiques pendant que la ville payait \$92.650 à un entrepreneur pour le débâblissement d'une certaine partie de la municipalité.

L'arbitre qui a statué sur ce cas déplore que le geste de la ville de Lauzon n'est pas de nature à améliorer les relations de travail, d'autant plus que cela crée de l'insécurité et que la cité n'est pas privée de ses revenus. Si l'on remarque ce qu'il en coûte aux contribuables pour

payer le contrat de déneigement alors que la cité avait à sa disposition la machinerie et la main-d'oeuvre qualifiée pour faire ce travail et que de plus les salaires des employés étaient déjà budgétés, les contribuables sont en droit de se poser des questions.

D'ailleurs, plusieurs membres du conseil municipal sont des employés au gouvernement et ils savent mieux que tout autre que la sécurité d'emploi ça existe dans l'administration publique et parapublique. Ils devraient donc se souvenir en tant qu'employeur des avantages dont ils bénéficient en tant qu'employé, conclut le communiqué signé par M. Roger Roussel, de Québec.

en bref



Meilleur tireur

Lors d'une récente remise de diplômes, à l'école de recrues des Forces canadiennes, à Saint-Jean, le soldat Jean Vallée a remporté le trophée du général Gutknecht, décerné au meilleur tireur du cours. Ci-dessus, l'adjudant N. Lapalme présente le trophée au soldat Vallée, à droite, qui est le fils de M. et Mme Benoit Vallée, du rang Saint-Grégoire, à Saint-Étienne de Lauzon.

Acquisition d'archives

GASPE — Le Musée régional de Gaspé annonce l'acquisition récente d'un fonds d'archives concernant l'ancienne compagnie de pêche "William Hyman et Fils", de Grande-Grève. Il s'agit d'anciens livres de comptabilité qui font revivre les activités de cette compagnie de 1861 à 1923. Cette collection a été acquise de Mme Ghislaine Comeau, de Grande-Rivière.

Directeur à Matane

MATANE — La Commission d'emploi et d'immigration du Canada informe la population de la nomination de M. Denis Fortin à titre de directeur du centre d'emploi du Canada à Matane. Originaire de Matane, M. Fortin occupait précédemment le poste de directeur adjoint au centre de Rimouski.

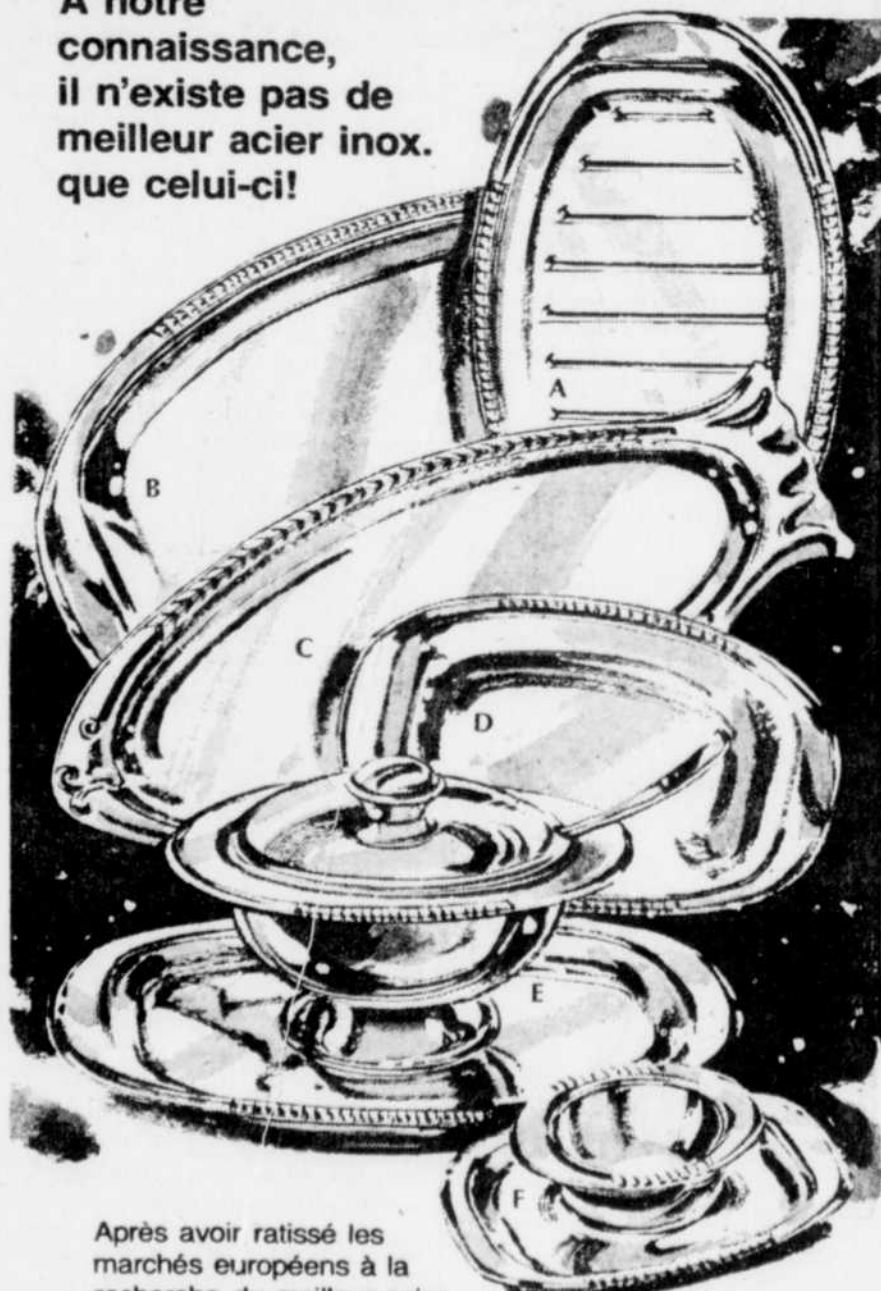
Spectacle annulé

MATANE — Le théâtre d'été de Matane, La Saumonière, ne présentera pas "Le Don Juan chrétien", de Jacques Ferron, comme il avait initialement été prévu. Des difficultés financières obligent la troupe à annuler ce spectacle qui devait être présenté du 17 juillet au 17 août. Les représentations de "La veuve et le varech" se poursuivent toutefois jusqu'au 13 juillet.

Art populaire

BAIE-SAINT-PAUL — Un colloque sur l'art populaire aura lieu au Centre d'art de Baie-Saint-Paul, les 9, 10 et 11 août prochain. Les thèmes abordés seront: l'art populaire dans ses manifestations publiques et privées; idéologie et art populaire; idéologie et art populaire (le discours). La conférence d'ouverture sera prononcée par M. Patrick Morgan.

A notre connaissance, il n'existe pas de meilleur acier inox. que celui-ci!



Après avoir ratissé les marchés européens à la recherche du meilleur acier inoxydable, notre acheteur a finalement trouvé cette collection dans une petite usine moderne, près de Corte Cerro, dans les montagnes italiennes.

Selon l'avis de notre acheteur distingué, cet inox. est incomparable par sa qualité, son design et son prix.

- A. Plat à asperges, 14 3/4", \$19.95.
- B. Plateau, 17 3/4" x 12", \$26.95. Autres non illustrés: 15 3/4" x 10 1/2", \$22.95 et 13 3/4" x 9 1/2", \$18.95.
- C. Plat à poisson, 20 1/2", \$31.95.
- D. Légumier ou corbeille à pain, \$18.95.
- E. Belle soupière avec plateau et louche, \$75.
- F. Saucière sur plateau, \$21.95.

16, DE LA FABRIQUE PLACE QUEBEC PLACE STE-FOY
692-3822 529-0231 653-4035

PLACE FLEUR DE LYS PLACE DU ROYAUME
529-0303 Chicoutimi

BIRKS
JOAILLIERS

RENOVATEUR DE BAINOIRES ENR.
LAVABOS - TOILETTES
RÉEMALLAGE
A DOMICILE
CHOIX DE COULEURS
PRIX COMPÉTITIF
ESTIMATION GRATUITE
Charles Couture
(418) 524-5391

Économisez \$24
Québec/Toronto
\$48 aller-retour

Profitez de ce tarif aller-retour 1-3 jours de VIA. L'aller peut s'effectuer tous les jours, sauf le vendredi. Pour tous détails, communiquez avec un agent de voyages ou VIA.

*Gare de Sainte-Foy

Traitez-vous bien, prenez le train.
VIA

RAPPORT DU CANDIDAT CONCERNANT LES DÉPENSES D'ÉLECTION
ELECTIONS CANADA
SOMMAIRE DES DÉPENSES D'ÉLECTION

CIRCONSCRIPTION	LOUIS-HEBERT	
CANDIDAT	JEAN-PAUL RHEAUME	
NOMBRE DE DONATEURS	4	
CONTRIBUTIONS	MONTANT 530	
DÉPENSES D'ÉLECTION PAYÉES	527 60	
CRÉANCES IMPAYÉES — NON CONTESTÉES	NIL	
— CONTESTÉES	NIL	
TOTAL DES DÉPENSES D'ÉLECTION	527 60	
LIMITE PERMISE	32,081 25	
L'AGENT OFFICIEL	Michel Germain	
Le rapport complet concernant les dépenses d'élection peut être examiné à mon bureau par tout électeur durant les six mois qui suivent la date où j'ai reçu ledit rapport.		
DATE REÇU	13 juin 1980	
PRÉSIDENT D'ÉLECTION	Renald Lévesque	
ADRESSE	3086, de la Paix, Ste-Foy, G1X 1B5	

Gilles Kelley
Comptable agréé
Charlesbourg, le 18 mars 1980

Publié par le président d'élection conformément à l'Article 63 de la Loi électorale du Canada.

RAPPORT DU VERIFICATEUR
en vertu de la Loi électorale du Canada
A. M. Michel Germain,
Agent officiel de M. Jean-Paul Rhéaume, candidat à l'élection de député à la Chambre des Communes du Canada tenue le 18e jour de février 1980 dans la circonscription de Louis-Hébert, 2854, Delorimier, Ste-Foy, (Québec).

J'ai vérifié le rapport du candidat concernant les dépenses d'élection et le sommaire que contient ce rapport, pour la candidature de M. Jean-Paul Rhéaume dans l'élection mentionnée ci-dessus. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances. Lorsqu'il s'agit d'une candidature, quelle qu'elle soit, les procédés de vérification ne permettent pas de déterminer l'ampleur des opérations qui auraient pu être omises des registres comptables et j'ai donc axé ma vérification sur les opérations financières consignées dans les registres comptables du candidat.

A mon avis, le rapport concernant les dépenses d'élection de M. Jean-Paul Rhéaume présente fidèlement les opérations à l'égard desquelles l'article 63 exige la présentation d'états détaillés dans le rapport du candidat qui sont consignés dans les registres comptables du candidat.

Je déclare, de plus, que les montants paraissant dans le sommaire des dépenses d'élection, notamment des contributions de \$530.00 et un montant total des dépenses d'élection de \$527.60 sont les mêmes que les totaux correspondants paraissant dans le rapport.

décès et avis divers

• rhétoriciens et amicales • funéraires • remerciements • mémoriam • services anniversaires • faveurs

705 AVIS DE DÉCÈS

BEAUDOIN (Marie-Anne) — Au Foyer de Vallée Jonction, le 6 juillet 1980, à l'âge de 84 ans et 9 mois, est décédée dame Marie-Anne Laitre, épouse de feu M. Philippe Beaudoin. Elle demeurait au Foyer de Vallée Jonction. Les funérailles auront lieu mardi, le 8 juillet, à 14h30. Départ du funéraire de la maison.

Armand Plante Inc.
210 rue Labbé
Vallée Jonction
à 14h10 pour l'église de l'Enfant-Jésus de Vallée Jonction et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Fernande Beaudoin, M. et Mme Gilbert Maillois (Rose), M. et Mme Guy Guérin (Berthe), Mme André Beaudoin, M. et Mme Isidore Beaudoin, M. et Mme Aurèle Beaudoin, M. et Mme Jean Garon (Hélène), M. Yves Beaudoin, M. et Mme Bertrand Bourque (Colette) ainsi que plusieurs petits-enfants, beaux-frères et belles-sœurs.

BERNIER-PATRY (Marie Létourneau) — A l'hôpital Notre-Dame-De-Lourdes, est décédée à l'âge de 90 ans, dame Marie Létourneau, épouse en premières noces de feu M. Joseph Bernier et en secondes noces de feu M. Philippe Patry. Elle laisse dans le deuil ses filles et gendres, M. et Mme Albert Turcotte (Juliette), M. et Mme Fernand Gervais (Lucie). Les funérailles ont eu lieu, le 5 juillet, en l'église St-Janvier de Weedon, Wolfe et l'inhumation au cimetière paroissial.

BONIN (Georges) — A Montréal, le 4 juillet 1980, à l'âge de 77 ans, est décédé M. Georges Bonin, époux de Rita Galarneau, demeurant au 3435 Est-boul. Gouin, instructeur en chef pour la Province de chasse et pêche. Il laisse dans le deuil ses frères: Raoul et Maurice, ses sœurs: Mme Antonio Ladouceur (Rosane), Mme Massé (Cécile), Mme Paul Gareau (Lucille), sa belle-sœur Fernande, ainsi que ses beaux-frères et belles-sœurs et plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant. Le convoi funéraire partira du salon.

Alfred Dallaire Inc.
2645 Henri-Bourassa Est pour se rendre à l'église St-Antoine Marie Claret, où le service sera célébré à 11h et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé entre 17 et 19 heures.

BRETON (Diane) — A Québec, le 6 juillet 1980, à l'âge de 30 ans, est décédée Diane Breton, fille de M. et Mme Ernest Breton. Elle demeurait au 1132, 1ère avenue, Québec. Les funérailles auront lieu, mercredi, le 8 juillet, à 10h. Départ de la Coopérative Funéraire de l'Anse.

Lepine-Cloutier Ltée
300 Chemin Ste-Foy
à 9h45 pour l'église St-Patrice et de là au cimetière Belmont. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Dr et Mme Kenneth Savard de Montréal, Mme Martin (Mavis) Dion de Dallas, Texas, Mme Donald (Angela) Davis de Belleville Ontario, Robert Savard d'Atlanta, Georgia, Mlle Geraldine Savard de Calgary, James Savard de Pierrefonds, Québec, ses sœurs: Mme Paul (Kathleen) de la Plante, de Ville St-Laurent, Mme Rudolph (Florence) Hudson de Bay d'Urfé, 15 petits-enfants et 3 arrière-petits-enfants. Heures de visites mardi le 8 juillet de 7h à 10h p.m.

CANTIN (Agathe) — A l'hôpital St-Sacrement, le 6 juillet 1980, à l'âge de 58 ans et 10 mois, est décédée dame Agathe Boissonneault, épouse de M. Roland Cantin. Elle demeurait au 60 rue Pie-XI, Beauport. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 juillet, à 14h. Départ de la Coopérative funéraire de la Seigneurie.

GIRARD-MERCIER (Cécile) — A Ville de Laval, le 4 juillet 1980, à l'âge de 47 ans, est décédée Cécile Girard, épouse de André Mercier. Elle laisse aussi dans le deuil son père, M. Alfred Girard, ses sœurs, Jacqueline (Mme Xavier Quemener), Liliane (Mme Michel Gémard), Carmen (Mme Raymond Garneau), et Louise (Mme Laurent Garneau), ses frères, Jean et Gilles (époux de Renée De La Rochelière), ainsi que de nombreux neveux, nièces, parents et amis. A la demande de la défunte, la dépouille mortelle n'a pas été exposée. Les funérailles ont eu lieu dans la plus stricte intimité, aujourd'hui le 7 juillet, sous la direction de

Complex Funéraire Alfred Dallaire Inc.
2150 boul. St-Martin est (coin Papineau) Duvernay, Laval
à l'église Ste-Béatrice, Auteuil Laval, où le service fut célébré à 14h30 et de là au crématorium Dallaire, lieu de la Crémation.

GRAHAM (Walter) — A l'hôpital Jeffrey Hale, le 6 juillet 1980, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Walter Graham, ex-employé de

tin, M. et Mme Emile Cantin, M. et Mme Florent Cantin, M. et Mme Philippe Ernest Bernier, M. et Mme Georges Huard, M. et Mme Marcel Cantin, M. Armand Beauchaine; un oncle: le père René Lebel, o.m.i., ainsi que plusieurs petits-enfants, neveux et nièces. La dépouille mortelle sera exposée à partir de mercredi, à 10h. Pour informations: 663-4735.

COTE (M. Martin) — A Québec, le 5 juillet 1980, à l'âge de 20 ans, est décédé Martin Côté, photographe, fils de Gilles Côté et de dame Pauline Arcand. Il demeurait au 51 Saint-Charles, Neuchâtel. Les funérailles auront lieu mardi, le 8 juillet 1980 à 14h. Départ du funéraire.

Lepine-Cloutier Ltée
208 boulevard L'Ormière, à 13h45 pour l'église Saint-André de Neuchâtel et de là au cimetière Saint-Charles, boulevard Hamel. Il laisse dans le deuil ses sœurs et son beau-frère: Odette (Marcel Lalonde), Yolande, son frère Bertrand, sa fiancée Sylvie Comtois et ses fils Emmanuel; ses grands-mères: Mme J.-A.-R. Arcand et Mme Lucien Côté, et plusieurs oncles et tantes, cousins et cousines. Que toute offrande de fleurs se traduise par un don à la "Maison Revivre" ou à "Cité du Père", C.P. 1636, Québec (Téléphone) G1K 7J8. Pour renseignements, 529-3371.

DION (Paul) — A l'Hôtel-Dieu de Montmagny, le 7 juillet 1980, à l'âge de 90 ans, est décédé M. Paul Dion, époux de dame Bernadette Paradis. Il demeurait au 244 rue St-Ignace, Montmagny. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 juillet, à 14h30. Départ du salon funéraire.

Laurent Normand Inc.
180 rue St-Ignace
Montmagny
à 14h15 pour l'église St-Mathieu, Montmagny et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil son épouse, ses enfants M. et Mme Marcel Fournier (Fernande), M. et Mme Marcel Laberge (Juliette), ses belles-filles M. et Mme Fernand Masson (Thérèse Picard), M. et Mme Roger Blanchette (Georgette Picard) ainsi que plusieurs petits-enfants, neveux et nièces.

GAMACHE (Lauréat) — Au centre d'accueil St-Antoine, le 5 juillet 1980, à l'âge de 78 ans, est décédé M. Lauréat Gamache. Il était l'époux de feu dame Donald Dupuis. Il demeurait au 1451 boul. Père-Lélievre. Les funérailles auront lieu mercredi le 9 juillet 1980 à 10h. Départ du Funéraire.

Lepine-Cloutier Ltée
300 Chemin Ste-Foy
à 9h45 pour l'église St-Jérôme de l'Auvergne et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil ses enfants, sa belle-fille et ses beaux-fils: Marie-Claire, Janine (Philippe Paquet), Jean-Guy (Rolande Gosselin), Madeleine (Jozsek Kopri), M. et Mme Alexandre (Yvette Henry), M. et Mme Patrice Guilloit (Ethel La Pointe), M. et Mme Michel Guilloit (Francine Dubé), M. et Mme Louis Lemelin (Solange), Gisele et Louise Guilloit; ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. Jos Edouard Guilloit, Mme Edouard Goulet, Mme Honoré Guilloit, Mme Elias Berthiaume, Mlle Lucienne Guilloit, M. et Mme Eugène Guilloit, M. et Mme Henri Cléche et plusieurs petits-enfants.

HUNTER (Soeur Anne) — Soeur Anne Hunter, secrétaire générale des Soeurs de la Charité, vainement mère Mount St-Vincent, Halifax, est décédée le vendredi, 27 juin à l'hôpital Victoria General. Née à Québec, c'était la fille de feu Robert et Ehel-Beatrice (Côté) Hunter. Après quatre ans d'études secondaires à Québec, elle a fait sa douzième année à l'Académie Mount St-Vincent, Halifax. Elle est alors entrée dans la Congrégation des Soeurs de la Charité en 1943, elle a commencé sa carrière d'enseignante à Halifax. Avec un B.A. de l'université Mount St-Vincent, elle s'est fait inscrire à "Dalhousie Graduate School" et a reçu le degré de B.Sc. en pharmacie. Après trois ans de service comme pharmacienne au "Halifax Infirmary", elle a repris l'enseignement en 1966. En 1968 elle a été nommée supérieure provinciale de la province de Rockingham pour quatre ans. De 1972 à 1976 elle a enseigné dans des écoles de Montréal jusqu'à sa nomination à la charge de secrétaire de la congrégation en 1976. Soeur Anne Hunter était aimée de tous pour son aimable charité et sa compétence serene. Elle laisse une soeur, Mme Béatrice Survever, Québec, pour la pleurer. Trois frères et trois sœurs l'ont précédée au tombeau. Le corps sera exposé à la maison mère Mount St-Vincent où la messe des funérailles sera célébrée par le révérend J. R. Brown, S.J. à 10h lundi matin. L'enterrement aura lieu au cimetière "Gate of Heaven", Sackville.

LABRECQUE (Aline Guillemette) — A l'hôpital d'Armagh, le 7 juillet 1980, à l'âge de 60 ans et 3 mois, est décédée dame Aline Guillemette, épouse en lères noces de feu Aylre Brochu, et en 2e noces de feu Emilien Labrecque. Elle demeurait à St-Damien, co. Bellechasse. Les funérailles auront lieu mercredi à 14h30. Départ du salon funéraire.

Roy & Rouleau Inc.
à 14h15 pour l'église St-Damien et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil ses enfants, M. et Mme Gérard Pichette (Monique), Mlle Louise Brochu, M. et Mme Léon Marie Tremblay (Marthe), M. et Mme Clément Brochu, M. Gaëtan Brochu, M. et Mme Yvon Normeau (Pierrette), M. et Mme O'Neil Asselin (Réjeanne), M. Gilles Labrecque, son frère et ses sœurs, ses beaux-frères

et belles-sœurs, plusieurs petits-enfants, neveux et nièces.

LAVOIE (Germaine) — A Québec, le 7 juillet 1980, à l'âge de 76 ans, est décédée Mlle Germaine Lavoie, fille de feu Dr. et Mme Arthur Lavoie. Elle demeurait au 1730 Côte de l'Eglise, Silley. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 juillet, à 15h. Départ du funéraire.

Lepine-Cloutier Ltée
975 Marguerite-Bourgeois à 14h45 pour l'église St-Michel de Silley et de là au cimetière de Silley. Elle laisse dans le deuil, sa sœur, Eva, des Soeurs Jésus Marie de Silley, ses frères, Révérend Arthur Lavoie, O.M.I., MM René et André Lavoie, ainsi que plusieurs cousins et cousines. Pour renseignements, 529-3371.

MOLLOY (Joseph-Joe) — A Québec, le 5 juillet 1980, est décédé M. Joseph-Joe Molloy, époux de dame Jacqueline Donati. Il demeurait au 2412 Evangéline, app. 2, Giffard. Les funérailles auront lieu mardi, le 8 juillet 1980, à 15h. Départ du funéraire.

Lepine-Cloutier Ltée
1025 route de l'Eglise à 14h30 pour l'église St-Patrice et de là au cimetière St-Patrice. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants: Lynn (Pierre Lizotte), Steven et sa fiancée Marie-Claire Simard et Joyce et son fiancé Marc Houle; ses sœurs: Janet (Adrien Bissonette), Isabelle (Jacques Tessier), Thérèse (Lucien Rufange); son cousin: Bernier Molloy; ses beaux-frères et belles-sœurs: M. René Donati, M. et Mme Georges Mainy (Françoise Donati), M. et Mme Lucien Beaucage (Berthe Donati), Mme Louis Morency (Madeleine Donati), M. et Mme Marcel Donati (Thérèse Doyon), M. et Mme Raymond Donati, M. et Mme Alexandre Piché (Pierrette Donati), M. et Mme Yves Payeur (Yolande Donati), M. et Mme Roger Barrette (Marthe Donati), M. Yves Donati. Heures de visite: lundi 14h à 17h et 19h à 22h. Mardi à compter de 11h. Pour renseignements, 529-3371. Le salon sera fermé entre 17h et 19h.

MORASSE (Alma Gravel)

soeur Lyne, ses grands-parents M. et Mme Victor Morin, M. Elzéar Bélanger, ainsi que plusieurs oncles et tantes, cousins et cousines.

NICOL (Mireille) — A St-Philémon, Cte. Bellechasse, est décédée accidentellement Mireille Nicol, à l'âge de 18 ans, elle demeurait à St-Philémon, Cte. Bellechasse, elle est la fille de M. Charles-Adrien Nicol et de dame Gisele Mercier. Les obsèques auront lieu mercredi à 16h. Départ du salon funéraire de St-Philémon pour l'église St-Philémon et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil outre ses parents, ses frères et sœurs, Sylvie, Jocelyn, Francis, Manon; ainsi que plusieurs parents et amis. Direction des funérailles: Roy & Rouleau Inc. Armagh, Bellechasse.

PAGEAU (Marie-Jeanne Morel) — A Québec, le 7 juillet 1980, à l'âge de 73 ans et 4 mois, est décédée dame Marie-Jeanne Morel, épouse de M. Arthur Pageau. Elle demeurait au 219 Des Chênes ouest. Les funérailles auront lieu jeudi le 10 juillet à 14h. Départ de la Coop. funéraire de l'Anse.

Lepine-Cloutier Ltée
290, 8e Rue
à 13h45 pour l'église Ste-Odile et de là au cimetière Ste-Charles. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, ses enfants: M. et Mme Guy St-Laurent (Colette), M. et Mme Roger Pageau (Monique Lafrance), M. et Mme Paul Pageau (Nicole Langlois), Mlle Claudette Pageau, M. et Mme André Pageau (Lucille Boivin), M. et Mme Gilles Thomassin (Denise); ses sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Jules Blouin (Lucia), M. et Mme Gaudouise Beaulé (Marie-Blanche), M. et Mme Uric Devarenes (Merrida), Mme Albertine Morel; ses petits-enfants, plusieurs neveux, cousins et cousines. Le salon sera fermé entre 17h et 19h.

PLAMONDON (Emile) — A Québec, le 7 juillet 1980, à l'âge de 81 ans, est décédé M. Emile Plamondon, époux de feu Jeanne Vachon et de feu Anna Thériault. Il demeurait au Foyer Notre-Dame-de-Lourdes. Un service aura lieu mercredi le 9 juillet, à l'église St-Sauveur à 20 heures. Il a été confié à la maison.

Lepine-Cloutier Ltée
pour crémation. Les cendres seront inhumées au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil enfants, M. et Mme Armand Lavoie (Colette), M. Gilles Plamondon, M. et Mme Léandre Therrien (Ghislaine), M. et Mme Jacques Plamondon (Jeanne Gagnon), M. et Mme Gaston Plamondon (Normande Lalancette), M. et Mme Roméo Morissette (Monique Joncas), M. et Mme Alban Violette (Françoise Joncas), M. et Mme Emile Dugal (Louise Joncas), M. et Mme Marius Rours (Claudette Joncas), M. et Mme Jacques Joncas (Gilberte Fournier), ses sœurs, beaux-frères, belles-sœurs M. et Mme Ernest Fiset (Marie-Anne Plamondon), M. et Mme Eugène Auger (Rose Plamondon), Mme Alice Plamondon, Mme Germaine Plamondon, M. Denias Vachon, Mme Carmen Lessard, Mme Irène Plante ainsi que plusieurs petits-enfants, neveux et nièces. La famille recevra les marques de condoléances à l'église 1h30 avant le service. Pour renseignements: 529-3371.

POIRIER (Yvette Drolet) — A l'hôpital St-Sacrement, le 7 juillet 1980, à l'âge de 59 ans et 6 mois, est décédée dame Yvette Drolet, épouse de feu Fernand Poirier. Les funérailles auront lieu jeudi, le 10 juillet à 11 heures. Départ de la résidence funéraire.

Sylvio Marceau Inc.
270 rue Marie de l'Incarnation
à 10h45 pour l'église de St-Malo et de là au cimetière St-Charles. Elle laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles M. et Mme Marc Gagnon (Diane), M. et Mme Yvon Poirier (Micheline Pacaud) M. et Mme Sacré-Coeur Montmarthe Canadien, 1679 chemin St-Louis, Silley, sera célébrée une messe anniversaire pour Mlle Emerilda Côté. Parents et amis sont invités à y assister.

725 SERVICES ANNIVERSAIRES
COTE (Emerilda)

760 FAVEURS OBTENUES
GRAND remerciement au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier, M.D.

MERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier, L.A.

Société Canadienne du Cancer. Le salon sera fermé entre 17 et 19 heures. Pour renseignements: 522-5212.

RATTE (Marie-Blanche Boyte) — A Québec, le 5 juillet 1980, à l'âge de 75 ans, est décédée dame Marie-Blanche Boyte, épouse de M. J.-Omer Ratte. Elle demeurait au 777, 2e Avenue, Québec. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 juillet 1980, à 14h. Départ du funéraire.

Lepine-Cloutier Ltée
900, 1ère Avenue
à 13h45 pour l'église St-Esprit et de là au cimetière St-Charles. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, ses enfants: M. et Mme Bernard Lanctôt (Micheline "Mimi"), M. et Mme Yvan Ratté (Marthe Lapointe); son frère, sa sœur, ses beaux-frères et belles-sœurs: Georges Boyte (Juliette Galarneau), Mme Joseph Gragas (Evangéline Boyte), M. et Mme Gérard Côté (Marie-Paule Boyte), M. et Mme Paul-Emile Gaudreault (Jacqueline Boyte), Mme Charles Lamontagne (Ghislaine Boyte), M. et Mme Jean-Baptiste Boucher (Jeanne Boyte), M. et Mme Jean-Paul Bédard (Lucille Boyte), Mme Héliodore Blouin (Antoinette Ratté), Mme Georges-Arthur Ratté (Germaine Saucier), M. et Mme Eugène Drolet (Marie-Thérèse Ratté), ainsi que ses petits-enfants: Sylvie Lanctôt et François Ratté, plusieurs neveux, nièces, cousins et cousines. Le salon sera fermé entre 17h et 19h. Renseignements: 529-3371.

ROY (Ernest) — A l'Hôtel-Dieu de Lévis le 7 juillet à l'âge de 88 ans est décédé Ernest Roy époux de feu Oliva Pelchat. Il demeurait à St-Charles. Les funérailles auront lieu mercredi à 15h. Départ du salon.

Edouard Trahan
77 av. Royale
à 14h45 pour l'église St-Charles et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles, Rita (Mme Jean-Noël Robert), Camille (Clémence Boucher), Jean-Paul (Vernise Landry), Madeleine (Mme Gustave Turgeon), André (Thérèse Pouliot), Gérard (Gisele Brisson), Cécile (Mme Albert Godbout), Mme Albert Roy (Colette Asselin), ses petits-enfants, sa sœur, Mme Charles Côté (Laura), ses beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces.

SAVARD (Isabel-Jane) — A Montréal, le 6 juillet 1980, est décédée dame Isabel Jane Davis, épouse de feu M. Joseph-Daniel Savard. Les funérailles auront lieu mercredi le 9 juillet à 10h. Départ du funéraire.

Lepine-Cloutier Ltée
300 Chemin Ste-Foy
à 9h45 pour l'église St-Patrice et de là au cimetière Belmont. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Dr et Mme Kenneth Savard de Montréal, Mme Martin (Mavis) Dion de Dallas, Texas, Mme Donald (Angela) Davis de Belleville Ontario, Robert Savard d'Atlanta, Georgia, Mlle Geraldine Savard de Calgary, James Savard de Pierrefonds, Québec, ses sœurs: Mme Paul (Kathleen) de la Plante, de Ville St-Laurent, Mme Rudolph (Florence) Hudson de Bay d'Urfé, 15 petits-enfants et 3 arrière-petits-enfants. Heures de visites mardi le 8 juillet de 7h à 10h p.m.

75 SERVICES ANNIVERSAIRES
COTE (Emerilda)

760 FAVEURS OBTENUES
GRAND remerciement au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier, M.D.

MERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier, L.A.

pour faveur obtenue avec promesse de publier, C.D.L.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier signé: DV.

REMERCIEMENTS à St-Jude pour faveur obtenue avec promesse de publier, R.L.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier, M.St-P.

REMERCIEMENTS à Marie-Reine des Coeurs

REMERCIEMENTS à Jean-Paul 1er, pour faveur obtenue, avec promesse de faire publier, G.F.

REMERCIEMENTS au Saint-Esprit pour faveur obtenue, avec promesse de publier, M.St-P.

REMERCIEMENTS à Marie-Reine des Coeurs

REMERCIEMENTS à Marie-Reine des Coeurs

REMERCIEMENTS à Marie-Reine des Coeurs

REMERCIEMENTS à Marie-Reine des Coeurs

REMERCIEMENTS à Marie-Reine des Coeurs

REMERCIEMENTS à Marie-Reine des Coeurs



REMERCIEMENTS à Marie-Reine des Coeurs

REMERCIEMENTS à Marie-Reine des Coeurs

REMERCIEMENTS à Marie-Reine des Coeurs

REMERCIEMENTS à Marie-Reine des Coeurs

REMERCIEMENTS à Marie-Reine des Coeurs

REMERCIEMENTS à Marie-Reine des Coeurs

REMERCIEMENTS à Marie-Reine des Coeurs

REMERCIEMENTS à Marie-Reine des Coeurs

REMERCIEMENTS à Marie-Reine des Coeurs

REMERCIEMENTS au Frère André pour faveur obtenue avec promesse de publier, R.L.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier, A.M.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier, A.M.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier, L.D.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier, A.F.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier, T.P.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier, T.P.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier, T.P.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier, T.P.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier, T.P.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier, T.P.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier, T.P.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier, T.P.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier, T.P.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier, T.P.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier, T.P.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier, T.P.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier, T.P.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier, T.P.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier, T.P.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier, T.P.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier, T.P.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier, T.P.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier, T.P.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier, T.P.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier, T.P.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier, T.P.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier, T.P.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier, T.P.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier, T.P.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier, T.P.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier, T.P.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier, T.P.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier, T.P.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier, T.P.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier, T.P.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier, T.P.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier, T.P.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier, T.P.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier, T.P.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier, T.P.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier, T.P.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier, T.P.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier, T.P.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier, T.P.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier, T.P.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier, T.P.

décès et avis divers

• rhétoiciens et amicaux • funéraires • remerciements • mémoriam • services anniversaires • faveurs

785 AVIS DE DÉCÈS

BAUDOIN (Marie-Anne) — Au Foyer de Vallée Jonction, le 6 juillet 1980, à l'âge de 84 ans et 9 mois, est décédée dame Marie-Anne Laitre, épouse de feu M. Philippe Baudoïn. Elle demeurait au Foyer de Vallée Jonction. Les funérailles auront lieu mardi, le 8 juillet, à 14h30. Départ du funéraire de la maison.

Armand Plante Inc.
210 rue Labbe
Vallée Jonction
à 14h30 pour l'église de l'Enfant-Jésus de Vallée Jonction et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Fernande Baudoïn, M. et Mme Gilbert Maillet (Rose), M. et Mme Guy Guérin (Berthe), Mme André Baudoïn, M. et Mme Isidore Baudoïn, M. et Mme Aurèle Baudoïn, M. et Mme Jean Garon (Hélène), M. Yves Baudoïn, M. et Mme Bertrand Bourque (Collette) ainsi que plusieurs petits-enfants, beaux-frères et belles-sœurs. 05040

BERNIER-PATRY (Marie Leclerc) — A l'hôpital Notre-Dame-Des-Loures, est décédée à l'âge de 90 ans, dame Marie Leclerc, épouse de feu M. Joseph Bernier et en secondes noces de feu M. Philippe Patry. Elle laisse dans le deuil ses filles et gendres, M. et Mme Albert Turcotte (Juliette), M. et Mme Fernand Gervais (Lucie). Les funérailles ont eu lieu, le 5 juillet, en l'église St-Janvier de Weedon, Wolfe et l'inhumation au cimetière paroissial. 05050

BONIN (Georges) — A Montréal, le 4 juillet 1980, à l'âge de 77 ans, est décédé M. Georges Bonin, époux de Rita Galarneau, demeurant au 3435 Est boul. Gouin, ex-instructeur en chef pour la Province de chasse et pêche. Il laisse dans le deuil ses frères: Raoul et Maurice, ses sœurs: Mme Antonio Ladouceur (Rosane), Mme Masse (Cécile), Mme Paul Garsau (Lucille), sa belle-sœur Fernande, ainsi que ses beaux-frères et belles-sœurs. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 courant, au convoi funèbre partira du salon.

Alfred Dallaire Inc.
2645 Henri-Bourassa Est
pour se rendre à l'église St-Antoine Marie Claret, où l'office sera célébré à 11h, et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation. Salon fermé entre 17 et 19 heures. 05070

BRETON (Diane) — A Québec, le 6 juillet 1980, à l'âge de 30 ans, est décédée Diane Breton, fille de M. et Mme Ernest Breton. Elle demeurait au 1132, 1ère avenue, Québec. Les funérailles auront lieu mercredi, le 8 juillet, à 10h, Départ de la Coopérative Funéraire de l'Anse.

220, 8ème rue
à 9h40 pour l'église St-François d'Assise et de là au Jardin du Repos. Elle laisse dans le deuil, outre son père et sa mère, ses frères, sœur, beau-frère et belles-sœurs: M. et Mme Michel Breton (Monique Racine), M. et Mme Denis Breton (Ginette Labrière), M. et Mme Adrien Garneau (Hélène), ainsi que plusieurs oncles, tantes, neveux, nièces, cousins et cousines. 05080

CANTIN (Agathe) — A l'hôpital St-Sacrement, le 6 juillet 1980, à l'âge de 58 ans et 10 mois, est décédée dame Agathe Boissonneault, épouse de M. Roland Cantin. Elle demeurait au 60 rue Pie-XII, Beaufort. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 juillet, à 14h. Départ de la Coopérative funéraire de la Seigneurie.

2150 Debois
Giffard-Beaufort
à 17h45 pour l'église de la Nativité de Beaufort et de là au Jardin du Repos pour crémation. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, ses enfants: Pierrette (Albert Sabourin), Nicole (Nicole Shields), Jean-Claude, Danielle (Dr Yves Denault), Sylvie (Maurice Renoux), Luc, Isabelle, Martine, sa mère, Mme Cleophas Boissonneault; ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Pierre Morin (Germaine), M. et Mme Arthur Boissonneault, Mme René Boissonneault, M. et Mme Ubald Turcotte (Eliane), M. et Mme Jean-Paul Boissonneault, M. et Mme Gabriel Boissonneault, Mme Robert Turcotte (Marie-Marthe), M. et Mme François Marceau (Marie-Claire), M. et Mme Raymond Boissonneault, M. et Mme Guy Boissonneault, Mlle Béatrice Cantin, Mme Oscar Heinz, M. et Mme Rosario Can-

tin, M. et Mme Emile Cantin, M. et Mme Florent Cantin, M. et Mme Philippe Cantin, M. et Mme Ernest Bernier, M. et Mme Georges Huard, M. et Mme Marcel Cantin, M. Armand Beauchaine, un oncle; le père René Lebel, o.n.a., ainsi que plusieurs petits-enfants, neveux et nièces. La dépouille mortelle sera exposée à partir de mercredi, à 10h. Pour informations: 663-4735. 05090

COTE (M. Martin) — A Québec, le 5 juillet 1980, à l'âge de 20 ans, est décédé Martin Côté, photographe, fils de Gilles Côté et de dame Pauline Arand. Il demeurait au 51 Saint-Charles, Neuchâtel. Les funérailles auront lieu mardi, le 8 juillet 1980 à 14h. Départ du funéraire.

Lépine-Cloutier Ltée
208 boulevard L'Ornière,
à 13h45 pour l'église Saint-André de Neuchâtel et de là au cimetière Saint-Charles, boulevard Hamel. Il laisse dans le deuil ses sœurs et son beau-frère: Odette (Marcel Lalonde), Yolande, son frère Bertrand, sa fiancée Sylvie Comtois et leur fils Emmanuel; ses grands-mères: Mme J.-A.-R. Arand et Mme Lucien Côté, et plusieurs oncles et tantes, cousins et cousines. Que toute offrande de fleurs se traduise par un don à la "Maison Revivre" ou à "Cité du Père" C.P. 1636, Québec (Terminus) G1K 7J8. Pour renseignements: 529-3371. 05100

DION (Paul) — A L'Hôtel-Dieu de Montmagny, le 7 juillet 1980, à l'âge de 90 ans, est décédé M. Paul Dion, époux de dame Bernadette Paradis. Il demeurait au 244 rue St-Ignace, Montmagny. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 juillet, à 14h30. Départ du salon funéraire.

Laurent Normand Inc.
180 rue St-Ignace
Montmagny
à 14h15 pour l'église St-Matthieu, Montmagny et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants M. et Mme Marcel Dion, époux de Mme Marie-Françoise Paradis, M. et Mme Patrice Guillot (Ethel Lapointe), M. et Mme Michel Guillot (Francine Dubé), M. et Mme Louis Lemelin (Solange), Gisele et Louise Guillot; ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. Jos Edouard Guillot, Mme Edouard Guillot, Mme Eliane Berthiaume, Mlle Lucienne Guillot, M. et Mme Eugène Guillot, M. Charles-Auguste Guillot, M. et Mme Henri Cluche et plusieurs petits-enfants. 05110

HUNTER (Sœur Anne) — Sœur Anne Hunter, secrétaire générale des Sœurs de la Charité, sainte mère Mount St. Vincent, Halifax, est décédée le vendredi, 27 juin à l'hôpital Victoria General, Née à Québec, c'était la fille de feu Robert et Ethel Beaudry. (Côté) Hunter. Après quatre ans d'études secondaires à Québec, elle a fait sa douzième année à l'Académie Mount St. Vincent, Halifax d'où elle a gradué en 1940. Elle est alors entrée dans la Congrégation des Sœurs de la Charité et après sa profession en 1943, elle a commencé sa carrière d'enseignante à Halifax. Avec un B.A. de l'université Mount St. Vincent, elle s'est fait inscrire à "Dalhousie Graduate School" et a reçu le degré de B.Sc. en pharmacie. Après trois ans de service comme pharmacienne au "Halifax Infirmary", elle a repris l'enseignement en 1956. En 1962 elle a été nommée supérieure provinciale de la province de Rockingham pour quatre ans. De 1972 à 1976 elle a enseigné dans des écoles de Montréal jusqu'à sa nomination à la charge de secrétaire de la congrégation en 1976. Sœur Anne Hunter était aimée de tous pour son amable charité et sa compétence sœurine. Elle laisse une sœur, Mme Béatrice Survever, Québec, pour la pleurer. Trois frères et trois sœurs l'ont précédé au tombeau. Le corps sera exposé à la maison mère Mount St. Vincent où la messe des funérailles sera célébrée par le révérend J. R. Brown, s.j. à 10h lundi matin. L'enterrement aura lieu au cimetière "Gate of Heaven", Sackville. 05120

GAMACHE (Lauréat) — Au centre d'accueil St-Antoine, le 5 juillet 1980, à l'âge de 78 ans, est décédé M. Lauréat Gamache. Il était l'époux de feu dame Donald Dupuis. Il demeurait au 1451 boul. Père-Lelievre. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 juillet 1980 à 10h. Départ du Funéraire.

Lépine-Cloutier Ltée
208 boul. L'Ornière
à 9h45 pour l'église St-Jérôme de l'Auvergne et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil ses enfants, sa belle-fille et ses beaux-fils: Marie-Claire, Janine (Philippe Paquet), Jean-Guy (Rolande Gosselin), Madeleine (Jozsek Koprianc), Monique G. Dufresne (Jean-Marie Picard), Céline (Normand Dumas); son frère Victor; ses beaux-frères et belles-sœurs: Mme Germaine Gamache, Mme Jos Dupuis, M. et Mme Paul Dupuis, M. et Mme Séverin Turcotte, et de nombreux petits-enfants, cousins et cousines. Pour renseignements: 529-3371. 05130

GIGNAC (Jos Carl) — Dans l'avis de décès de M. Jos Carl Gignac on aurait dû lire M. et Mme Marcel Gignac (Nancy Burke). 05140

GIRARD-MERCIER (Cécile) — A Ville de Laval, le 4 juillet 1980, à l'âge de 47 ans, est décédée Cécile Girard, épouse de André Mercier. Elle laisse aussi dans le deuil son père, M. Alfred Girard, ses sœurs, Jacqueline (Mme Xavier Quémener), Liliane (Mme Michel Gémond), Carmen (Mme Raymond Garneau), et Louise (Mme Laurent Garneau); ses frères, Jean et Gilles (époux de Renée De La Rochelle), ainsi que de nombreux neveux, nièces, parents et amis. A la demande de la défunte, la dépouille mortelle n'a pas été exposée. Les funérailles ont eu lieu dans la plus stricte intimité, aujourd'hui le 7 juillet, sous la direction du Complexe Funéraire Alfred Dallaire Inc.

2159 boul. St-Martin est
coin Papineau/Duverny, Laval
à l'église Ste-Beatrice, Auteuil Laval, où le service fut célébré à 3h30 et de là au crématorium Dallaire, lieu de la Crémation. 05150

LABRECQUE (Aline Guillemette) — A l'hôpital d'Armagh, le 7 juillet 1980, à l'âge de 60 ans et 3 mois, est décédée dame Aline Guillemette, épouse en 1ères noces de feu Aline Brochu, et en 2èmes noces de feu Emile Labrecque. Elle demeurait à St-Damien, Co. Bellechasse. Les funérailles auront lieu mercredi à 14h30. Départ du salon funéraire.

Roy & Rouleau Inc.
à 14h15 pour l'église St-Damien et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil ses enfants, M. et Mme Gérard Pichette (Monique), Mlle Louise Brochu, M. et Mme Léon Marie-Tremblay (Marthe), M. et Mme Clément Brochu, M. et Mme Gaëtan Brochu, M. et Mme Yvon Morneau (Pierrette), M. et Mme O'Neill Asselin (Réjeanne), M. Gilles Labrecque, son frère et ses sœurs, ses beaux-frères

et belles-sœurs, plusieurs petits-enfants, neveux et nièces. 05160

LAVOIE (Germaine) — A Québec, le 7 juillet 1980, à l'âge de 76 ans, est décédée Mlle Germaine Lavoie, fille de feu Dr. et Mme Arthur Lavoie. Elle demeurait au 1730 Côte de l'Eglise, Sillery. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 juillet, à 15h. Départ du funéraire.

Lépine-Cloutier Ltée
975 Marguerite-Bourgeois
à 14h45 pour l'église St-Michel de Sillery et de là au cimetière de Sillery. Elle laisse dans le deuil, sa sœur, Eva, des Sœurs Jésus Marie de Sillery, ses frères, Révérend Arthur Lavoie, O.M.I., MM René et André Lavoie, ainsi que plusieurs cousins et cousines. Pour renseignements: 529-3371. 05170

MOLLOY (Joseph Joe) — A Québec, le 5 juillet 1980, est décédé M. Joseph Joe Molloy, époux de dame Jacqueline Donati. Il demeurait au 2412 Evangéline, app. 2, Giffard. Les funérailles auront lieu mardi, le 8 juillet 1980, à 15h. Départ du funéraire.

Lépine-Cloutier Ltée
1025 route de l'Eglise
à 14h30 pour l'église St-Patrick et de là au cimetière St-Patrick. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants: Lynda (Pierre Lizotte), Steven et sa fiancée Marie-Claire Simard et Joyce et son fiancé Marc Houle; ses sœurs: Janet (Adrien Bissonnette), Isabelle (Jacques Tessier), Thérèse (Lucien Ruffange), son cousin Bernie Molloy; ses beaux-frères et belles-sœurs: M. René Donati, M. et Mme Georges Manguy (Francine Donati), M. et Mme Lucien Beaugue (Berthe Donati), Mme Louise Morency (Madeleine Donati), Mme Paul Donati, M. et Mme Marcel Donati (Thérèse Doyon), M. et Mme Raymond Donati, M. et Mme Alexandre Piché (Pierrette Donati), M. et Mme Yves Payer (Yolande Donati), M. et Mme Roger Barrette (Marthe Donati), M. Yves Donati. Heures de visite: lundi 14h à 17h et 19h à 22h. Mardi à compter de 12h. Pour renseignements: 529-3371. Le salon sera fermé entre 17h et 19h. 05180

MORASSE (Alma Gravel) — Lépine-Cloutier Ltée pour crémation. Les cendres seront inhumées au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil enfants, M. et Mme Armand Lavoie (Colette), M. Gilles Plamondon, M. et Mme Léandre Therrien (Ghislaine), M. et Mme Jacques Plamondon (Jeanne Gagnon), M. et Mme Gaston Plamondon (Normande Lalancette), M. et Mme Roméo Morissette (Monique Joncas), M. et Mme Alban Violette (Françoise Joncas), M. et Mme Emile Dugal (Louise Joncas), M. et Mme Marius Roux (Claudette Joncas), M. et Mme Jacques Joncas (Gilberte Fournier), ses sœurs, beaux-frères, belles-sœurs M. et Mme Ernest Fiset (Marie-Ange Plamondon), M. et Mme Eugène Auger (Rose Plamondon), Mme Alice Plamondon, Mme Germaine Plamondon, M. Denis Vachon, Mme Carmen Lessard, Mme Irene Plamondon, ainsi que plusieurs petits-enfants, neveux et nièces. La famille recevra les marques de condoléances à l'église 1830 avant le service. Pour renseignements: 529-3371. 05190

POIRIER (Yvette Drolet) — A l'Hôpital St-Sacrement, le 7 juillet 1980, à l'âge de 59 ans et 6 mois, est décédée dame Yvette Drolet, épouse de feu Fernand Poirier. Les funérailles auront lieu jeudi, le 10 juillet à 11 heures. Départ de la résidence funéraire.

Sylvio Marceau Inc.
270 rue Marie de l'Incarnation
à 10h45 pour l'église de St-Malo et de là au cimetière St-Charles. Elle laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles M. et Mme Marc Gagnon (Diane), M. et Mme Yvon Poirier (Micheline Vaccard), M. et Mme André Tremblay (Micheline), M. Gilles Poirier, M. et Mme Christian Goulet (Solange), ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Ernest Drolet, Mlle Lidia Gignac M. et Mme Henri Germain (Aldée), M. et Mme Valère Borgia (Yvonne), M. et Mme Rical Drolet, M. et Mme Roland Lépine (Marie-Ange), M. et Mme Roméo Poirier, Mme Rose Blais, M. et Mme Emile Poirier, plusieurs petits-enfants. Compensez les envois de fleurs par un don à la

MORIN (Claude) — A Montmagny, le 6 juillet 1980, à l'âge de 19 ans et 11 mois, est décédée accidentellement Claude Morin, fils de M. Cléo Morin, directeur adjoint à la polyvalente Louis-Jacques Caseault, et de dame Sylvia Bélanger. Il demeurait au 232 C. Désilets, Montmagny. Les funérailles auront lieu jeudi le 10 juillet à 15h. Départ de la résidence funéraire.

Marcel Ruelland
31 de la Fabrique
Montmagny
à 14h45 pour l'église St-Thomas et de là au Jardin du Repos, à Québec. Il laisse dans le deuil, outre son père et sa mère, sa

sœur Lyne, ses grands-parents M. et Mme Victor Morin, M. Elzéar Bélanger, ainsi que plusieurs oncles et tantes, cousins et cousines. 05200

NICOL (Mireille) — A St-Philémon, Cte. Bellechasse, est décédée accidentellement Mireille Nicol, à l'âge de 18 ans, elle demeurait à St-Philémon, Cte. Bellechasse, elle est la fille de M. Charles-Adrien Nicol et de dame Gisèle Mercier. Les obsèques auront lieu mercredi à 16h. Départ du salon funéraire de St-Philémon pour l'église St-Philémon et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil outre ses parents, ses frères et sœurs, Sylvie, Jocelyn, Francis, Manon; ainsi que plusieurs parents et amis. Direction des funérailles: Roy & Rouleau Inc., Armagh, Bellechasse. 05210

PAGEAU (Marie-Jeanne Morel) — A Québec, le 7 juillet 1980, à l'âge de 73 ans et 4 mois, est décédée dame Marie-Jeanne Morel, épouse de M. Arthur Pageau. Elle demeurait au 219 Des Chênes ouest. Les funérailles auront lieu jeudi le 10 juillet à 14h. Départ de la Coop funéraire de l'Anse.

280, 8e Rue
à 13h45 pour l'église Ste-Odile et de là au cimetière St-Charles. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, ses enfants: M. et Mme Guy St-Laurent (Colette), M. et Mme Roger Pageau (Monique Lafrance), M. et Mme Paul Pageau (Nicole Langlois), Mlle Claudette Pageau, M. et Mme André Pageau (Lucille Boivin), M. et Mme Gilles Thominson (Denise); ses sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Jules Blouin (Lucia), M. et Mme Gaudiosse Baulé (Marie-Blanche), M. et Mme Uric Devarennes (Mériilda), Mme Albertine Morel; ses petits-enfants, plusieurs neveux, nièces, cousins et cousines. Le salon sera fermé entre 17h et 19h. Renseignements: 529-3371. 05240

PLAMONDON (Emile) — A Québec, le 7 juillet 1980, à l'âge de 81 ans, est décédé M. Emile Plamondon, époux de feu Jeanne Vachon et de feu Anna Theriault. Il demeurait au Foyer Notre-Dame-de-Lourdes. Un service aura lieu mercredi le 9 juillet, à l'église St-Sauveur à 20 heures. Il a été confié à la maison.

Lépine-Cloutier Ltée pour crémation. Les cendres seront inhumées au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil enfants, M. et Mme Armand Lavoie (Colette), M. Gilles Plamondon, M. et Mme Léandre Therrien (Ghislaine), M. et Mme Jacques Plamondon (Jeanne Gagnon), M. et Mme Gaston Plamondon (Normande Lalancette), M. et Mme Roméo Morissette (Monique Joncas), M. et Mme Alban Violette (Françoise Joncas), M. et Mme Emile Dugal (Louise Joncas), M. et Mme Marius Roux (Claudette Joncas), M. et Mme Jacques Joncas (Gilberte Fournier), ses sœurs, beaux-frères, belles-sœurs M. et Mme Ernest Fiset (Marie-Ange Plamondon), M. et Mme Eugène Auger (Rose Plamondon), Mme Alice Plamondon, Mme Germaine Plamondon, M. Denis Vachon, Mme Carmen Lessard, Mme Irene Plamondon, ainsi que plusieurs petits-enfants, neveux et nièces. La famille recevra les marques de condoléances à l'église 1830 avant le service. Pour renseignements: 529-3371. 05250

SAVARD (Isabel-Jane) — A Montréal, le 6 juillet 1980, est décédée dame Isabel Jane Savard, épouse de feu M. Joseph-Daniel Savard. Les funérailles auront lieu mercredi le 9 juillet à 10h. Départ du funéraire.

Lépine-Cloutier Ltée
300 Chemin Ste-Foy
à 9h45 pour l'église St-Patrick et de là au cimetière Belmont. Elle laisse dans le deuil ses enfants Dr et Mme Kenneth Savard de Montréal, Mme Martin (Mavis) Dion de Dallas, Texas, Mme Donald (Angela) Davis de Belleville Ontario, Robert Savard d'Atlanta, Georgine Mlle Geraldine Savard de Calgary, James Savard de Pierrefonds, Québec, ses sœurs: Mme Paul (Katherine) de la Plante, de Ville St-Laurent, Mme Rudolph (Florence) Hudon de Bay d'Urfé, 15 petits-enfants et 3 arrière-petits-enfants. Heures de visites mardi le 8 juillet de 7h à 10h p.m. 05260

SAVARD (Isabel-Jane) — A Montréal, le 6 juillet 1980, est décédée dame Isabel Jane Savard, épouse de feu M. Joseph-Daniel Savard. Les funérailles auront lieu mercredi le 9 juillet à 10h. Départ du funéraire.

Lépine-Cloutier Ltée
300 Chemin Ste-Foy
à 9h45 pour l'église St-Patrick et de là au cimetière Belmont. Elle laisse dans le deuil ses enfants Dr et Mme Kenneth Savard de Montréal, Mme Martin (Mavis) Dion de Dallas, Texas, Mme Donald (Angela) Davis de Belleville Ontario, Robert Savard d'Atlanta, Georgine Mlle Geraldine Savard de Calgary, James Savard de Pierrefonds, Québec, ses sœurs: Mme Paul (Katherine) de la Plante, de Ville St-Laurent, Mme Rudolph (Florence) Hudon de Bay d'Urfé, 15 petits-enfants et 3 arrière-petits-enfants. Heures de visites mardi le 8 juillet de 7h à 10h p.m. 05260

SAVARD (Isabel-Jane) — A Montréal, le 6 juillet 1980, est décédée dame Isabel Jane Savard, épouse de feu M. Joseph-Daniel Savard. Les funérailles auront lieu mercredi le 9 juillet à 10h. Départ du funéraire.

Lépine-Cloutier Ltée
300 Chemin Ste-Foy
à 9h45 pour l'église St-Patrick et de là au cimetière Belmont. Elle laisse dans le deuil ses enfants Dr et Mme Kenneth Savard de Montréal, Mme Martin (Mavis) Dion de Dallas, Texas, Mme Donald (Angela) Davis de Belleville Ontario, Robert Savard d'Atlanta, Georgine Mlle Geraldine Savard de Calgary, James Savard de Pierrefonds, Québec, ses sœurs: Mme Paul (Katherine) de la Plante, de Ville St-Laurent, Mme Rudolph (Florence) Hudon de Bay d'Urfé, 15 petits-enfants et 3 arrière-petits-enfants. Heures de visites mardi le 8 juillet de 7h à 10h p.m. 05260

SAVARD (Isabel-Jane) — A Montréal, le 6 juillet 1980, est décédée dame Isabel Jane Savard, épouse de feu M. Joseph-Daniel Savard. Les funérailles auront lieu mercredi le 9 juillet à 10h. Départ du funéraire.

Lépine-Cloutier Ltée
300 Chemin Ste-Foy
à 9h45 pour l'église St-Patrick et de là au cimetière Belmont. Elle laisse dans le deuil ses enfants Dr et Mme Kenneth Savard de Montréal, Mme Martin (Mavis) Dion de Dallas, Texas, Mme Donald (Angela) Davis de Belleville Ontario, Robert Savard d'Atlanta, Georgine Mlle Geraldine Savard de Calgary, James Savard de Pierrefonds, Québec, ses sœurs: Mme Paul (Katherine) de la Plante, de Ville St-Laurent, Mme Rudolph (Florence) Hudon de Bay d'Urfé, 15 petits-enfants et 3 arrière-petits-enfants. Heures de visites mardi le 8 juillet de 7h à 10h p.m. 05260

SAVARD (Isabel-Jane) — A Montréal, le 6 juillet 1980, est décédée dame Isabel Jane Savard, épouse de feu M. Joseph-Daniel Savard. Les funérailles auront lieu mercredi le 9 juillet à 10h. Départ du funéraire.

Lépine-Cloutier Ltée
300 Chemin Ste-Foy
à 9h45 pour l'église St-Patrick et de là au cimetière Belmont. Elle laisse dans le deuil ses enfants Dr et Mme Kenneth Savard de Montréal, Mme Martin (Mavis) Dion de Dallas, Texas, Mme Donald (Angela) Davis de Belleville Ontario, Robert Savard d'Atlanta, Georgine Mlle Geraldine Savard de Calgary, James Savard de Pierrefonds, Québec, ses sœurs: Mme Paul (Katherine) de la Plante, de Ville St-Laurent, Mme Rudolph (Florence) Hudon de Bay d'Urfé, 15 petits-enfants et 3 arrière-petits-enfants. Heures de visites mardi le 8 juillet de 7h à 10h p.m. 05260

SAVARD (Isabel-Jane) — A Montréal, le 6 juillet 1980, est décédée dame Isabel Jane Savard, épouse de feu M. Joseph-Daniel Savard. Les funérailles auront lieu mercredi le 9 juillet à 10h. Départ du funéraire.

Lépine-Cloutier Ltée
300 Chemin Ste-Foy
à 9h45 pour l'église St-Patrick et de là au cimetière Belmont. Elle laisse dans le deuil ses enfants Dr et Mme Kenneth Savard de Montréal, Mme Martin (Mavis) Dion de Dallas, Texas, Mme Donald (Angela) Davis de Belleville Ontario, Robert Savard d'Atlanta, Georgine Mlle Geraldine Savard de Calgary, James Savard de Pierrefonds, Québec, ses sœurs: Mme Paul (Katherine) de la Plante, de Ville St-Laurent, Mme Rudolph (Florence) Hudon de Bay d'Urfé, 15 petits-enfants et 3 arrière-petits-enfants. Heures de visites mardi le 8 juillet de 7h à 10h p.m. 05260

SAVARD (Isabel-Jane) — A Montréal, le 6 juillet 1980, est décédée dame Isabel Jane Savard, épouse de feu M. Joseph-Daniel Savard. Les funérailles auront lieu mercredi le 9 juillet à 10h. Départ du funéraire.

Lépine-Cloutier Ltée
300 Chemin Ste-Foy
à 9h45 pour l'église St-Patrick et de là au cimetière Belmont. Elle laisse dans le deuil ses enfants Dr et Mme Kenneth Savard de Montréal, Mme Martin (Mavis) Dion de Dallas, Texas, Mme Donald (Angela) Davis de Belleville Ontario, Robert Savard d'Atlanta, Georgine Mlle Geraldine Savard de Calgary, James Savard de Pierrefonds, Québec, ses sœurs: Mme Paul (Katherine) de la Plante, de Ville St-Laurent, Mme Rudolph (Florence) Hudon de Bay d'Urfé, 15 petits-enfants et 3 arrière-petits-enfants. Heures de visites mardi le 8 juillet de 7h à 10h p.m. 05260

SOCIÉTÉ CANADIENNE du Cancer. Le salon sera fermé entre 17 et 19 heures. Pour renseignements: 522-5212. 05270

RATTE (Marie-Blanche Boyte) — A Québec, le 5 juillet 1980, à l'âge de 75 ans, est décédée dame Marie-Blanche Boyte, épouse de M. J.-Omer Ratte. Elle demeurait au 777, 2e Avenue, Québec. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 juillet 1980, à 14h. Départ du funéraire.

Lépine-Cloutier Ltée
900, 1ère Avenue
à 13h45 pour l'église St-Esprit et de là au cimetière St-Charles. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, ses enfants: M. et Mme Bernard Lantôt (Micheline "Mimi"), M. et Mme Yvan Ratte (Marthe Lapointe); son frère, sa sœur, ses beaux-frères et belles-sœurs: Georges Boyte (Juliette Galarneau), Mme Joseph Gingras (Evangéline Boyte), M. et Mme Gérard Côté (Marie-Paule Boyte), M. et Mme Paul-Emile Gaudreault (Jacqueline Boyte), Mme Charles Lamontagne (Ghislaina Boyte), M. et Mme Jean-Baptiste Boucher (Jeannine Boyte), M. et Mme Jean-Paul Bédard (Lucille Boyte), Mme Héloïde Blouin (Antoinette Ratte), Mme Georges-Arthur Ratte (Germaine Saucier), M. et Mme Eugène Drolet (Marie-Thérèse Ratte), ainsi que ses petits-enfants: Sylvie Lantôt et François Ratte, plusieurs neveux, nièces, cousins et cousines. Le salon sera fermé entre 17h et 19h. Renseignements: 529-3371. 05280

ROY (Ernest) — A l'Hôtel-Dieu de Lévis le 7 juillet à l'âge de 88 ans est décédé Ernest Roy époux de feu Oliva Pelchat. Il demeurait à St-Charles. Les funérailles auront lieu mercredi à 15h. Départ du salon.

Edouard Trahan
77 av. Royale
à 14h45 pour l'église St-Charles et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles, Rita (Mme Jean-Louis Robert), Camille (Clémence Boucher), Jean-Paul (Vernise Landry), Madeleine (Mme Gustave Turgeon), André (Thérèse Pouliot), Gérard (Gisèle Brisson), Cécile (Mme Albert Godbout), Mme Albert Roy (Colette Asselin), ses petits-enfants, sa sœur, Mme Charles Côté (Laura), ses beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces. 05290

SAVARD (Isabel-Jane) — A Montréal, le 6 juillet 1980, est décédée dame Isabel Jane Savard, épouse de feu M. Joseph-Daniel Savard. Les funérailles auront lieu mercredi le 9 juillet à 10h. Départ du funéraire.

Lépine-Cloutier Ltée
300 Chemin Ste-Foy
à 9h45 pour l'église St-Patrick et de là au cimetière Belmont. Elle laisse dans le deuil ses enfants Dr et Mme Kenneth Savard de Montréal, Mme Martin (Mavis) Dion de Dallas, Texas, Mme Donald (Angela) Davis de Belleville Ontario, Robert Savard d'Atlanta, Georgine Mlle Geraldine Savard de Calgary, James Savard de Pierrefonds, Québec, ses sœurs: Mme Paul (Katherine) de la Plante, de Ville St-Laurent, Mme Rudolph (Florence) Hudon de Bay d'Urfé, 15 petits-enfants et 3 arrière-petits-enfants. Heures de visites mardi le 8 juillet de 7h à 10h p.m. 05260

SAVARD (Isabel-Jane) — A Montréal, le 6 juillet 1980, est décédée dame Isabel Jane Savard, épouse de feu M. Joseph-Daniel Savard. Les funérailles auront lieu mercredi le 9 juillet à 10h. Départ du funéraire.

Lépine-Cloutier Ltée
300 Chemin Ste-Foy
à 9h45 pour l'église St-Patrick et de là au cimetière Belmont. Elle laisse dans le deuil ses enfants Dr et Mme Kenneth Savard de Montréal, Mme Martin (Mavis) Dion de Dallas, Texas, Mme Donald (Angela) Davis de Belleville Ontario, Robert Savard d'Atlanta, Georgine Mlle Geraldine Savard de Calgary, James Savard de Pierrefonds, Québec, ses sœurs: Mme Paul (Katherine) de la Plante, de Ville St-Laurent, Mme Rudolph (Florence) Hudon de Bay d'Urfé, 15 petits-enfants et 3 arrière-petits-enfants. Heures de visites mardi le 8 juillet de 7h à 10h p.m. 05260

SAVARD (Isabel-Jane) — A Montréal, le 6 juillet 1980, est décédée dame Isabel Jane Savard, épouse de feu M. Joseph-Daniel Savard. Les funérailles auront lieu mercredi le 9 juillet à 10h. Départ du funéraire.

Lépine-Cloutier Ltée
300 Chemin Ste-Foy
à 9h45 pour l'église St-Patrick et de là au cimetière Belmont. Elle laisse dans le deuil ses enfants Dr et Mme Kenneth Savard de Montréal, Mme Martin (Mavis) Dion de Dallas, Texas, Mme Donald (Angela) Davis de Belleville Ontario, Robert Savard d'Atlanta, Georgine Mlle Geraldine Savard de Calgary, James Savard de Pierrefonds, Québec, ses sœurs: Mme Paul (Katherine) de la Plante, de Ville St-Laurent, Mme Rudolph (Florence) Hudon de Bay d'Urfé, 15 petits-enfants et 3 arrière-petits-enfants. Heures de visites mardi le 8 juillet de 7h à 10h p.m. 05260

SAVARD (Isabel-Jane) — A Montréal, le 6 juillet 1980, est décédée dame Isabel Jane Savard, épouse de feu M. Joseph-Daniel Savard. Les funérailles auront lieu mercredi le 9 juillet à 10h. Départ du funéraire.

Lépine-Cloutier Ltée
300 Chemin Ste-Foy
à 9h45 pour l'église St-Patrick et de là au cimetière Belmont. Elle laisse dans le deuil ses enfants Dr et Mme Kenneth Savard de Montréal, Mme Martin (Mavis) Dion de Dallas, Texas, Mme Donald (Angela) Davis de Belleville Ontario, Robert Savard d'Atlanta, Georgine Mlle Geraldine Savard de Calgary, James Savard de Pierrefonds, Québec, ses sœurs: Mme Paul (Katherine) de la Plante, de Ville St-Laurent, Mme Rudolph (Florence) Hudon de Bay d'Urfé, 15 petits-enfants et 3 arrière-petits-enfants. Heures de visites mardi le 8 juillet de 7h à 10h p.m. 05260

SAVARD (Isabel-Jane) — A Montréal, le 6 juillet 1980, est décédée dame Isabel Jane Savard, épouse de feu M. Joseph-Daniel Savard. Les funérailles auront lieu mercredi le 9 juillet à 10h. Départ du funéraire.

Lépine-Cloutier Ltée
300 Chemin Ste-Foy
à 9h45 pour l'église St-Patrick et de là au cimetière Belmont. Elle laisse dans le deuil ses enfants Dr et Mme Kenneth Savard de Montréal, Mme Martin (Mavis) Dion de Dallas, Texas, Mme Donald (Angela) Davis de Belleville Ontario, Robert Savard d'Atlanta, Georgine Mlle Geraldine Savard de Calgary, James Savard de Pierrefonds, Québec, ses sœurs: Mme Paul (Katherine) de la Plante, de Ville St-Laurent, Mme Rudolph (Florence) Hudon de Bay d'Urfé, 15 petits-enfants et 3 arrière-petits-enfants. Heures de visites mardi le 8 juillet de 7h à 10h p.m. 05260

SAVARD (Isabel-Jane) — A Montréal, le 6 juillet 1980, est décédée dame Isabel Jane Savard, épouse de feu M. Joseph-Daniel Savard. Les funérailles auront lieu mercredi le 9 juillet à 10h. Départ du funéraire.

Lépine-Cloutier Ltée
300 Chemin Ste-Foy
à 9h45 pour l'église St-Patrick et de là au cimetière Belmont. Elle laisse dans le deuil ses enfants Dr et Mme Kenneth Savard de Montréal, Mme Martin (Mavis) Dion de Dallas, Texas, Mme Donald (Angela) Davis de Belleville Ontario, Robert Savard d'Atlanta, Georgine Mlle Geraldine Savard de Calgary, James Savard de Pierrefonds, Québec, ses sœurs: Mme Paul (Katherine) de la Plante, de Ville St-Laurent, Mme Rudolph (Florence) Hudon de Bay d'Urfé, 15 petits-enfants et 3 arrière-petits-enfants. Heures de visites mardi le 8 juillet de 7h à 10h p.m. 05260

SAVARD (Isabel-Jane) — A Montréal, le 6 juillet 1980, est décédée dame Isabel Jane Savard, épouse de feu M. Joseph-Daniel Savard. Les funérailles auront lieu mercredi le 9 juillet à 10h. Départ du funéraire.

Lépine-Cloutier Ltée
300 Chemin Ste-Foy
à 9h45 pour l'église St-Patrick et de là au cimetière Belmont. Elle laisse dans le deuil ses enfants Dr et Mme Kenneth Savard de Montréal, Mme Martin (Mavis) Dion de Dallas, Texas, Mme Donald (Angela) Davis de Belleville Ontario, Robert Savard d'Atlanta, Georgine Mlle Geraldine Savard de Calgary, James Savard de Pierrefonds, Québec, ses sœurs: Mme Paul (Katherine) de la Plante, de Ville St-Laurent, Mme Rudolph (Florence) Hudon de Bay d'Urfé, 15 petits-enfants et 3 arrière-petits-enfants. Heures de visites mardi le 8 juillet de 7h à 10h p.m. 05260

SAVARD (Isabel-Jane) — A Montréal, le 6 juillet 1980, est décédée dame Isabel Jane Savard, épouse de feu M. Joseph-Daniel Savard. Les funérailles auront lieu mercredi le 9 juillet à 10h. Départ du funéraire.

Lépine-Cloutier Ltée
300 Chemin Ste-Foy
à 9h45 pour l'église St-Patrick et de là au cimetière Belmont. Elle laisse dans le deuil ses enfants Dr et Mme Kenneth Savard de Montréal, Mme Martin (Mavis) Dion de Dallas, Texas, Mme Donald (Angela) Davis de Belleville Ontario, Robert Savard d'Atlanta, Georgine Mlle Geraldine Savard de Calgary, James Savard de Pier

Eau polluée dans 13 municipalités

par Raymond GAGNE

Treize municipalités de la région 03, réparties dans Charlevoix, Bellechasse, la Beauce, Frontenac et Lotbinière sont aux prises avec la pollution de leurs sources d'alimentation en eau potable. En fait, dans toutes ces agglomérations la population doit faire bouillir l'eau de consommation pendant 20 minutes par ordre du ministère de l'Environnement.

Il s'agit de Saint-Urbain, La Malbaie, Saint-Firmin (Baie-Sainte-Catherine), Saint-Siméon et Notre-Dame-des-Monts dans Charle-

voix; Saint-Lazare, dans Bellechasse; La Guadeloupe, Saint-Joseph, Vallée-Jonction et Saint-Ludger dans la Beauce; Leclercville, dans Lotbinière; Broughton-Station dans Frontenac et Rivière-Blanche.

Blanc et noir

Le cas de Saint-Lazare semble celui qui finira le plus mal à moins que la troisième rencontre prévue d'ici quelques jours entre l'Environnement et les propriétaires du service d'aqueduc apporte des résultats concrets.

D'une part, chacune des analyses réalisées par Environnement-Québec

démontre la présence de bactéries dans l'eau. La compagnie propriétaire du réseau prétend, de son côté, que ses analyses prouvent que l'eau est dépourvue de bactéries. Qui a tort? Qui a raison?

L'Environnement est d'avis qu'il a raison et recommande aux abonnés du service de faire bouillir l'eau avant de la consommer.

Selon le Service de contrôle de l'eau potable, les puits du propriétaire du service possèdent un coffrage en béton et sont situés à une altitude plus basse que le village. Ils subiraient ainsi des effets polluants cau-

sés par les installations septiques du village situé plus haut.

Si la question ne se réglait pas lors de la prochaine rencontre, le tout pourrait être soumis à une cour de justice.

Dans Charlevoix

A Saint-Urbain, le problème est récent et les castors en sont la cause directe. Ces derniers avaient éclusé un ruisseau situé dans le bassin de drainage des sources d'alimentation de la municipalité.

(Suite à la page A2, 2e col.)

Paris aura sa Place du Québec

PARIS (AFP) — Paris va très prochainement avoir sa "Place du Québec", en un lieu privilégié puisqu'en plein coeur de Saint-Germain-des-Près.

Le conseil de Paris a pris cette décision hier sur proposition du maire de la capitale, M. Jacques Chirac.

La "Place du Québec" sera au carrefour de la rue de Rennes, de la rue Bonaparte et du boulevard

Saint-Germain. Elle sera donc limitrophe de la Place Saint-Germain-des-Près, tout près du "Café de Flore" et des "Deux Magots".

L'emplacement, en face de l'église Saint-Germain-des-Près, a été choisi en souvenir du sacre, dans cette église, du premier évêque du Québec, Mgr de Montmorency, au milieu du XVII^{ème} siècle.

J. BOUCHARD & FILS LTEE
Directeur de funérailles et service d'ambulance
320, 5e Rue, Québec
529-9221

LE SOLEIL

gen-tec inc. 2625 Dalton, Ste-Foy, 651-8000
REPARATION, CALIBRATION ET LOCATION D'EQUIPEMENTS ELECTRONIQUES DE TOUTES MARQUES.
En atelier ou sur place

Québec, mardi 8 juillet 1980
84^e année, no 162 42 pages 4 cahiers

Livraison à domicile (6 jours) \$1.60
Iles de la Madeleine Gaspé-Percé-Abitibi 45¢ Québec 25¢

Lévesque "reçoit" une île

par Michel TRUCHON

S'il n'en tient qu'à 26 Québécois de Fort-Chimo, (Kuujuaq) au nord du Québec, la province a maintenant une nouvelle possession: une île appartenant aux Territoires du Nord-Ouest dont ils ont symboliquement pris possession le jour de la Saint-Jean en y plantant le fleurdelisé!

Le porte-parole du groupe, M. Daniel Beauvais, explique dans une lettre envoyée le 26 juin au premier ministre René Lévesque que l'île d'Akpatok, située dans le quart supérieur gauche de la baie d'Ungava, revient de droit aux citoyens du Québec.

"Cette île est d'une grande beauté; elle est en grande partie composée d'immenses falaises dénudées. Nous avons voulu en prendre possession à cause du peu d'intérêt qu'on y porte du côté des Territoires du Nord-Ouest, mais surtout il nous paraissait impertinent de savoir cette île, située dans les eaux intérieures du Québec, appartenir à d'autres qu'aux citoyens du Québec."

Cette célébration pour le moins originale de la Fête nationale des Québécois a commencé le soir du 23 juin alors que les 26 personnes parties de Kuujuaq en DC-3 nolisé sont arrivées sur une plage de l'île d'Akpatok vers 20h. Un fleurdelisé a été planté sur la falaise dominant la plage et un feu de joie a été allumé et entretenu jusqu'au retour des "explorateurs" vers 3h du matin le 24 juin.

"Bien que symbolique, notre geste veut prouver notre attachement à toute terre pouvant nous appartenir et nous n'avons pas trouvé mieux que d'aller en personne y planter le symbole même du Québec", rappelle Daniel Beauvais, en disant espérer que le premier ministre comprendra et approuvera ce geste.

Déclaration de prise de possession

Voici le texte de la déclaration lue sur l'île d'Akpatok en cette nuit de Saint-Jean, dans les solitudes du Grand Nord:

"Etant donné la situation géographique particulière de l'île d'Akpatok;

"Etant donné que l'île d'Akpatok est sous juridiction nord-territoriale et que lesdits territoires n'y ont aucun projet de développement;

"Etant donné que l'île d'Akpatok ne fait pas partie des territoires couverts par l'Entente de la baie James et du Nord québécois;

"Etant donné l'intérêt très grand que l'on peut trouver à protéger la flore et la faune qui habitent l'île d'Akpatok;

"Etant donné la très grande beauté du panorama composant l'île d'Akpatok;

"Nous, soussignés, citoyens et

(Suite à la page A2, 1re col.)



Le temps des fraises

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, M. Jean Garon, invite les consommateurs à suivre son exemple et à cueillir et manger des fraises. "C'est le temps!", dit-il en visite chez un producteur de l'île d'Orléans, lors d'un goûter champêtre organisé par l'Auberge des Gouverneurs.

détails, page A-3

La pluie fait de lourds dégâts à Grande-Vallée

par Michel DAVID

GRANDE-VALLEE — Pour la seconde fois en autant de mois, l'extrémité de la péninsule gaspésienne a été la victime de pluies torrentielles qui ont laissé plus de 150 millimètres d'eau au sol en fin de semaine dernière.

La municipalité de Grande-Vallée, dont une bonne partie a été inondée, a déjà demandé que le secteur soit déclaré zone sinistrée, alors que d'autres inondations sont signalées dans certains secteurs de Gaspé.

La route dite de la Colonie, qui longe la rivière Grande-Vallée en direction de Murdochville, est la plus sévèrement touchée. Une quarantaine de familles sur la soixantaine qui y vivent ont dû être évacuées par hélicoptère et dirigées vers un abri

temporaire à la polyvalente.

Gonflés par les pluies, les ruisseaux descendant de la montagne ont fait déborder la rivière dont le niveau a rapidement monté de plusieurs pieds. A tel point qu'on a dû creuser une tranchée à travers la route pour en laisser écouler le trop-plein.

Dans le village même, bon nombre de sous-sols et même de premiers étages ont été inondés. Le courant électrique a pu être rétabli après une brève interruption, mais les services d'aqueduc et d'égout sont toujours coupés.

Selon le secrétaire de la municipalité, M. Charles-Emile Minville, le "désastre du 6 juillet" aurait déjà causé pour plus d'un demi million de dégâts.

Dans certains secteurs de Gaspé,

la situation est encore pire qu'en avril dernier.

C'est encore une fois le secteur de Saint-Majorique qui est le plus durement touché. Le débordement de la rivière Dartmouth a forcé l'évacuation de 9 familles, alors que 3 autres, complètement isolées, attendaient toujours d'être secourues.

Au moins deux ponts ont été lourdement endommagés sur la rivière Morris, entre Saint-Majorique et Rivière-au-Renard. Une maison et deux chalets d'été ont été emportés par les flots.

Aux dernières nouvelles la route 132 demeurait toujours ouverte malgré les éboulis mais la 197, entre Rivière-au-Renard et Gaspé, de même que la 198, entre Gaspé et Murdochville, ont été fermées à la circulation.

Le "professionnel court" Secteur du secondaire condamné

par Damien GAGNON

Dans un avis qu'il vient de transmettre au ministère de l'Éducation, le Conseil supérieur de l'éducation recommande l'abolition du "professionnel court" à l'école secondaire.

Selon le CSE, les programmes d'enseignement du professionnel court ne répondent pas aux besoins de la formation académique et professionnelle des quelque 20,000 élèves qui y sont engagés, soit environ 4 pour 100 de la clientèle de niveau secondaire de la province.

A l'appui de sa demande, il précise que de 15 à 20 pour 100 seulement des finissants du professionnel court réussissent à travailler dans le métier pour lequel ils se sont préparés et que leur taux de chômage est de 32 pour 100.

Il préconise l'instauration d'un secteur particulier où prévaudrait une conception de la formation générale adaptée aux élèves actuellement dirigés vers le professionnel court et l'intégration de ces élèves dans le processus régulier de la formation professionnelle de niveau secondaire.

Failite du système

C'est à la suite d'un rapport de sa Commission de l'enseignement secondaire que le CSE en vient à la conclusion que le professionnel court traduit une failite du système scolaire à l'égard des élèves les plus défavorisés de l'école.

Il rappelle que le professionnel court, qui va du secondaire II au secondaire IV, à la différence du professionnel long qui va du secondaire III au secondaire V, a été conçu à l'origine pour une catégorie d'élèves, souvent plus âgés que les autres, auxquels on offrait des activités éducatives reliées à l'exercice immédiat d'un métier afin de leur permettre, selon leur désir, un accès plus immédiat au marché du travail.

Dependant, avec les années, d'affirmer le CSE, le professionnel court est devenu le fourre-tout des élèves qui présentent des carences de formation, le déversoir des élèves plus lents, académiquement plus faibles, qui perturbent par leur comporte-

ment la vie ordinaire de l'école, qui n'ont ni aptitudes ni goût pour le travail abstrait.

Pour ces élèves qui, pour diverses raisons, ne peuvent suivre la voie habituelle de la formation générale ou de la formation professionnelle

(Suite à la page A2, 1re col.)

De Belleval convoque les camionneurs

par Gilles OUELLET

Le ministre québécois des Transports, M. Denis de Belleval, a convoqué pour aujourd'hui à son bureau, les dirigeants de l'Association nationale des camionneurs artisans Inc. (ANCAI) pour discuter à nouveau des problèmes de camionnage en vrac, et dans l'espoir de trouver un terrain d'entente pour éviter les manifestations qui risquent d'éclater dans toutes les régions de la province, lundi.

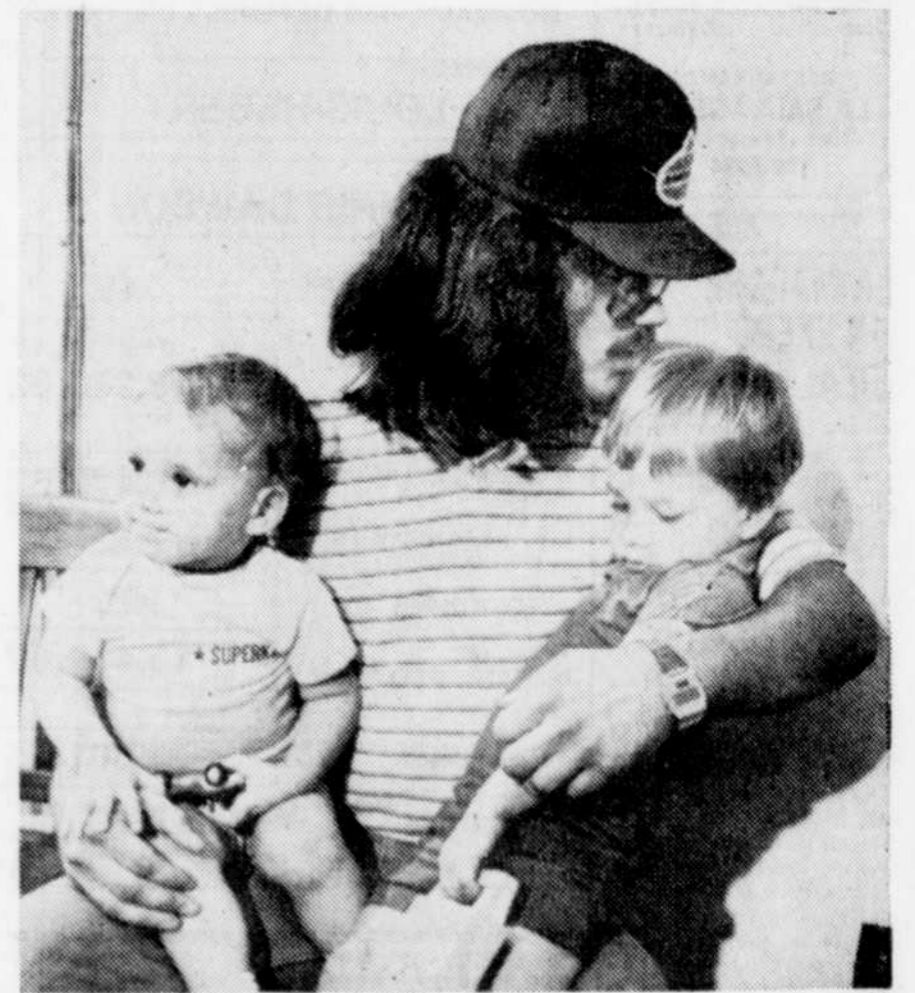
Le président de l'ANCAI, M. Gérard Dubé, a accepté cette invitation et a dit, hier, être confiant que M. de Belleval aurait des offres à présenter aux camionneurs, considérant la grande détermination démontrée par ces travailleurs ces derniers jours d'obtenir gain de cause dans cette crise.

Communiqué de Bérubé

Pendant ce temps, en soirée hier, le ministre de l'Énergie et des Ressources, M. Yves Bérubé, publiait un long communiqué pour "contester les dires de l'ANCAI", mais ne soufflant pas un mot de la demande de démission exprimée la veille par 500 camionneurs artisans réunis dans un hôtel de Québec.

On sait que les camionneurs artisans réclament plus de travail et veulent que l'État leur garantisse donc la moitié des grands travaux de

(Suite à la page A2, 1re col.)



Heureuses retrouvailles

M. Dennis Best, un ouvrier de l'Illinois âgé de 24 ans, est venu retrouver hier ses enfants qui avaient été abandonnés par leur mère dans une église de Topeka, Kansas, le 22 juin, avec une note expliquant qu'elle ne pouvait plus subvenir à leurs besoins. Elle ajoutait que leur père était mort et y a quelque temps dans un accident de voiture. M. Best a reconnu la photo de ses enfants qui a été publiée dans les journaux.

mardi



Le Soleil, Clément Thibeault

Naphtaline, la chanteuse de rue, fait partie des artistes qui ont pour tâche d'animer les rues durant le Festival d'été.

page C-5

Négociations constitutionnelles

A Montréal s'ouvre aujourd'hui la première série de négociations constitutionnelles qui, pendant trois semaines, mettront aux prises les représentants des dix provinces et le ministre Jean Chrétien.

page B-1

Le Prêt hypothécaire

Un expert-comptable, témoignant en cour supérieure, déclare que l'institution financière est incapable de faire face à ses obligations.

page B-4

La mort de Cleveland Denny

Une enquête approfondie aura lieu sur la mort de ce pugiliste.

page C-1

Les prêts personnels

Celui qui a fait un emprunt à un taux élevé il y a quelques mois pourrait épargner en bénéficiant des taux actuels. Marcel Boutin vous explique quoi faire.

page B-5

La plus vieille des puces

TOKYO (AFP) — Une puce d'eau fossilisée longue d'un centimètre et vieille de 480 millions d'années a été découverte dans le centre du Japon, a-t-on appris hier.

Cet insecte est antérieur de 60 millions d'années à un corail qui était considéré comme le plus antique fossile japonais. Cette découverte laisse supposer aux paléontologues que le Japon central était recouvert par les eaux pendant l'ordovicien.

sommaire

Annonces classées	D-2 à D-14
Arts et spectacles	C-5 à C-7
Bandes dessinées	A-4
Bridge	D-13
Carrières et professions	B-7
Consommation	B-2
Décès	D-15
Economie-finances	B-4 à B-7
Feuilleton	D-4
Horoscope	D-14
Information régionale	A-4 et A-5
Monde	C-8
	D-1 à D-16
Mot mystère	D-3
Mots croisés	D-3
Où aller à Québec	C-7
Page documentaire	A-7
Patron	D-13
Sport	C-1 à C-4
Télévision	D-15 et C-5

météo

Ciel variable. Risque d'averses. Demain beau dans la région immédiate de Québec, nuageux et pluvieux plus à l'est.

détails, page D-2

Secteur du... (Suite de la première page)

longue, le CSE croit qu'il faut adapter à leurs besoins la formation dite générale par des mesures particulières d'encadrement et de pédagogie. De plus, il lui apparaît important, en même temps que ces élèves bénéficieraient de diverses mesures de rééducation et d'appui, de les inscrire progressivement dans un processus d'enseignement professionnel qui n'a pas à être différent de celui qui est offert au professionnel long.

Commentaires

Dans la région métropolitaine de Québec, quelque 2.000 élèves sont inscrits au professionnel court. A la Commission des écoles catholiques de Québec (CECQ), 500 des 10.000 étudiants de niveau secondaire sont dans cette voie.

Le directeur général adjoint de la CECQ, M. Jean-Guy Thiffault, admet qu'il faut repenser le régime pédagogique de ces étudiants; tenir compte davantage des besoins du marché du travail et des goûts des étudiants en élargissant l'éventail restreint des options.

Toutefois, il n'est pas totalement convaincu qu'il faille abolir le sec-

teur professionnel court. Ces étudiants, dit-il, ont fait la preuve qu'ils étaient incapables de suivre les programmes réguliers de formation générale ou professionnelle. "Sans le professionnel court, ils quitteraient sans doute l'école sans aucune préparation au marché du travail".

Mme Raymonde Toussaint, directrice générale adjointe de la Commission scolaire régionale de Tilly, admet que la moitié des étudiants du professionnel court ne sont pas à leur place. A Tilly, seulement 250 des 9.000 étudiants étaient inscrits dans ce secteur en 1979-1980.

Il est vrai, dit-elle, que bien souvent, les enfants qui présentent des troubles d'apprentissage et d'adaptation sont envoyés au professionnel court, les commissions scolaires n'étant pas en mesure de leur offrir des services adaptés à leurs besoins.

Depuis un couple d'années, la régionale de Tilly évalue les programmes du professionnel court et elle a accepté de collaborer à une recherche qu'effectue sur le sujet l'Institut national de recherche scientifique a révélé Mme Toussaint.

De Belval convoque...

(Suite de la première page)
voirie et d'infrastructures, et force les compagnies forestières à les embaucher pour la construction de chemins de pénétration en forêt.

Le ministre Bérubé, qui se dit conscient des sérieux problèmes qui affectent l'industrie du camionnage en vrac, se déclare par contre convaincu que "les camionneurs artisans ont été très mal informés du dossier".

M. Bérubé rappelle que de 1974 à 1979, le ministère de l'Énergie et des Ressources a lui-même construit la plupart des chemins forestiers principaux; pour réaliser ces travaux, le ministère faisait appel pour au moins 75 pour 100 du transport du matériel en vrac aux camionneurs artisans. En 1979, ce budget de construction a atteint \$15,4 millions.

Considérant l'évolution rapide des coûts de construction, le ministère a reconsidéré sa politique en 1980, subventionnant maintenant directement l'industrie aux taux de 50 pour 100 pour qu'elle fasse elle-même ses propres chemins. Ce programme assure des disponibilités financières de \$26,8 millions pour cette année.

Lévesque "reçoit"...

(Suite de la première page)
citoyennes québécoises à part entière, prenons symboliquement possession de l'île d'Akpatok pour la remettre au chef de l'actuel gouvernement du Québec, M. René Lévesque.

"Connaissant l'intérêt toujours vif que René Lévesque a toujours eu envers le nord du Québec, nous considérons l'actuel premier ministre comme la seule personne compétente pour développer l'île d'Akpatok."

"Enfin, pour bien marquer notre geste, nous laissons flotter le fleurdélys sur la pointe sud de l'île."

"Nous avons signé en ce 24 juin 1980, à 09h15, sur la dite île d'Akpatok."

Suivent les noms de 13 hommes et 13 femmes.

Exclue de l'entente de 1812

Selon M. Eric Gourdeau, celui qui au gouvernement est responsable du Grand Nord québécois, l'entente concernant les territoires annexés en 1812 ne visait que la terre ferme et non les îles. L'île d'Akpatok appartient donc officiellement aux Territoires du Nord-Ouest.

M. Gourdeau précise que cette prise de possession par les 26 citoyens de Kuujuaq n'a qu'une valeur symbolique et qu'à ce titre le premier ministre ne pourrait que symboliquement en accuser réception.

Hier, la lettre des 26 signataires

Sur cette somme, \$9,3 millions iront pour des travaux régionaux exécutés à 75 pour 100 par les camionneurs artisans, affirme le ministre; le reste sera pour des travaux de voirie de la part de l'industrie papetière.

Selon M. Bérubé, même s'il n'existe aucune garantie formelle que ce surplus de travaux sera confié aux camionneurs artisans, "il apparaît suite à nos nombreuses discussions avec les industriels concernés (...) que les industriels préfèrent d'une façon générale faire appel aux camionneurs artisans ou entrepreneurs au lieu de s'équiper pour exécuter ce travail temporaire et saisonnier".

M. Bérubé dit comprendre la nervosité de plusieurs camionneurs mais les invite à se réjouir du fait que le nouveau programme de voirie forestière générera \$44,3 millions de travaux cette année contre \$15,4 millions l'an passé, surtout en cette période où le véritable problème est un manque de pénurie de contrat", conclut le ministre de l'Énergie et des Ressources.

de la déclaration n'était pas encore parvenue aux bureaux du premier ministre et l'on ne s'attendait à aucun commentaire de la part de M. Lévesque.

Détail intéressant souligné par M. Gourdeau, l'île d'Akpatok est la seule de cette région où les formations géologiques laissent soupçonner la présence de pétrole.

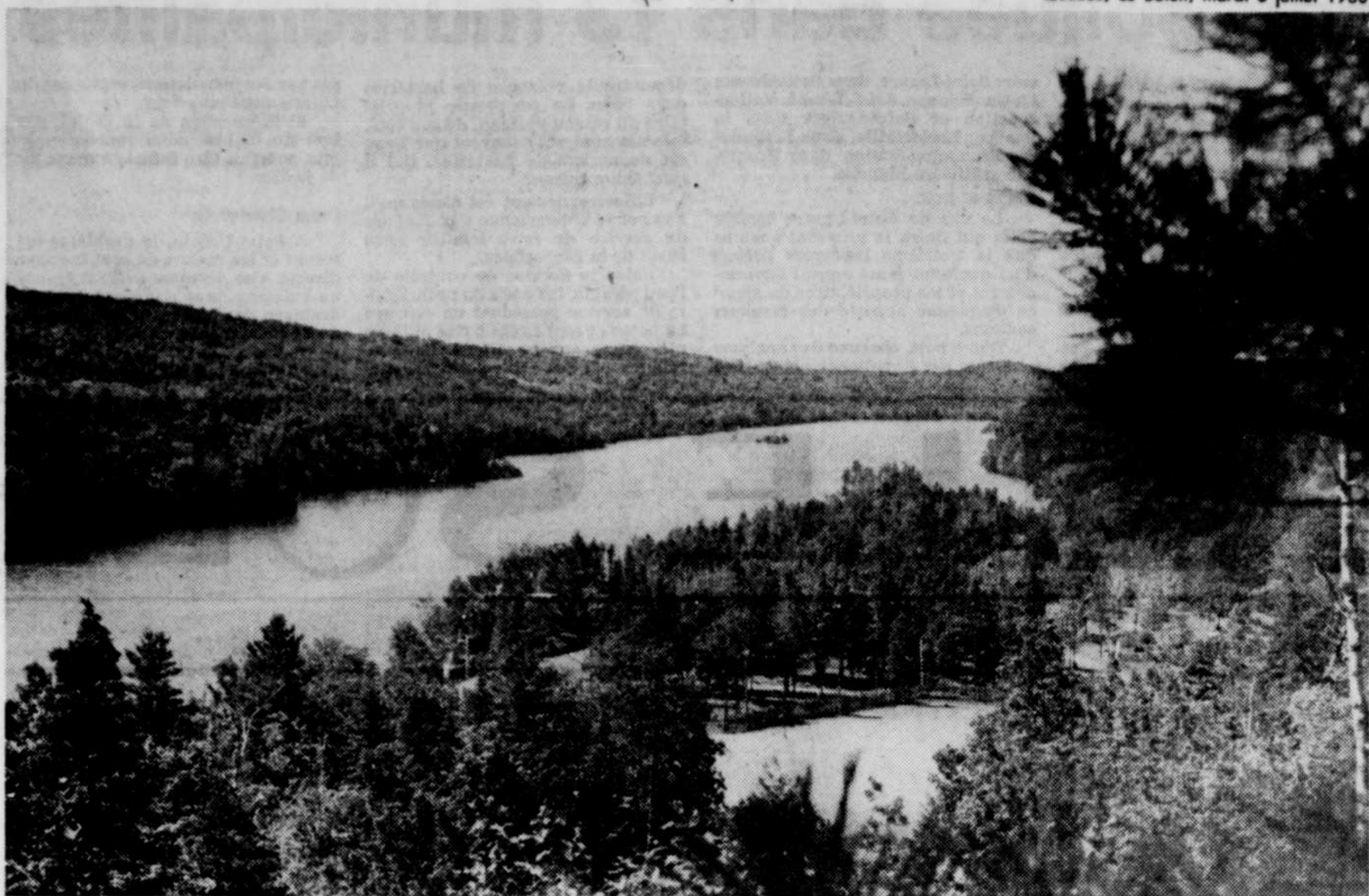
Eau polluée...

(Suite de la première page)
Les castors ont été trappés et capturés et le barrage a été démolit. De telle sorte que la situation devrait revenir à la normale d'ici peu.

A La Malbaie, le dossier est à l'étude depuis l'an dernier. L'eau est puisée à même un ruisseau dont l'eau n'est pas traitée. Le dossier est à suivre.

A Baie-Sainte-Catherine, on fait face à un problème d'ordre physico-chimique. Comme c'est aussi le cas à Saint-Siméon, il semble qu'on devra changer la source d'alimentation.

Le problème n'est, par contre pas aussi clair à Notre-Dame-des-Monts. On a cessé, depuis un certain temps, de chlorer l'eau. Pourquoi? Personne ne semble le savoir. Aussi, l'eau n'étant plus traitée, l'Environnement demande à la population de faire bouillir cette eau par mesure de



Parmi les 24 lacs en chantier inscrits au programme des lacs, se retrouve ce joyau du comté de Kamouraska, le lac Saint-Pierre, sis près de Mont-Carmel.

Environnement-Québec assainit vingt-quatre lacs de la région

par Raymond GAGNE

Vingt-quatre lacs de la région de Québec sont maintenant inscrits au programme des lacs d'Environnement-Québec. C'est ce que nous apprend une brochure produite par la Direction de l'aménagement des lacs et cours d'eau.

En tout, 480 lacs sont officiellement inscrits au programme. 252 sont en chantier, c'est-à-dire, qu'on y a effectué divers travaux en vue de connaître les problèmes à résoudre et d'améliorer la qualité de la nappe d'eau.

En date du 1er janvier 1980, et quoique dûment inscrits au programme, 229 lacs étaient considérés comme "en attente".

Parmi les principaux travaux réalisés, on compte le "relevé analytique" ou l'évaluation de la qualité de l'eau, la classification des installations septiques, l'établissement du plan correctif, le relevé des lotissements, le programme de la régénération des rives, etc.

Ainsi, les lacs Beauport, Saint-Augustin, Saint-Joseph à Fossambault et les Trois Petits Lacs à Stoneham ont bénéficié de certains travaux.

Il en est de même pour le lac Abénaquis, à Sainte-Aurèle, Aylmer à Disraeli, Clair, à Saint-David-de-Falardeau, Du Dépôt, à Rivière-à-Pierre.

Les autres lacs actuellement en

chantier sont: Etchemin, à Sainte-Germaine, Fontaine Claire à Saint-Marcel, de la Grande Fourche, à Saint-Hubert de Rivière-du-Loup, Gamelin, Saint-David-de-Falardeau, Mégantic, Du Milieu, Pierre Paul, Poulin, Aux Sables, Saint-Pierre à Mont-Carmel de Kamouraska, Sébastien, Sept-Îles, Sergent dans Portneuf, ainsi que Témiscouata, Trois-Saumons et le lac Vert à Rivière-à-Pierre.

En 1980, Environnement-Québec consacrera plus de \$1,1 million pour assurer la bonne marche du programme des lacs.

Caravane de FAPEL

La caravane de la Fédération des associations pour la protection de l'environnement des lacs (FAPEL), visitera Lac-Saint-Charles du 24 au 28 juillet.

La caravane de FAPEL est un service estival d'éducation, créé il y a deux ans, dont l'objectif consiste à sensibiliser les villégiateurs à la question environnementale. Le thème en est "Avec la nature".

Deux animatrices parcourent certaines régions du Québec, et rencontrent les utilisateurs de nos lacs de villégiature, leur présentant un diaporama sur la morphologie d'un lac, leur fournissant des explications sur la vie d'un lac et leur remettent de la

documentation pertinente. Marie Lasnier et Michèle Roberge sont, cette année, chargées de la réalisation du programme.

Les régions qui seront visitées, en plus de Lac-Saint-Charles, sont celles de Disraeli et Thetford Mines, Mont-Laurier, Saint-Adolphe-d'Howard, Notre-Dame-de-Montauban et Saint-Jovite.

La caravane "Avec la nature" de FAPEL suscite des discussions avec les villégiateurs et les incite à se regrouper en associations "le moyen le plus efficace, dit-on, pour lutter contre la dégradation d'un lac".

Le programme est réalisé grâce à une subvention d'Environnement-Québec. Il est le prolongement du travail entrepris depuis cinq ans au Québec par maintenant plus de 550 associations qui regroupent plus de 100.000 villégiateurs.

Tragédie à Saint-Fabien de Montmagny

Une collision survenue en fin de soirée, dimanche, dans le rang Saint-Jean-Baptiste à Saint-Fabien de Montmagny a fait deux morts et sept blessés, portant à 11 le nombre des pertes de vie dans des accidents au cours du week-end dans l'Est du Québec.

Les victimes sont Johanne Bélanger, 17 ans, de Saint-Fabien, et Sylvie Chabot, 18 ans, de la même localité. Cette dernière est morte au cours de la nuit de lundi à l'Hôtel-Dieu de Montmagny.

LE SOLEIL
SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)
647-3333 Lundi au vendredi: 9h30 à 19h30
Samedi: 9h00 à 13h00

RENSEIGNEMENTS 647-3233
REDACTION 647-3394

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206

La Quotidienne
Tirage de lundi
5-9-3
Informations:
643-8990

Pensée du jour
"Mariez-vous, vous ferez bien; ne vous mariez pas, vous ferez mieux."
(St-Paul)

RESTAURANT
LA SAUVAGÈRE
St-Jean-Chrysostome
839-7914

LA MARCHÉ: UN EXERCICE IDEAL

Facile à pratiquer à tout âge, la marche est l'un des meilleurs exercices qui existent. Elle vous permettra d'acquérir une meilleure santé, de perdre du poids et de prolonger votre vie. Dans Sélection du Reader's Digest de juillet, apprenez comment la marche peut vous aider à réduire l'hypertension... à oublier vos soucis... et même à mieux connaître vos parents et amis en bavardant avec eux quand ils vous accompagnent. Vous découvrirez également que la promenade, allée à une alimentation équilibrée, affine votre silhouette. Elle a un autre avantage: vous la pratiquez aux heures et au rythme qui vous conviennent. Ne manquez pas de lire UN EXERCICE IDEAL: LA MARCHÉ—l'un des 32 articles et rubriques de Sélection de juillet. En vente dans tous les kiosques à journaux.

RAPPORT DU CANDIDAT CONCERNANT LES DÉPENSES D'ÉLECTION

SOMMAIRE DES DÉPENSES D'ÉLECTION

CIRCSCRIPTION: **LOUIS-HEBERT**

CANDIDAT: **DENNIS DAWSON**

NOMBRE DE DONATEURS	248
MONTANT	
CONTRIBUTIONS	19,270,62
DÉPENSES D'ÉLECTION PAYÉES	18,416,62
CRÉANCES IMPAYÉES — NON CONTESTÉES	NIL
— CONTESTÉES	NIL
TOTAL DES DÉPENSES D'ÉLECTION	18,416,62
LIMITE PERMISE	32,081,25

L'AGENT OFFICIEL: **Jacques Miller**

Le rapport complet concernant les dépenses d'élection peut être examiné à mon bureau par tout électeur durant les six mois qui suivent la date où j'ai reçu ledit rapport.

DATE REÇU: **12 juin 1980**

PRÉSIDENT D'ÉLECTION: **Rénauld Lévesque**

ADRESSE: **3086, de la Paix, Ste-Foy, G1X 1B5**

Publié par le président d'élection conformément à l'Article 63 de la Loi électorale du Canada.

RAPPORT DU VERIFICATEUR en vertu de la Loi électorale du Canada

A. M. Jacques Miller, c.a., Agent officiel de M. Dennis Dawson, candidat à l'élection de député à la Chambre des Communes du Canada tenue le 18e jour de février 1980 dans la circonscription de Louis-Hébert, 3444, Massart, Ste-Foy, Qué., G1W 2N4.

J'ai vérifié le rapport du candidat concernant les dépenses d'élection et le sommaire qui contient ce rapport, pour la candidature de M. Dennis Dawson dans l'élection mentionnée ci-dessus. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances. Lorsqu'il s'agit d'une candidature, quelle qu'elle soit, les procédés de vérification ne permettent pas de déterminer l'ampleur des opérations qui auraient pu être omises des registres comptables et j'ai donc axé ma vérification sur les opérations financières consignées dans les registres comptables du candidat.

A mon avis, le rapport concernant les dépenses d'élection de M. Dennis Dawson présente fidèlement les opérations à l'égard desquelles l'article 63 exige la présentation d'états détaillés dans le rapport du candidat qui sont consignés dans les registres comptables du candidat.

Je déclare, de plus, que les montants paraissant dans le sommaire des dépenses d'élection, notamment des contributions de \$19,270.62 et un montant total des dépenses d'élection de \$18,416.62, sont les mêmes que les totaux correspondants paraissant dans le rapport.

Jean-Eudes Dubé, c.a.
Comptable agréé
Sainte-Foy, le 9 juin 1980

Publié par le président d'élection conformément à l'Article 63 de la Loi électorale du Canada.

RAPPORT DU CANDIDAT CONCERNANT LES DÉPENSES D'ÉLECTION

SOMMAIRE DES DÉPENSES D'ÉLECTION

CIRCSCRIPTION: **LOUIS-HEBERT**

CANDIDAT: **LYNDA FORGUES**

NOMBRE DE DONATEURS	1
MONTANT	
CONTRIBUTIONS	541,06
DÉPENSES D'ÉLECTION PAYÉES	541,06
CRÉANCES IMPAYÉES — NON CONTESTÉES	NIL
— CONTESTÉES	NIL
TOTAL DES DÉPENSES D'ÉLECTION	541,06
LIMITE PERMISE	32,081,25

L'AGENT OFFICIEL: **James Demers**

Le rapport complet concernant les dépenses d'élection peut être examiné à mon bureau par tout électeur durant les six mois qui suivent la date où j'ai reçu ledit rapport.

DATE REÇU: **17 juin 1980**

PRÉSIDENT D'ÉLECTION: **Rénauld Lévesque**

ADRESSE: **3086, de la Paix, Ste-Foy, G1X 1B5**

Publié par le président d'élection conformément à l'Article 63 de la Loi électorale du Canada.

RAPPORT DU VERIFICATEUR en vertu de la Loi électorale du Canada

A. M. James Demers, Agent officiel, Parti Marxiste-Léniniste du Canada, district électoral du comté de Louis-Hébert.

J'ai vérifié le rapport du candidat concernant les dépenses d'élection et le sommaire qui contient ce rapport pour la candidature de Lynda Forgues relativement à l'élection tenue le 18 février 1980. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances. Lorsqu'il s'agit d'une candidature, quelle qu'elle soit, les procédés de vérification ne permettent pas de déterminer l'ampleur des opérations qui auraient pu être omises des registres comptables et j'ai donc axé ma vérification sur les opérations financières consignées dans les registres comptables du candidat.

A mon avis, le rapport concernant les dépenses d'élection de Lynda Forgues présente fidèlement les opérations à l'égard desquelles l'article 63 exige la présentation d'états détaillés dans le rapport du candidat qui sont consignés dans les registres comptables du candidat.

Angelo Mastromonaco
B. comm., C.G.A.

Publié par le président d'élection conformément à l'Article 63 de la Loi électorale du Canada.

A l'aéroport de Dorval en février

Une négligence a failli tourner à la tragédie

(D'après PC) — La négligence d'un contrôleur aérien a failli provoquer une tragédie à l'aéroport de Dorval, le 26 février dernier. C'est ce qu'a révélé, hier, un haut fonctionnaire de Transport Canada.

Un petit Beechcraft avec à bord deux inspecteurs de Transport Canada a failli emboutir un DC-8 d'Air Canada à moitié rempli qui traversait la piste.

L'accident a été évité lorsque le pilote du Beechcraft a coupé ses moteurs à la dernière minute.

L'avion d'Air Canada effectuait le vol 920 qui relie Montréal à Tampa, en Floride.

Selon le haut fonctionnaire, M. Laurent Chartier, régisseur au Québec de l'aviation civile pour le ministère des Transports, l'incident serait attribuable à "la négligence" d'un contrôleur aérien qui aurait oublié de regarder si la piste était libre avant de donner la permission au Beechcraft de décoller.

M. Chartier témoignait hier devant la commission fédérale d'enquête sur la sécurité aérienne qui siègeait à Québec sous la présidence du juge Charles Dubin.

Qui plus est, M. Chartier a révélé que ses tentatives pour mener une enquête sur l'incident ont été entravées par la haute direction de Transport Canada. M. Chartier n'était pas



Laurent Chartier, haut fonctionnaire responsable de l'aviation civile au Québec, s'est dit frustré par la bureaucratie de Transports Canada.

satisfait de l'enquête maison menée par le Service de la circulation aérienne.

Selon cette enquête, le contrôleur aérien n'avait pas détecté la présence du danger "pour des raisons indéterminées".

M. Chartier a déposé une lettre transmise à ses supérieurs où il dévoile son insatisfaction face aux conclusions de l'enquête-maison menée dans l'affaire.

A titre de régisseur de l'aviation civile pour l'ensemble du Québec, M. Chartier avait proposé la tenue d'une enquête administrative.

La réponse en provenance du directeur général de l'aviation civile à Ottawa, M. P.E. Arpin, rejette cette demande, estimant que l'enquête a été "satisfaisante" et menée en conformité avec les procédures habituelles.

M. Chartier a néanmoins affirmé qu'un tel incident n'était pas attribuable "à des causes indéterminées, mais à la négligence, à l'insouciance et à la nonchalance d'un contrôleur aérien".

Le juge Charles Dubin a demandé à la presse de ne pas révéler le nom du contrôleur aérien de Dorval impliqué dans l'accident.

"De tels incidents se produisent trop souvent, a dit M. Chartier. Les contrôleurs aériens sont là pour

conduire le trafic, (sic) pas pour provoquer des collisions".

Le fonctionnaire a révélé, que malgré son poste de régisseur régional, il lui avait été impossible d'interroger le contrôleur fautif, à cause des directives venues d'en haut.

Dans le reste de son témoignage, M. Chartier a révélé que le taux d'acci-

dents aériens au Québec était le plus élevé au Canada.

Les raisons d'une telle situation sont claires aux yeux de M. Chartier: il y a 2,100 employés de Transport Canada préposés au secteur aérien au Québec et, de ce nombre, il n'y a qu'un seul inspecteur chargé de surveiller l'application des lois et des règlements.

Le français est maltraité à la Commission d'enquête sur la sécurité aérienne

(PC) — L'implantation du français dans les airs au Canada a été difficile, mais l'utilisation de la langue française à la Commission d'enquête sur la sécurité aérienne semble être, elle aussi, très pénible.

Cette commission siège depuis hier à Québec et elle a remis aux journalistes des documents de travail bilingues, mais dont la version française est couverte d'erreurs.

On mentionne dans un communiqué de presse que "la Commission s'adressera à la question suivante":

On parle des "transporteur (sic) régionaux".

Parmi les témoins attendus, on note un "groupe de contrôleurs (sic) aériens de Québec".

Quant au procureur de la commission, l'avocat Gary Ouellet, il a parlé des "ateliers avioniques".

Un système de traduction permet de suivre les délibérations de la Commission. Les témoignages présentés lundi l'ont été en français et le président de la commission, le juge Charles Dubin, a expliqué que tout le monde riait lorsqu'il parlait français.

Les trois hebdomadaires de Jean-Paul Cloutier, sur la Rive-Sud, également acquis par Québecor

par Jean Didier FESSOU

HAUTERIVE — C'est officiel, maintenant. Québecor a acquis les quatre hebdomadaires de Paul Brisson, sur la Côte-Nord et dans Charlevoix, et les trois hebdomadaires de Jean-Paul Cloutier, sur la Rive-Sud.

Les ententes définitives sont intervenues, jeudi, dans le cas de Paul Brisson, et hier, dans le cas de Jean-

Paul Cloutier. C'est Pierre Gauvreau qui, au nom de Québecor, a négocié ces nouvelles acquisitions.

Sur la Côte-Nord, cette nouvelle a été reçue avec surprise et avec désappointement et certains membres du comité d'implantation du Conseil des communications ont d'ores et déjà l'intention de se saisir de ce "problème".

A Baie-Comeau, deux journalistes du journal

"Le Plein Jour sur Manicouagan" ont perdu leur emploi et le journal "Le Nordic" deviendra un hebdomadaire de fin de semaine, vendu en kiosque. Jusqu'à présent, il était distribué gratuitement.

A Sept-Îles, les rédactions du Nordic et du Nord-Est ont été fusionnées et la direction en a été confiée à Jean-Guy Gougeon, ancien directeur et ancien actionnaire du journal "Le Nord-Est".

"Le Nord-Est" continuera à être distribué gratuitement, chaque mercredi, tandis que le "Nordic" sera transformé, dès la semaine prochaine, en journal de fin de semaine vendu en kiosque.

Un journaliste du Nord-Est et le directeur de l'information du Nordic ont été remerciés de leur emploi. En ce qui concerne ce dernier, l'organisation de Pierre Pélaudeau l'a "récupéré" au Reveil de Jonquière.

Au total, quatre journalistes sont en moins sur la Côte-Nord.

A l'Est de Québec, sur la rive nord du Saint-Laurent, Québecor se retrouve désormais en position de monopole.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE HAUTERIVE 650-11-000051-80 No Surintendant: 015511

COUR SUPERIEURE (En matière de faillite)

Dans l'affaire de la faillite de:

MARCEL LALONDE, (604-352-153), gérant, domicilié et résidant au 660A, rue Laure, app. 1, Sept-Îles, P.Q./G4R 1X9

DEBITEUR

Avis est, par les présentes, donné que Marcel Lalonde, du 660A, rue Laure, app. 1, Sept-Îles, P.Q., a fait cession de ses biens le 23e jour de juin 1980 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 15e jour de juillet 1980, à 4:30 heures de l'après-midi, au Palais de Justice, 425, boul. Laure, Sept-Îles, P.Q.

Daté de Québec, ce 27e jour de juin 1980.

MICHEL LEBLOND SYNDIC

BUREAU DE: LEBLOND, BUZZETTI ET ASSOCIES, SYNDICS

621, boulevard Charest est Québec, P.Q./G1K 3J5

Téléphone: 525-4641

Interrogé par LE SOLEIL, l'ancien propriétaire du Nord-Est, Jean-Guy Gougeon, a dit:

"Nous n'avions pas le

choix. Nos déficits allaient en s'agrandissant."

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MEGANTIC 235-11-000030-80 No Surintendant: 012967

COUR SUPERIEURE (En matière de faillite)

Dans l'affaire de la faillite de:

ANDRE COTE, (206-838-138), hôtelier, domicilié et résidant au 1331, Mailhot, Plessisville, P.Q./G6L 1Y6

DEBITEUR

Avis est, par les présentes, donné que André Côté, du 1331, Mailhot, Plessisville, P.Q., a fait cession de ses biens le 26e jour de juin 1980 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 14e jour de juillet 1980, à 10:00 heures de l'avant-midi, au Palais de Justice, 693, St-Alphonse ouest, Thetford Mines, P.Q.

Daté de Québec, ce 30e jour de juin 1980.

MICHEL LEBLOND SYNDIC

BUREAU DE: LEBLOND, BUZZETTI ET ASSOCIES, SYNDICS

621, boulevard Charest est Québec, P.Q./G1K 3J5

Téléphone: 525-4641

choix. Nos déficits allaient en s'agrandissant."

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE HAUTERIVE 650-11-000052-80 No Surintendant: 015516

COUR SUPERIEURE (En matière de faillite)

Dans l'affaire de la faillite de:

RENE BOISCLAIR, (221-122-534), chauffeur de train, domicilié et résidant au 104, boulevard Rochelais, Port-Cartier, P.Q./G5B 1K4

DEBITEUR

Avis est, par les présentes, donné que René Boisclair, du 104, boulevard Rochelais, Port-Cartier, P.Q., a fait cession de ses biens le 26e jour de juin 1980 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 15e jour de juillet 1980, à 10:30 heures de l'avant-midi, au Palais de Justice de Sept-Îles, 425, boulevard Laure, Sept-Îles, P.Q.

Daté de Québec, ce 3e jour de juillet 1980.

MICHEL LEBLOND SYNDIC

BUREAU DE: LEBLOND, BUZZETTI ET ASSOCIES, SYNDICS

621, boulevard Charest est Québec, P.Q./G1K 3J5

Téléphone: 525-4641

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE HAUTERIVE 650-11-000050-80 No Surintendant: 015510

COUR SUPERIEURE (En matière de faillite)

Dans l'affaire de la faillite de:

CHARLES-ODILON LE BRASSEUR, (212-351-126), garagiste, domicilié et résidant au 337, rue Noël, Sept-Îles, P.Q./G4R 1L8, faisant affaires sous la raison sociale de: "GALLIENNE BODY SHOP ENR.", à la même adresse.

DEBITEUR

Avis est, par les présentes, donné que Charles Odilon Lebrasseur, du 337, rue Noël, Sept-Îles, P.Q., a fait cession de ses biens le 23e jour de juin 1980 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 15e jour de juillet 1980, à 11:30 heures de l'avant-midi, au Palais de Justice, 425, boul. Laure, Sept-Îles, P.Q.

Daté de Québec, ce 27e jour de juin 1980.

MICHEL LEBLOND SYNDIC

BUREAU DE: LEBLOND, BUZZETTI ET ASSOCIES, SYNDICS

621, boulevard Charest est Québec, P.Q./G1K 3J5

Téléphone: 525-4641

Longueuil: cols blancs en grève

MONTREAL (PC) — Les 180 cols blancs de la ville de Longueuil, en banlieue de Montréal, ont débrayé, lundi, afin de protester contre la lenteur des négociations dans le conflit qui les oppose au conseil municipal de cette ville.

Leur contrat est échu depuis le 31 décembre

dernier et les principaux points en litige portent essentiellement sur la durée de leur convention collective et les vacances.

Les grévistes sont membres du Syndicat canadien de la fonction publique, affilié à la FTQ. Les policiers et pompiers assureront les services d'urgence au cours de la grève.

Sears

SERVICE PROFESSIONNEL A DOMICILE

Méthode unique "Steamatic"
STEAMATIC
Service de nettoyage complet

Résidence-commerciale
Scotchgard

- Nettoyage de tapis
- Nettoyage de meubles
- Revêtement protecteur pour tapis et meubles
- Nettoyage de tentures
- Nettoyage d'intérieurs d'automobiles
- Lavage - murs - plafonds - planchers - armoires (grand ménage)
- Dommages causés par l'eau et la fumée
- Elimination d'odeurs
- Estimation gratuite et sans obligation de votre part

1 PIECE AU CHOIX ET PASSAGE 59⁹⁵

En vigueur jusqu'au **26 JUILLET** Appelez les experts **STEAMATIC 627-1949**

En vigueur jusqu'au **26 JUILLET** Appelez les experts **STEAMATIC 627-1949**

Service téléphonique 24 heures

Simpsons-Sears Limitée

DIALOGUE / COMMUNICATIONS A CHOISI LA MEILLEURE ÉQUIPE DE GRAPHISTES: DENIS COLLETTE ET ASSOCIÉS

Implantée depuis peu mais pour longtemps dans la ville de Québec, Dialogue/Communications tient à offrir à sa clientèle les meilleurs services qui soient

dans toutes les disciplines des communications.

C'est pourquoi nous avons choisi de nous associer avec Denis Collette & Associés, graphistes-conseils.

Toujours autonome dans tous les autres secteurs du graphisme, Denis Collette & Associés nous a donné l'exclusivité dans le domaine des agences de publicité.

Nous en sommes heureux et fiers. Et nos clients n'en seront que mieux servis.

Le directeur général, Québec

Robert Thibeault

Le directeur de la création,

Pierre Pelletier



Bateaux de pêche: Garon tient à l'aide fédérale

par Réal LABERGE

MONTMAGNY — Le ministre québécois de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Jean Garon, a dénoncé, hier, à Montmagny, la décision annoncée en mai dernier par le gouvernement fédéral de ne pas renouveler les ententes relatives à la construction de bateaux de pêche.

"Ce n'est pas raisonnable", a lancé le ministre à l'égard de cette

prise de position qui survient justement alors que le gouvernement du Québec a mis en marche un programme de construction de 232 bateaux de pêche sur cinq ans, et qu'il veut ainsi remédier à l'incurie que le gouvernement Bourassa a entretenue à l'endroit des pêcheries.

Dans le cadre de ce plan quinquennal de renouvellement et de modernisation de la flotte de pêche

du Québec, le ministre péquiste a souligné que seulement trois bateaux ont été construits en 1976, tandis qu'il y en a eu 15 en 1977, 24 en 1978, 36 en 1979 et probablement 49 en 1980.

Le dernier

M. Garon a fait son intervention alors qu'il présidait à Montmagny, hier, le lancement d'un bateau de pêche pour la Gaspésie, qui a été construit au chantier maritime Lachance & Fils.

Ce sera le dernier bateau de pêche à avoir bénéficié d'une subvention fédérale, si Ottawa ne révisé pas sa décision de terminer, avec l'année fiscale du 30 mars 1980, les ententes de collaboration économique en vigueur au cours des années antérieures.

Pour le cordier en bois de 60 pieds de longueur construit au coût de \$311,160, le pêcheur propriétaire, M. Armand Hautecœur, de Sainte-Thérèse-de-Gaspé, a reçu une subvention fédérale de \$108,906.

De son côté, le gouvernement du Québec a participé à la réalisation de ce bateau qui sera affecté à la pêche au poisson de fond, principalement la morue, par un prêt sans intérêt de \$182,906.

Le Delvika

Il s'agit du deuxième bateau de pêche à être construit par la célèbre famille Lachance, de Montmagny.

Il a été baptisé sous le nom de Delvika, lors d'une manifestation regroupant plusieurs invités d'honneur et de nombreux spectateurs, hier, au quai du Large de Montmagny.

La bouteille traditionnelle de champagne a été fracassée de belle façon contre la coque du bateau de bois par l'épouse du maire de Mont-

magny, Mme Cajetan Gauthier.

Avant le baptême et une randonnée d'essai vers l'île aux Grues, en compagnie du bateau de plaisance "Joseph-Lachance II", le ministre des Pêcheries a souligné l'importance des retombées économiques de la construction maritime.

Il a tout particulièrement fait état de ce que la seule construction du Delvika a donné du travail à six des neuf employés du chantier Lachance & Fils pendant sept mois.

C'est donc dire que le renouvellement et la modernisation de la flotte de pêche du Québec, qui impliquent la construction de 232 bateaux, représentent une activité manufacturière très importante.

M. Garon a notamment noté à cet égard que l'entrée en vigueur du plan quinquennal des pêches maritimes a permis au chantier de Montmagny, en 1979, de diversifier sa production. Cette production était axée depuis la fondation du chantier, en

1944, sur la construction des bateaux de plaisance.

Lors de la cérémonie de lancement, le député fédéral de Bellechasse, M. Alain Garant, a d'autre part rappelé que la contribution fédérale s'élevait à quelque 35 pour 100 de la valeur du navire de pêche Delvika, et qu'il s'agissait d'un bateau de première qualité susceptible de perpétuer la bonne réputation d'une des familles les plus illustres de Montmagny, celle des frères Lachance.



Le Soleil, Réal Laberge

Le ministre Jean Garon (à droite), a dénoncé, hier, la décision du gouvernement fédéral de ne pas renouveler les ententes relatives à la construction de bateaux de pêche. Il est ici accompagné de Jos. Lachance, du chantier maritime de Montmagny, où a été lancé, hier, un navire de pêche pour un Gaspésien.

AVIS est donné, par les présentes, conformément aux dispositions de l'article 1571d du Code Civil, que Gestion Plus D.V.O. Ltée, ayant son principal établissement en la Ville de Québec, Province de Québec, a cédé et transféré à Monsieur Marcel Bisson toutes ses créances comptables et autres, actuelles et futures, à titre de garantie, et que cette cession a été dûment inscrite dans la division d'enregistrement de Québec le six (6) mai mil neuf cent quatre-vingt (1980) sous le numéro 962578.

Ce troisième jour de juillet 1980.

MARCEL BISSON
a/s Me Roger Martin
notaire
3350, La Pérade, Suite 200B
Ste-Foy, Qué. G1X 2L7

ARENA
CAP-AUX-MEULES
VILLE CAP-AUX-MEULES
APPEL D'OFFRES

Travaux de réfrigération, électricité et dalle de béton à l'Aréna de Cap-aux-Meules (Projet 3915 - Règlement # 121).

Des soumissions scellées sont demandées.

- Pour la fourniture et l'installation de la machinerie de réfrigération.
- Pour les travaux de béton.
- Pour les travaux d'électricité.

Les soumissions doivent être adressées au secrétaire-trésorier à l'Hôtel de Ville de Cap-aux-Meules, pas plus tard que 11:00 heures le 7 août 1980.

Les soumissions seront ouvertes en public à l'Hôtel de Ville, à 3:00 heures la journée de la fermeture des soumissions.

Les enveloppes contenant les soumissions doivent être marquées quant à leur contenu.

Les devis, formule de soumission et plans peuvent être obtenus en s'adressant à l'Hôtel de Ville de Cap-aux-Meules ou chez De Gaiuse-Bernier, ing. conseil, 10007, boul. St-Laurent, Montréal, H3Y 2N5, moyennant un dépôt de \$100. Ce dépôt sera remboursé lors du retour en bonne condition des dits plans et devis dans les (10 jours) suivant la date de la fermeture des soumissions.

Un chèque certifié ou un cautionnement représentant au moins dix pour cent du montant doit être inclus avec chaque soumission.

La plus basse ou toute autre soumission ne sera nécessairement pas acceptée.

Donné à Montréal ce deuxième jour de juillet 1980.

M. Hubert Poirier
Secrétaire-trésorier



VILLE ST-JEAN-CHRISTOPHE
AUX CONTRIBUABLES
DE LA SUSCITE
MUNICIPALITE
AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par le soussigné, trésorier de la susdite municipalité, qui suivant la dernière imposition des taxes, le rôle de perception est complété et déposé à mon bureau, que toutes personnes dont les noms y apparaissent comme sujettes au paiement desdites taxes, sont tenues de les payer dans les trente (30) jours qui suivent l'envoi du compte de taxes.

A tous les contribuables qui paieront leurs taxes après les trente (30) jours qui suivent l'envoi du présent compte de taxes sera chargé un intérêt de 18% par année sur tout compte passé du.

Donné à St-Jean-Christophe, ce 3e jour du mois de juillet 1980.

Jacques Leblanc, c.g.a.
Trésorier

RAPPORT DU CANDIDAT
CONCERNANT LES DÉPENSES D'ÉLECTION

SOMMAIRE DES DÉPENSES D'ÉLECTION

CIRCONSCRIPTION
LOUIS-HEBERT

CANDIDAT
ROBERT CARON

NOMBRE DE DONATEURS **38**

CONTRIBUTIONS **7,125 00**

DÉPENSES D'ÉLECTION PAYÉES **7,072 00**

CRÉANCES IMPAYÉES — NON CONTESTÉES **NIL**

— CONTESTÉES **NIL**

TOTAL DES DÉPENSES D'ÉLECTION **7,072 00**

LIMITE PERMISE **32,081 25**

L'AGENT OFFICIEL **Guy Larose**

Le rapport complet concernant les dépenses d'élection peut être examiné à mon bureau par tout électeur durant les six mois qui suivent la date où j'ai reçu ledit rapport.

DATE REÇU **17 juin 1980**

PRÉSIDENT D'ÉLECTION **Renald Lévesque**

ADRESSE **3086, de la Paix, Ste-Foy G1X 1B5**

Georges Smith
CGA

Publié par le président d'élection conformément à l'Article 63 de la Loi électorale du Canada.

RAPPORT DU VERIFICATEUR
en vertu de la Loi électorale du Canada

Québec, le 17 juin 1980

Commentaires de l'Expert-Comptable

Au Directeur général des Elections
Ottawa
Ontario

Monsieur,

J'ai pris connaissance du rapport détaillé des dépenses d'élection concernant le candidat Robert Caron, tel que présenté dans le formulaire F-206 auquel le présent rapport est annexé.

Conformément au mandat que j'ai accepté, j'ai agi à titre de Comptable général licencié et les états des dépenses, contributions et autres revenus contenu dans ledit rapport ont été préparés d'après les documents, pièces justificatives et autres renseignements qui m'ont été fournis et dont j'ai pris connaissance.

Georges Smith
CGA

Publié par le président d'élection conformément à l'Article 63 de la Loi électorale du Canada.

RAPPORT DU CANDIDAT
CONCERNANT LES DÉPENSES D'ÉLECTION

SOMMAIRE DES DÉPENSES D'ÉLECTION

CIRCONSCRIPTION
LOUIS-HEBERT

CANDIDAT
HENRI LABERGE

NOMBRE DE DONATEURS **4**

CONTRIBUTIONS **405 00**

DÉPENSES D'ÉLECTION PAYÉES **405 00**

CRÉANCES IMPAYÉES — NON CONTESTÉES **NIL**

— CONTESTÉES **NIL**

TOTAL DES DÉPENSES D'ÉLECTION **405 00**

LIMITE PERMISE **32,081 25**

L'AGENT OFFICIEL **Jacques Giroux**

Le rapport complet concernant les dépenses d'élection peut être examiné à mon bureau par tout électeur durant les six mois qui suivent la date où j'ai reçu ledit rapport.

DATE REÇU **13 juin 1980**

PRÉSIDENT D'ÉLECTION **Renald Lévesque**

ADRESSE **3086, de la Paix, Ste-Foy G1X 1B5**

Jean Deschamps
Comptable agréé

Publié par le président d'élection conformément à l'Article 63 de la Loi électorale du Canada.

RAPPORT DU VERIFICATEUR
en vertu de la Loi électorale du Canada

A M. Jacques Giroux
869, Jean-Noël
Ste-Foy, Québec

Agent officiel de M. Henri Laberge, candidat à l'élection tenue le 18e jour de février 1980, dans la circonscription de Louis-Hébert.

J'ai vérifié le rapport du candidat concernant les dépenses d'élection et le sommaire que contient ce rapport pour la candidature de M. Henri Laberge.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances. Comme il s'agit d'une candidature, les procédés de vérification ne permettent pas de déterminer l'ampleur des opérations qui auraient pu être omises des registres comptables et j'ai donc axé ma vérification sur les opérations financières consignées dans les registres comptables du candidat.

A mon avis, le rapport concernant les dépenses d'élection présente fidèlement les opérations à l'égard desquelles l'article 63 exige la présentation d'états détaillés dans le rapport du candidat qui sont consignés dans les registres comptables du candidat.

Je déclare, de plus, que les montants apparaissant au sommaire des dépenses d'élection, notamment des contributions de \$405 et des dépenses d'élection de \$405 sont les mêmes que les totaux correspondants apparaissant dans le rapport.

Jean Deschamps
Comptable agréé

Publié par le président d'élection conformément à l'Article 63 de la Loi électorale du Canada.

RAPPORT DU CANDIDAT
CONCERNANT LES DÉPENSES D'ÉLECTION

SOMMAIRE DES DÉPENSES D'ÉLECTION

CIRCONSCRIPTION
LOUIS-HEBERT

CANDIDAT
MICHEL DOYON

NOMBRE DE DONATEURS **42**

CONTRIBUTIONS **16,672 58**

DÉPENSES D'ÉLECTION PAYÉES **15,564 42**

CRÉANCES IMPAYÉES — NON CONTESTÉES **NIL**

— CONTESTÉES **NIL**

TOTAL DES DÉPENSES D'ÉLECTION **15,662 00**

LIMITE PERMISE **32,081 25**

L'AGENT OFFICIEL **Georges Jean**

Le rapport complet concernant les dépenses d'élection peut être examiné à mon bureau par tout électeur durant les six mois qui suivent la date où j'ai reçu ledit rapport.

DATE REÇU **16 juin 1980**

PRÉSIDENT D'ÉLECTION **Renald Lévesque**

ADRESSE **3086, de la Paix, Ste-Foy, G1X 1B5**

Edouard Richard
Comptable agréé
E. Daniel Richard

Québec, le 11 juin 1980

Publié par le président d'élection conformément à l'Article 63 de la Loi électorale du Canada.

RAPPORT DU VERIFICATEUR
en vertu de la Loi électorale du Canada

A M. Georges Jean,
Agent officiel de Me Michel Doyon, 1146, Charlevoix, Ste-Foy, candidat à l'élection de député à la Chambre des Communes du Canada tenue le 18e jour de février 1980 dans la circonscription de Louis-Hébert.

J'ai vérifié le rapport du candidat concernant les dépenses d'élection et le sommaire que contient ce rapport, pour la candidature de Me Michel Doyon dans l'élection mentionnée ci-dessus. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances. Lorsqu'il s'agit d'une candidature, quelle qu'elle soit, les procédés de vérification ne permettent pas de déterminer l'ampleur des opérations qui auraient pu être omises des registres comptables et j'ai donc axé ma vérification sur les opérations financières consignées dans les registres comptables du candidat.

A mon avis, le rapport concernant les dépenses d'élection de Me Michel Doyon présente fidèlement les opérations à l'égard desquelles l'article 63 exige la présentation d'états détaillés dans le rapport du candidat qui sont consignés dans les registres comptables du candidat.

Je déclare, de plus, que les montants paraissant dans le sommaire des dépenses d'élection, notamment des contributions de \$16,672 et un montant total des dépenses d'élection de \$15,662, sont les mêmes que les totaux correspondants paraissant dans le rapport.

Edouard Richard
Comptable agréé
E. Daniel Richard

Québec, le 11 juin 1980

Publié par le président d'élection conformément à l'Article 63 de la Loi électorale du Canada.

RAPPORT DU CANDIDAT
CONCERNANT LES DÉPENSES D'ÉLECTION

SOMMAIRE DES DÉPENSES D'ÉLECTION

CIRCONSCRIPTION
LOUIS-HEBERT

CANDIDAT
FRANÇOIS OUELLET

NOMBRE DE DONATEURS **NIL**

CONTRIBUTIONS **NIL**

DÉPENSES D'ÉLECTION PAYÉES **NIL**

CRÉANCES IMPAYÉES — NON CONTESTÉES **NIL**

— CONTESTÉES **NIL**

TOTAL DES DÉPENSES D'ÉLECTION **NIL**

LIMITE PERMISE **32,081 25**

L'AGENT OFFICIEL **Yves Bérubé**

Le rapport complet concernant les dépenses d'élection peut être examiné à mon bureau par tout électeur durant les six mois qui suivent la date où j'ai reçu ledit rapport.

DATE REÇU **18 juin 1980**

PRÉSIDENT D'ÉLECTION **Renald Lévesque**

ADRESSE **3086, de la Paix, Ste-Foy, G1X 1B5**

JACQUES BEAUDOIN, C.A.
5005, avenue Dornal
Montréal, Québec
H3W 1W1

Montréal, le 25 juin 1980

Publié par le président d'élection conformément à l'Article 63 de la Loi électorale du Canada.

RAPPORT DU VERIFICATEUR
en vertu de la Loi électorale du Canada

A M. Yves Bérubé,
Agent officiel de M. François Ouellet, candidat à l'élection tenue le 18 février 1980 dans la circonscription de Louis-Hébert.

J'ai vérifié le rapport du candidat concernant les dépenses d'élection et le sommaire que contient ce rapport pour la candidature de M. François Ouellet. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances. Comme il s'agit d'une candidature, les procédés de vérification ne permettent pas de déterminer l'ampleur des opérations qui auraient pu être omises des registres comptables et j'ai donc axé ma vérification sur les opérations financières consignées dans les registres comptables du candidat.

A mon avis, le rapport concernant les dépenses d'élection présente fidèlement les opérations à l'égard desquelles l'article 63 exige la présentation d'états détaillés dans le rapport du candidat qui sont consignés dans les registres comptables du candidat.

Je déclare, de plus, que les montants apparaissant au sommaire des dépenses d'élection, notamment des contributions de \$néant et des dépenses d'élection de \$néant, sont les mêmes que les totaux correspondants apparaissant dans le rapport.

JACQUES BEAUDOIN, C.A.
5005, avenue Dornal
Montréal, Québec
H3W 1W1

Montréal, le 25 juin 1980

Publié par le président d'élection conformément à l'Article 63 de la Loi électorale du Canada.